

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYER, Frédéric PETITTA, Sophie RIGAULT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGAULT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe « Office de tourisme »

Délibération
N°26.016

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Présents : 45

Vu la délibération n°22.096, en date du 23 juin 2022 relative à l'institution de la taxe de séjour sur le territoire de Cœur d'Essonne agglomération à compter du 1^{er} janvier 2023,

Représentés : 11

Absents : 3

Vu la délibération n° 24.018 du Conseil communautaire du 08 février 2024, portant création à compter du 1er mars 2024 d'un Office de tourisme intercommunal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif et approuvant ses statuts,

Pour : 56

Vu la délibération n° 24.020 du Conseil communautaire du 08 février 2024, créant un budget annexe « Office de Tourisme » pour retracer précisément les dépenses et recettes portées par Cœur d'Essonne en matière de développement touristique du territoire,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 du budget annexe de l'office de tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire / urbanisme / Emploi / commerce de proximité / Tourisme / Développement économique artisanat du 13 janvier 2026,

DELIBERE, et

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2026 de l'office de tourisme, arrêté à un montant de :

- Investissement..... 32 000 €
- Fonctionnement..... 252 482 €

ERIC BRAIVE
PRESIDENT

**COMMUNAUTE D AGGLOMERATION dont la population est de 3500
habitants et plus : COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20005785900098

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : OFFICE DU TOURISME CDEA (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	45
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	211003

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1		0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2		0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	32 000,00	32 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		32 000,00	32 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	252 482,00	252 482,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		252 482,00	252 482,00
TOTAL DU BUDGET (4)		284 482,00	284 482,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	35 300,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		35 300,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		35 300,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	35 300,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	30 300,00		10 110,00	10 110,00	10 110,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 300,00		16 110,00	16 110,00	16 110,00

TOTAL	35 300,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	16 110,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	251 386,16	0,00	35 020,00	35 020,00	35 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	141 304,00	0,00	153 994,00	153 994,00	153 994,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 618,00	0,00	7 358,00	7 358,00	7 358,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		398 308,16	0,00	236 372,00	236 372,00	236 372,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		398 308,16	0,00	236 372,00	236 372,00	236 372,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	30 300,00		10 110,00	10 110,00	10 110,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		35 300,00		16 110,00	16 110,00	16 110,00

TOTAL	433 608,16	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	252 482,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	2 482,00	2 482,00	2 482,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	200 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	252 482,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 110,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	17 000,00	0,00	17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		32 000,00	0,00	32 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 000,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	35 020,00		35 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	153 994,00		153 994,00
014	Atténuations de produits	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	7 358,00	0,00	7 358,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	6 000,00	6 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		10 110,00	10 110,00
Dépenses de fonctionnement – Total		236 372,00	16 110,00	252 482,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	252 482,00
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	15 890,00	0,00	15 890,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 000,00	6 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		10 110,00	10 110,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		15 890,00	16 110,00	32 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 000,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 482,00		2 482,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	230 000,00		230 000,00
74	Dotations et participations (8)	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		252 482,00	0,00	252 482,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				252 482,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		35 300,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 300,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		35 300,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		35 300,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
----------	------------------------------------	--------------	---	------------------------	---------------------------	--	---	--

Total des dépenses d'investissement cumulées								32 000,00
---	--	--	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 300,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
021	Virement de la section de fonctionnement	30 300,00		10 110,00	10 110,00	10 110,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 300,00		16 110,00	16 110,00	16 110,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					32 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1	
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 300,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 300,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21838	Autre matériel informatique	7 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2185	Matériel de téléphonie	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		35 300,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		35 300,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		35 300,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	15 890,00	15 890,00	15 890,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	30 300,00		10 110,00	10 110,00	10 110,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	2 800,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	1 120,00		1 120,00	1 120,00	1 120,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	80,00		80,00	80,00	80,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre	35 300,00		16 110,00	16 110,00	16 110,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		433 608,16	0,00	0,00	252 482,00	252 482,00	0,00	252 482,00	252 482,00
011	Charges à caractère général (3)	251 386,16	0,00	0,00	35 020,00	35 020,00	0,00	35 020,00	35 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	141 304,00	0,00		153 994,00	153 994,00		153 994,00	153 994,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 618,00	0,00	0,00	7 358,00	7 358,00	0,00	7 358,00	7 358,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		398 308,16	0,00	0,00	236 372,00	236 372,00	0,00	236 372,00	236 372,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		398 308,16	0,00	0,00	236 372,00	236 372,00	0,00	236 372,00	236 372,00
023	Virement à la section d'investissement	30 300,00			10 110,00	10 110,00		10 110,00	10 110,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		35 300,00			16 110,00	16 110,00		16 110,00	16 110,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
-------	---------	------------------------------------	--------------	---	------------------------	---------------------------	--	---	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées									252 482,00
--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	2 482,00	2 482,00	2 482,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	200 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	252 482,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		433 608,16	0,00	0,00	252 482,00	252 482,00	0,00	252 482,00	252 482,00
011	Charges à caractère général (4)	251 386,16	0,00	0,00	35 020,00	35 020,00	0,00	35 020,00	35 020,00
60611	Eau et assainissement	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		6 322,80	6 322,80	0,00	6 322,80	6 322,80
6161	Multirisques	1 000,00	0,00		396,00	396,00	0,00	396,00	396,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 400,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6188	Autres frais divers	222 400,90	0,00		5 301,20	5 301,20	0,00	5 301,20	5 301,20
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	99,26	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 986,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	141 304,00	0,00		153 994,00	153 994,00		153 994,00	153 994,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6331	Versement mobilité	2 000,00	0,00		2 080,03	2 080,03		2 080,03	2 080,03
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00		1 033,40	1 033,40		1 033,40	1 033,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 500,00	0,00		2 590,57	2 590,57		2 590,57	2 590,57
64111	Rémunération principale titulaires	75 904,00	0,00		77 972,70	77 972,70		77 972,70	77 972,70
64112	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		2 080,95	2 080,95		2 080,95	2 080,95
64113	NBI	0,00	0,00		849,37	849,37		849,37	849,37
64118	Autres indemnités	15 000,00	0,00		15 571,71	15 571,71		15 571,71	15 571,71
64131	Rémunérations	0,00	0,00		4 020,00	4 020,00		4 020,00	4 020,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 000,00	0,00		7 262,08	7 262,08		7 262,08	7 262,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	0,00		31 129,26	31 129,26		31 129,26	31 129,26
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00		990,93	990,93		990,93	990,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 400,00	0,00		5 913,00	5 913,00		5 913,00	5 913,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5 618,00	0,00	0,00	7 358,00	7 358,00	0,00	7 358,00	7 358,00
65818	Autres	5 616,00	0,00		7 356,00	7 356,00	0,00	7 356,00	7 356,00
65888	Autres	2,00	0,00		2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		398 308,16	0,00	0,00	236 372,00	236 372,00	0,00	236 372,00	236 372,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		398 308,16	0,00	0,00	236 372,00	236 372,00	0,00	236 372,00	236 372,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	30 300,00			10 110,00	10 110,00		10 110,00	10 110,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		35 300,00			16 110,00	16 110,00		16 110,00	16 110,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	2 482,00	2 482,00	2 482,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	2 482,00	2 482,00	2 482,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	200 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
731721	Taxe de séjour	200 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		200 000,00	0,00	252 482,00	252 482,00	252 482,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	32 000,00	0,00	0,00		32 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 000,00	0,00	0,00		15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 000,00	0,00	0,00		17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	15 890,00	0,00	0,00		15 890,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 890,00	0,00	0,00		15 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	2 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	233 970,00	0,00	0,00		236 372,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	34 620,00	0,00	0,00		35 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	151 994,00	0,00	0,00		153 994,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	7 356,00	0,00	0,00		7 358,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	252 482,00	0,00	0,00		252 482,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	2 482,00	0,00	0,00		2 482,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00		230 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		2022-12-15
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS REALISATION DOCUMENTS URBANISME	5	15/12/2022
L	FRAIS ETUDES	5	15/12/2022
L	SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL	15	15/12/2022
L	SUBVENTION TRANSPORTEURS	5	15/12/2022
L	FONDS DE CONCOURS	15	15/12/2022
L	LOGICIELS	2	15/12/2022
L	MATERIEL OUTILLAGE DE SECURITE ET INCENDIE	6	15/12/2022
L	VEHICULES LEGERS	5	15/12/2022
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS ET AGRICOLES	8	15/12/2022
L	MATERIEL DE BUREAU	5	15/12/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	15/12/2022
L	MOBILIER	10	15/12/2022
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	15/12/2022
L	CONTENEURS	6	15/12/2022
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	8	15/12/2022
L	COFFRE FORT	20	15/12/2022
L	MATERIEL DIVERS	10	15/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	16 110,00	16 110,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	16 110,00	16 110,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 110,00	III 16 110,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		16 110,00	16 110,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	3 800,00	3 800,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	1 000,00	1 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	1 120,00	1 120,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	80,00	80,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 110,00	10 110,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/01/2026

Présenté par Monsieur Christian BERAUD (1),

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Communautaire(2), réunie en session

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Communautaire (2),(3).

ARASA Marie Claire	
BADINA Charlène	
BERAUD Christian	
BEURDELEY Florent	
BOUCHON Michelle	
BRAIVE Eric	
BUISSON Virginie	
CARCASSET Nadia	
CHERFA Lahcène	
CHOLLET Quentin	
CHOLLEY François	
COLLET Michel	
CORZANI Olivier	
DABADIE Véronique	
DAENINCK Sylvie	
DE JESUS CARLOS Maria	
DECOMBLE Philippe	
DELMOTTE Kim	
DELPIC Joseph	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

DUMAS Augustin	
DURANTON Marianne	
FLORETTE Aline	
FRAYSSE Gilles	
FUENTES Alice	
GARCIA Danièle	
GIRAUDEAU Jean Michel	
GOURGUES Georges	
GUSTAVE Steevy	
JOUBERT Georges	
KERVAZO Christian	
KRIMI Sarah	
LAMOUR Alain	
LE FOL Philippe	
LECLERC Annie	
LECOUSTEY Christiane	
LEGUICHER Fabienne	
MALLET Isabelle	
MANCHON Thilbault	
MARTIGNE Patricia	
MATT Edouard	
MAYEUR Véronique	
MEARY Nicolas	
MOSNAT Muriel	
OUAREM Brahim	
OUDARD Isabelle	
PELTIER Michel	
PERDEREAU Isabelle	
PERRET Roger	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

PETITTA Frédéric	
PICCOLO Christian	
RIGAULT Sophie	
ROGER Philippe	
ROUYER Thierry	
SANTIN Norbert	
SEBBAG Alice	
SPROTTI Bernard	
TANGUY Sylvain	
ZAOUI Mohammed	
ZLOWODZKI Thomas	

Certifié exécutoire par Monsieur Christian BERAUD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026

A Sainte Geneviève des Bois, le 13/02/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
BUDGET ANNEXE OFFICE TOURISME
Budget Primitif 2026

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTE

Pour : 36

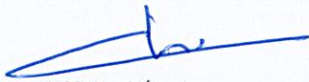
Abstentions : -

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Présenté par : Christian BERAUD- Vice Président
A Le Plessis-Pâté - Salle La Grange

Délibéré par le Conseil Communautaire le 5 février 2026

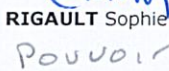
BRAIVE Eric



MAYEUR Véronique



PETITTA Frédéric



Pouvoir

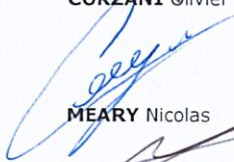
BERAUD Christian



DURANTON Marianne



CORZANI Olivier

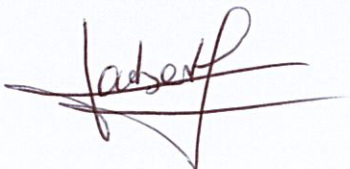


MEARY Nicolas



LAMOUR Alain

JOUBERT Georges



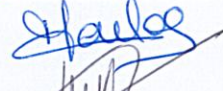
BOUCHON Michelle



DECOMBLE Philippe



DE JESUS CARLOS Maria



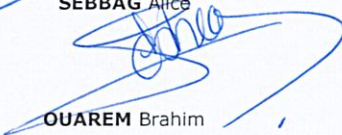
CARCASSET Nadia



ROGER Philippe



SEBBAG Alice



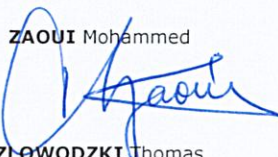
OUAREM Brahim

Pouvoir

GARCIA Danièle

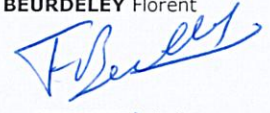
Pouvoir

ZAOUI Mohammed

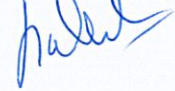


ZLOWODZKI Thomas

BEURDELEY Florent



MALLET Isabelle



MANCHON Thibault

Pouvoir

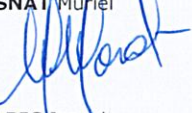
ARASA Marie-Claire



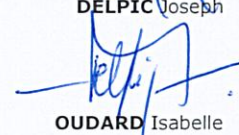
GOURGUES Georges



MOSNAT Muriel



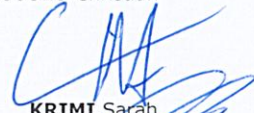
DELPIE Joseph



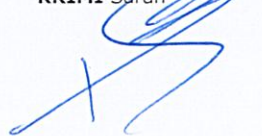
LOUDARD Isabelle

Pouvoir

PICCOLO Christian



KRIMI Sarah



GIRAUDEAU Jean-Michel

SANTIN Norbert

TANGUY Sylvain

CHOLLEY François

LEGUICHER Fabienne

ROUYER Thierry

FRAYSSE Gilles

DELMOTTE Kim

MATT Edouard

LE FOL Philippe

COLLET Michel

CHOLLET Quentin

LECOUSTEY Christiane

PELTIER Michel

Pouvoir

MARTIGNE Patricia

Pouvoir

CHERFA Lahcère

FLORETTE Aline

GUSTAVE Steevy

Pouvoir

DAENINCK Sylvie

DUMAS Augustin

BUISSON Virginie

Pouvoir

PERDEREAU Isabelle

LECLERC Annie

Pouvoir

KERVAZO Christian

FUENTES Alice

PERRET Roger

Pouvoir

SPROTTI Bernard

DABADIE Véronique

BADINA Charlene

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture de Palaiseau

le 19 FEV. 2026

et de la publication le

19 FEV. 2026

A Sainte Geneviève des Bois, le

19 FEV. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

**Objet : Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe «
Parcs d'activités »**

Délibération
N°26.017

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 45

Représentés : 11

Absents : 3

Pour : 56

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°25.202 du 18 décembre 2025 sur le rapport d'orientations budgétaires du budget annexe « Parcs d'activités » pour l'année 2026,

Vu la Commission Aménagement du territoire / Urbanisme-emploi/Commerce de proximité/Tourisme - Développement économique et artisanat, en date du 13 janvier 2026

DELIBERE et

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2026 du budget annexe « parcs d'activités » arrêté à un montant de :

- Investissement : 524 200,00 €

- Fonctionnement : 824 200,00 €

Eric BRAIVE
PRESIDENT



**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : COEUR
D'ESSONNE AGGLOMERATION (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20005785900023

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ZONES D'ACTIVITES (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	42
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	50
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	51
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	52
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	211003

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	524 200,00	524 200,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		524 200,00	524 200,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	824 200,00	824 200,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		824 200,00	824 200,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 348 400,00	1 348 400,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	213 460,00	0,00	150 100,00	150 100,00	150 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		213 460,00	0,00	150 100,00	150 100,00	150 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		150 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	363 460,00		262 100,00	262 100,00	262 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		363 460,00		262 100,00	262 100,00	262 100,00

TOTAL	726 920,00	0,00	524 200,00	524 200,00	524 200,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 200,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00

TOTAL	726 920,00	0,00	524 200,00	524 200,00	524 200,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 200,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	262 100,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	284 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		285 000,00	0,00	291 000,00	291 000,00	291 000,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00

TOTAL	1 026 920,00	0,00	824 200,00	824 200,00	824 200,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	824 200,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		663 460,00	0,00	562 100,00	562 100,00	562 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		663 460,00	0,00	562 100,00	562 100,00	562 100,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	363 460,00		262 100,00	262 100,00	262 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		363 460,00		262 100,00	262 100,00	262 100,00

TOTAL	1 026 920,00	0,00	824 200,00	824 200,00	824 200,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	824 200,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	262 100,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	112 000,00	0,00	112 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	150 100,00	0,00	150 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		262 100,00	262 100,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		262 100,00	262 100,00	524 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 200,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	290 000,00		290 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	9 000,00	0,00	9 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		524 200,00	524 200,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		300 000,00	524 200,00	824 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	824 200,00
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		524 200,00	524 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	524 200,00	524 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 200,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	262 100,00		262 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		262 100,00	262 100,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	300 000,00		300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	562 100,00	262 100,00	824 200,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			824 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		726 920,00	0,00	0,00	524 200,00	524 200,00	0,00	524 200,00	524 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	213 460,00	0,00	0,00	150 100,00	150 100,00	0,00	150 100,00	150 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		213 460,00	0,00	0,00	150 100,00	150 100,00	0,00	150 100,00	150 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150 000,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		150 000,00	0,00	0,00	112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		363 460,00	0,00	0,00	262 100,00	262 100,00	0,00	262 100,00	262 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								524 200,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		726 920,00	0,00	524 200,00	524 200,00	524 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					524 200,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		726 920,00	0,00	0,00	524 200,00	524 200,00	0,00	524 200,00	524 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	213 460,00	0,00	0,00	150 100,00	150 100,00	0,00	150 100,00	150 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	213 460,00	0,00		150 100,00	150 100,00	0,00	150 100,00	150 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		213 460,00	0,00	0,00	150 100,00	150 100,00	0,00	150 100,00	150 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	150 000,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		150 000,00	0,00	0,00	112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		363 460,00	0,00	0,00	262 100,00	262 100,00	0,00	262 100,00	262 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00
3555	Terrains aménagés	363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		726 920,00	0,00	524 200,00	524 200,00	524 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00
3355	Travaux	363 460,00		262 100,00	262 100,00	262 100,00
3555	Terrains aménagés	363 460,00		262 100,00	262 100,00	262 100,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		726 920,00		524 200,00	524 200,00	524 200,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 026 920,00	0,00	0,00	824 200,00	824 200,00	0,00	824 200,00	824 200,00
011	Charges à caractère général (3)	284 000,00	0,00	0,00	290 000,00	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		285 000,00	0,00	0,00	291 000,00	291 000,00	0,00	291 000,00	291 000,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		15 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
Total des dépenses réelles		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	726 920,00			524 200,00	524 200,00		524 200,00	524 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		726 920,00			524 200,00	524 200,00		524 200,00	524 200,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									824 200,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 026 920,00	0,00	824 200,00	824 200,00	824 200,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		663 460,00	0,00	562 100,00	562 100,00	562 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		663 460,00	0,00	562 100,00	562 100,00	562 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	824 200,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 026 920,00	0,00	0,00	824 200,00	824 200,00	0,00	824 200,00	824 200,00
011	Charges à caractère général (4)	284 000,00	0,00	0,00	290 000,00	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00
60612	Energie - Electricité	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	120 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		59 000,00	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	140 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		285 000,00	0,00	0,00	291 000,00	291 000,00	0,00	291 000,00	291 000,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		15 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
Total des dépenses réelles		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	726 920,00			524 200,00	524 200,00		524 200,00	524 200,00
7133	Variat° en-cours de production biens	363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	363 460,00			262 100,00	262 100,00		262 100,00	262 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		726 920,00			524 200,00	524 200,00		524 200,00	524 200,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	2 535,13
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 935,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 026 920,00	0,00	824 200,00	824 200,00	824 200,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00
7015	Ventes de terrains aménagés	363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
747888	Autres	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		663 460,00	0,00	562 100,00	562 100,00	562 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		663 460,00	0,00	562 100,00	562 100,00	562 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		363 460,00	0,00	262 100,00	262 100,00	262 100,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	262 100,00	0,00	0,00		262 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	112 000,00	0,00	0,00		112 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	150 100,00	0,00	0,00		150 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	292 000,00	8 000,00	0,00		300 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	283 000,00	7 000,00	0,00		290 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00		1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00		9 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	562 100,00	0,00	0,00		562 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	262 100,00	0,00	0,00		262 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00		300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 976 300,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 976 300,00									
149-ZAE	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2010	23/12/2010	05/04/2011	776 300,00	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,470	EUR	T	C	O	A-1
158	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2011	28/12/2011	01/06/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
195	BANQUE POSTALE	19/12/2016	28/12/2016	01/04/2017	200 000,00	F	Taux fixe à 0.97 %	0,970	0,970	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 976 300,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		271 213,65					111 792,81	8 848,12	0,00	2 535,12
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		271 213,65					111 792,81	8 848,12	0,00	2 535,12
149-ZAE	N	0,00	A-1	12 938,53	0,01	F	Taux fixe à 3.43 %	3,470	12 938,53	110,95	0,00	0,00
158	N	0,00	A-1	174 941,67	1,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	85 520,96	7 977,34	0,00	2 367,26
195	N	0,00	A-1	83 333,45	6,00	F	Taux fixe à 0.97 %	0,970	13 333,32	759,83	0,00	167,86
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		271 213,65					111 792,81	8 848,12	0,00	2 535,12

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	271 213,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		2022-12-15
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS REALISATION DOCUMENTS URBANISME	5	15/12/2022
L	FRAIS ETUDES	5	15/12/2022
L	SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL	15	15/12/2022
L	SUBVENTION TRANSPORTEURS	5	15/12/2022
L	FONDS DE CONCOURS	15	15/12/2022
L	LOGICIELS	2	15/12/2022
L	MATERIEL OUTILLAGE DE SECURITE ET INCENDIE	6	15/12/2022
L	VEHICULES LEGERS	5	15/12/2022
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS ET AGRICOLES	8	15/12/2022
L	MATERIEL DE BUREAU	5	15/12/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	15/12/2022
L	MOBILIER	10	15/12/2022
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	15/12/2022
L	CONTENEURS	6	15/12/2022
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	8	15/12/2022
L	COFFRE FORT	20	15/12/2022
L	MATERIEL DIVERS	10	15/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	112 000,00	112 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-112 000,00	-112 000,00

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"*

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		112 000,00	112 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		112 000,00	112 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	112 000,00	112 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/01/2026

Présenté par Monsieur Frédéric PETITTA (1),

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Communautaire(2), réunie en session

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Communautaire (2),(3).

ARASA Marie Claire	
BADINA Charlène	
BERAUD Christian	
BEURDELEY Florent	
BOUCHON Michelle	
BRAIVE Eric	
BUISSON Virginie	
CARCASSET Nadia	
CHERFA Lahcène	
CHOLLET Quentin	
CHOLLEY François	
COLLET Michel	
CORZANI Olivier	
DABADIE Véronique	
DAENINCK Sylvie	
DE JESUS CARLOS Maria	
DECOMBLE Philippe	
DELMOTTE Kim	
DELPIC Joseph	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

DUMAS Augustin	
DURANTON Marianne	
FLORETTE Aline	
FRAYSSE Gilles	
FUENTES Alice	
GARCIA Danièle	
GIRAUDEAU Jean Michel	
GOURGUES Georges	
GUSTAVE Steevy	
JOUBERT Georges	
KERVAZO Christian	
KRIMI Sarah	
LAMOUR Alain	
LE FOL Philippe	
LECLERC Annie	
LECOUSTEY Christiane	
LEGUICHER Fabienne	
MALLET Isabelle	
MANCHON Thilbault	
MARTIGNE Patricia	
MATT Edouard	
MAYEUR Véronique	
MEARY Nicolas	
MOSNAT Muriel	
OUAREM Brahim	
LOUDARD Isabelle	
PELTIER Michel	
PERDEREAU Isabelle	
PERRET Roger	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

PETITTA Frédéric	
PICCOLO Christian	
RIGAULT Sophie	
ROGER Philippe	
ROUYER Thierry	
SANTIN Norbert	
SEBBAG Alice	
SPROTTI Bernard	
TANGUY Sylvain	
ZAOUI Mohammed	
ZLOWODZKI Thomas	

Certifié exécutoire par Monsieur Frédéric PETITTA (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026

A Sainte Geneviève des Bois, le 13/02/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES
Budget Primitif 2026

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTE

Pour : 56

Abstentions : -

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Présenté par : Frédéric PETITTA - Vice Président
A Le Plessis-Pâté - Salle La Grange

Délibéré par le Conseil Communautaire le 5 février 2026

BRAIVE Eric




MAYEUR Véronique



PETITTA Frédéric

RIGAULT Sophie
Pouvoir

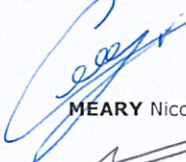
BERAUD Christian



DURANTON Marianne



CORZANI Olivier

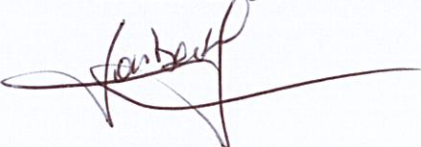


MEARY Nicolas

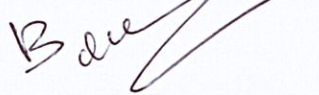


LAMOURE Alain

JOUBERT Georges




BOUCHON Michelle



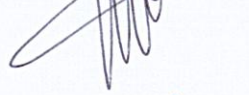
DECOMBLE Philippe



DE JESUS CARLOS Maria



CARCASSET Nadia



ROGER Philippe



SEBBAG Alice



OUAREM Brahim

Pouvoir

GARCIA Danièle

Pouvoir

ZAOUI Mohammed



ZŁOWODZKI Thomas



BEURDELEY Florent



MALLET Isabelle



MANCHON Thibault

Pouvoir

ARASA Marie-Claire



GOURGUES Georges



MOSNAT Muriel



DELPIE Joseph



OUDARD Isabelle

Pouvoir

PICCOLO Christian



KRIMI Sarah



GIRAUDEAU Jean-Michel

CHOLLET Quentin

PERDEREAU Isabelle

SANTIN Norbert

LECOUSTEY Christiane

LECLERC Annie

Pouvoir

TANGUY Sylvain

PELTIER Michel

Pouvoir

KERVAZO Christian

CHOLLEY François

MARTIGNE Patricia

Pouvoir

FUENTES Alice

LEGUICHER Fabienne

CHERFA Lahcène

PERRET Roger

Pouvoir

ROUYER Thierry

FLORETTE Aline

SPROTTI Bernard

FRAYSSE Gilles

GUSTAVE Steevy

Pouvoir

DABADIE Véronique

DELMOTTE Kim

DAENINCK Sylvie

BADINA Charlène

MATT Edouard

DUMAS Augustin

LE FOL Philippe

BUISSON Virginie

Pouvoir

COLLET Michel

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture de Palaiseau
le **19 FEV. 2026** et de la publication le **19 FEV. 2026**

A Sainte Geneviève des Bois, le

19 FEV. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe « Hôtel d'Entreprises »

Délibération
N°26.018

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 45

Représentés : 11

Absents : 3

Pour : 56

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu la délibération n° 25.203 du décembre 2025, relative au débat d'orientation budgétaire 2026 du budget annexe Hôtel d'entreprises,

Vu l'avis favorable de Commission Aménagement du territoire / Urbanisme-emploi, Commerce de proximité, Tourisme - Développement économique et artisanat, en date du 13 janvier 2026

DELIBERE et

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2026 « Hôtel d'entreprises » arrêté à un montant de :

- Investissement : 91 866 €

- Fonctionnement : 143 142 €

Eric BRAIVE

PRESIDENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005785900049	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : HOTEL D'ENTREPRISES (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 26

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 27

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	143 142,00	143 142,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	143 142,00	143 142,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	91 866,00	91 866,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	91 866,00	91 866,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	235 008,00	235 008,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	39 603,00	0,00	49 074,44	49 074,44	49 074,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		39 603,00	0,00	49 074,44	49 074,44	49 074,44
66	Charges financières	11 201,56	0,00	11 201,56	11 201,56	11 201,56
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		50 804,56	0,00	61 276,00	61 276,00	61 276,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	29 405,31		15 412,00	15 412,00	15 412,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	60 454,93		66 454,00	66 454,00	66 454,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		89 860,24		81 866,00	81 866,00	81 866,00
TOTAL		140 664,80	0,00	143 142,00	143 142,00	143 142,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 142,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 141,63	0,00	13 600,00	13 600,00	13 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	95 190,17	0,00	93 976,00	93 976,00	93 976,00
Total des recettes de gestion des services		108 331,80	0,00	107 576,00	107 576,00	107 576,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		108 331,80	0,00	107 576,00	107 576,00	107 576,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	32 333,00		35 566,00	35 566,00	35 566,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		32 333,00		35 566,00	35 566,00	35 566,00
TOTAL		140 664,80	0,00	143 142,00	143 142,00	143 142,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 142,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	46 300,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 227,24	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 227,24	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 186,00	0,00	50 300,00	50 300,00	50 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 186,00	0,00	50 300,00	50 300,00	50 300,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	60 413,24	0,00	56 300,00	56 300,00	56 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	32 333,00		35 566,00	35 566,00	35 566,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	32 333,00		35 566,00	35 566,00	35 566,00
	TOTAL	92 746,24	0,00	91 866,00	91 866,00	91 866,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 866,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 886,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 886,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 886,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	29 405,31		15 412,00	15 412,00	15 412,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 454,93		66 454,00	66 454,00	66 454,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		89 860,24		81 866,00	81 866,00	81 866,00
TOTAL		92 746,24	0,00	91 866,00	91 866,00	91 866,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 866,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

46 300,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	49 074,44		49 074,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	11 201,56	0,00	11 201,56
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 000,00	66 454,00	67 454,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		15 412,00	15 412,00
	Dépenses d'exploitation – Total	61 276,00	81 866,00	143 142,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 142,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	35 566,00	35 566,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 300,00	0,00	50 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 000,00	0,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	56 300,00	35 566,00	91 866,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 866,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 600,00		13 600,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	93 976,00		93 976,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	35 566,00	35 566,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	107 576,00	35 566,00	143 142,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 142,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		66 454,00	66 454,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		15 412,00	15 412,00
	Recettes d'investissement – Total	10 000,00	81 866,00	91 866,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 866,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	39 603,00	49 074,44	49 074,44
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	300,00	300,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 300,00	14 000,00	14 000,00
6156	Maintenance	3 700,00	1 450,00	1 450,00
6161	Multirisques	1 953,00	2 061,00	2 061,00
618	Divers	3 150,00	663,44	663,44
6257	Réceptions	0,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	26 000,00	26 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		39 603,00	49 074,44	49 074,44
66	Charges financières (b) (8)	11 201,56	11 201,56	11 201,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 201,56	11 201,56	11 201,56
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	1 000,00	1 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		50 804,56	61 276,00	61 276,00
023	Virement à la section d'investissement	29 405,31	15 412,00	15 412,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	60 454,93	66 454,00	66 454,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	60 454,93	66 454,00	66 454,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		89 860,24	81 866,00	81 866,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		89 860,24	81 866,00	81 866,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		140 664,80	143 142,00	143 142,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 142,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 141,63	13 600,00	13 600,00
70878	Remb. frais par des tiers	13 141,63	13 600,00	13 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	95 190,17	93 976,00	93 976,00
752	Revenus des immeubles	77 506,93	77 557,00	77 557,00
7588	Autres	17 683,24	16 419,00	16 419,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		108 331,80	107 576,00	107 576,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		108 331,80	107 576,00	107 576,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	32 333,00	35 566,00	35 566,00
777	Quote-part subv invest transf cpte resul	32 333,00	35 566,00	35 566,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 333,00	35 566,00	35 566,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		140 664,80	143 142,00	143 142,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 142,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	17 227,24	6 000,00	6 000,00
2135	Installations générales, agencements	7 227,24	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 227,24	6 000,00	6 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 186,00	50 300,00	50 300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 886,00	10 000,00	10 000,00
16871	Rembours. emprunts coll. rattachement	40 300,00	40 300,00	40 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		43 186,00	50 300,00	50 300,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		60 413,24	56 300,00	56 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	32 333,00	35 566,00	35 566,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	32 333,00	35 566,00	35 566,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	15 245,00	18 478,00	18 478,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 088,00	17 088,00	17 088,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		32 333,00	35 566,00	35 566,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		92 746,24	91 866,00	91 866,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 866,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 886,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 886,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 886,00	10 000,00	10 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	29 405,31	15 412,00	15 412,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	60 454,93	66 454,00	66 454,00
28135	Installations générales, agencements, ..	9 034,93	9 034,00	9 034,00
28138	Autres constructions	49 226,00	49 226,00	49 226,00
28151	Installations complexes spécialisées	33,00	33,00	33,00
28184	Mobilier	1 871,00	7 871,00	7 871,00
28188	Autres	290,00	290,00	290,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		89 860,24	81 866,00	81 866,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		89 860,24	81 866,00	81 866,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		92 746,24	91 866,00	91 866,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 866,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					604 500,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					604 500,00									
8596042	Caisse d'Epargne	05/06/2013	05/06/2013	05/07/2013	604 500,00	F	FIXE	3,640	3,640		T	C	O	A-1
Total général					604 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		90 675,00					40 300,00	11 201,56	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		90 675,00					40 300,00	11 201,56	0,00	0,00
8596042	N	0,00	A-1	90 675,00	15,00	F	FIXE	3,640	40 300,00	11 201,56	0,00	0,00
Total général		0,00		90 675,00					40 300,00	11 201,56	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	90 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	2022-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS REALISATION DOCUMENTS URBANISME	5	15/12/2022
L	FRAIS ETUDES	5	15/12/2022
L	SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL	15	15/12/2022
L	SUBVENTION TRANSPORTEURS	5	15/12/2022
L	FONDS DE CONCOURS	15	15/12/2022
L	LOGICIELS	2	15/12/2022
L	MATERIEL OUTILLAGE DE SECURITE ET INCENDIE	6	15/12/2022
L	VEHICULES LEGERS	5	15/12/2022
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS ET AGRICOLES	8	15/12/2022
L	MATERIEL DE BUREAU	5	15/12/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	15/12/2022
L	MOBILIER	10	15/12/2022
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	15/12/2022
L	CONTENEURS	6	15/12/2022
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	8	15/12/2022
L	COFFRE FORT	20	15/12/2022
L	MATERIEL DIVERS	10	15/12/2022
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	50	15/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	75 866,00	75 866,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	81 866,00	81 866,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 000,00	6 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		75 866,00	75 866,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		40 300,00	40 300,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	40 300,00	40 300,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 566,00	35 566,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	35 566,00	35 566,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		81 866,00	III 81 866,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		81 866,00	81 866,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	9 034,00	9 034,00
28138	Autres constructions	49 226,00	49 226,00
28151	Installations complexes spécialisées	33,00	33,00
28184	Mobilier	7 871,00	7 871,00
28188	Autres	290,00	290,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	15 412,00	15 412,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/01/2026

Présenté par (1) Monsieur Frédéric PETITTA,

A Plessis-Pâté le 05/02/2026

(1) Monsieur Frédéric PETITTA,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARASA Marie Claire	
BADINA Charlène	
BERAUD Christian	
BEURDELEY Florent	
BOUCHON Michelle	
BRAIVE Eric	
BUISSON Virginie	
CARCASSET Nadia	
CHERFA Lahcène	
CHOLLET Quentin	
CHOLLEY François	
COLLET Michel	
CORZANI Olivier	
DABADIE Véronique	
DAENINCK Sylvie	
DE JESUS CARLOS Maria	
DECOMBLE Philippe	
DELMOTTE Kim	
DELPIC Joseph	
DUMAS Augustin	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DURANTON Marianne	
FLORETTE Aline	
FRAYSSE Gilles	
FUENTES Alice	
GARCIA Danièle	
GIRAUDEAU Jean Michel	
GOURGUES Georges	
GUSTAVE Steevy	
JOUBERT Georges	
KERVAZO Christian	
KRIMI Sarah	
LAMOUR Alain	
LE FOL Philippe	
LECLERC Annie	
LECOUSTEY Christiane	
LEGUICHER Fabienne	
MALLET Isabelle	
MANCHON Thibault	
MARTIGNE Patricia	
MATT Edouard	
MAYEUR Véronique	
MEARY Nicolas	
MOSNAT Muriel	
OUAREM Brahim	
OUDARD Isabelle	
PELTIER Michel	
PERDEREAU Isabelle	
PERRET Roger	
PETITTA Frédéric	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PICCOLO Christian	
RIGAULT Sophie	
ROGER Philippe	
ROUYER Thierry	
SANTIN Norbert	
SEBBAG Alice	
SPROTTI Bernard	
TANGUY Sylvain	
ZAOUI Mohammed	
ZLOWODZKI Thomas	

Certifié exécutoire par (1) Monsieur Frédéric PETITTA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026

A Sainte Geneviève des Bois, le 13/02/2026

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
BUDGET ANNEXE DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES
Budget Primitif 2026

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTE

Pour : 56

Abstentions : -

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Présenté par : Frédéric PETITTA - Vice Président
A Le Plessis-Pâté - Salle La Grange

Délibéré par le Conseil Communautaire le 5 février 2026

BRAIVE Eric



MAYEUR Véronique



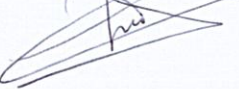
PETITTA Frédéric



RIGAULT Sophie

Pouvoir

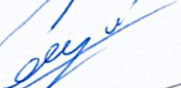
BERAUD Christian



DURANTON Marianne



CORZANI Olivier



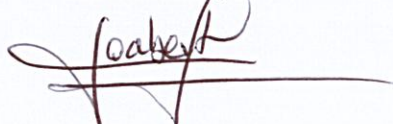
MEARY Nicolas



LAMOUR Alain



JOUBERT Georges



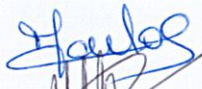
BOUCHON Michelle




DECOMBLE Philippe



DE JESUS CARLOS Maria



CARCASSET Nadia



ROGER Philippe



SEBBAG Alice



OUAREM Brahim

Pouvoir

GARCIA Danièle

Pouvoir

ZAOUI Mohammed



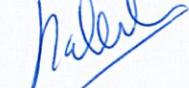
ZŁOWODZKI Thomas



BEURDELEY Florent



MALLET Isabelle



MANCHON Thibault

Pouvoir

ARASA Marie-Claire



GOURGUES Georges



MOSNAT Muriel



DELPIC Joseph



OUDARD Isabelle

Pouvoir

PICCOLO Christian



KRIMI Sarah



GIRAUDEAU Jean-Michel

CHOLLET Quentin

PERDEREAU Isabelle

SANTIN Norbert

LECOUSTEY Christiane

LECLERC Annie

TANGUY Sylvain

PELTIER Michel

KERVAZO Christian

CHOLLEY François

MARTIGNE Patricia

FUENTES Alice

LEGUICHER Fabienne

CHERFA Lahcène

PERRET Roger

ROUYER Thierry

FLORETTE Aline

SPROTTI Bernard

FRAYSSE Gilles

GUSTAVE Steevy

DABADIE Véronique.

DELMOTTE Kim

DAENINCK Sylvie

BADINA Charlène

MATT Edouard

DUMAS Augustin

LE FOL Philippe

BUISSON Virginie

COLLET Michel

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture de Palaiseau
le 19 FEV. 2026 et de la publication le 19 FEV. 2026

A Sainte Geneviève des Bois, le 19 FEV. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Attribution du fonds de concours 2026 à la commune d'Ollainville pour la rénovation énergétique des bâtiments

Délibération
N°26.019

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 45

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Représentés : 11

Vu la délibération communautaire n°21.008 du 11 février 2021 d'approbation du schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération,

Absents : 3

Pour : 56

Vu les délibérations n° 21.173 et n° 21-195 du 16 décembre 2021 relatives à la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026 et au contrat de relance et de transition énergétique,

Vu la délibération communautaire n°24.125 du 26 juin 2024 d'approbation du Plan Climat Energie Territorial (PCAET),

Vu l'avis favorable de la commission transports, mobilités, développement durable, transition écologique, transition agricole et alimentaire en date du 12 janvier 2026,

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération s'est engagée à verser à ses communes membres de moins de 10 000 habitants, des fonds de concours destinés aux travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine,

Considérant les travaux programmés à Ollainville pour la réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande rue, d'un montant de 53 835.47 € HT,

Considérant qu'au titre de ces travaux, la commune bénéficie de certificats d'économie d'énergie pour un montant de 2 051.38 €, représentant 3.8 % du coût total de l'opération,

Considérant la demande de la commune d'Ollainville, il est proposé d'attribuer le fonds de concours de 25 892.05 € au financement de l'opération d'investissement de travaux de réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande Rue.

DELIBERE, et

DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 892.05 € à la commune d'Ollainville, pour le financement de l'opération relative aux travaux de travaux de réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande Rue.

PRECISE que le fonds de concours versé par Cœur d'Essonne Agglomération n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions,

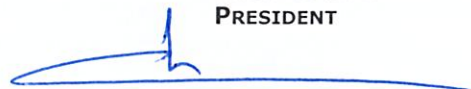
par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que la ventilation des crédits correspondant au fonds de concours est précisée dans l'article 3 de la convention jointe en annexe.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier, y compris la présente convention annexée, et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal.

ERIC BRAIVE
PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical tick mark near the left end, positioned below the printed name.

**Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération
et la commune d'Ollainville**

OPERATION : Attribution du fonds de concours pour la réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande Rue à Ollainville.

ENTRE

Cœur d'Essonne Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Eric Braive, agissant en vertu de la délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du 5 février 2026, d'une part ;

ET

La commune d'Ollainville, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, agissant en vertu de la délibération n° en date du du Conseil Municipal, d'autre part ;

PREAMBULE :

En application de l'article L5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de préciser le montant d'attribution du fonds de concours à la commune d'Ollainville pour des travaux de réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande Rue, notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie au vu de la neutralité carbone mais aussi dans la volonté de diminuer les charges de fonctionnement énergétique.

ARTICLE 2 : Montant d'attribution :

Le montant de l'opération pour les travaux de réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande Rue est de 53 835,47 € HT. Par ailleurs, au titre de ses travaux, des certificats d'économie d'énergie ont été octroyés à la commune pour un montant de 2 051.38 €, représentant 3.8 % du coût total de l'opération. Le fonds de concours attribué à Ollainville pour cette opération est de 25 892,05 €.

Le reste à charge de la commune pour les travaux de réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande Rue est de 25 892,05 €, représentant 48 % du coût total de l'opération.

ARTICLE 3 : Conditions de paiement :

Le versement du fonds de concours pour l'opération de réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès se situant au 3 Grande Rue correspond à un montant de 25 892,05 €.

La ventilation des mandatements à la commune interviendra sur la période 2026, telle que définie dans les étapes budgétaires de Cœur d'Essonne Agglomération.

Le versement sera effectué sous un délai d'un mois, à compter de la réception d'une attestation de paiement de l'opération, signée par le trésor public ainsi que par le maire d'Ollainville.

ARTICLE 4 : Avenant :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 : Durée de la convention :

A la signature des deux parties, la convention prendra effet et se finalisera lors de la réception des chantiers, une attestation de parfait achèvement des travaux sera à transmettre à Cœur d'Essonne Agglomération pour chacune des opérations.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration du délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : Litiges relatifs à la présente convention :

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Versailles. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

A Ste Geneviève des Bois, le

Pour Cœur d'Essonne Agglomération,

Le Président,

Pour la ville d'Ollainville

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Attribution du fonds de concours 2026 à la commune de La Norville pour la rénovation énergétique des bâtiments

Délibération
N°26.020

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 45

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Représentés : 11

Vu la délibération communautaire n°21.008 du 11 février 2021 d'approbation du schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération,

Absents : 3

Pour : 56

Vu les délibérations n° 21.173 et n° 21-195 du 16 décembre 2021 relatives à la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026 et au contrat de relance et de transition énergétique,

Vu la délibération communautaire n°24.125 du 26 juin 2024 d'approbation du Plan Climat Energie Territorial (PCAET),

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération s'est engagée à verser à ses communes membres de moins de 10 000 habitants, des fonds de concours destinés aux travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine,

Considérant les travaux programmés à La Norville pour la réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque, d'un montant de 111 352.57 € HT,

Considérant qu'au titre de ces travaux, la commune bénéficie d'une DETR « dotation d'équipement des territoires ruraux » pour un montant de 24 872 €, représentant 22 % du coût total de l'opération,

Considérant la demande de la commune de La Norville, il est proposé d'attribuer le fonds de concours de 43 240,29 € au financement de l'opération d'investissement de travaux de réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque.

DELIBERE, et

DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 43 240,29 € à la commune de La Norville, pour le financement de l'opération relative aux travaux de réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque.

PRECISE que le fonds de concours versé par Cœur d'Essonne Agglomération n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que la ventilation des crédits correspondant au fonds de concours est précisée dans l'article 3 de la convention jointe en annexe.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier, y compris la présente convention annexée, et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal.

ERIC BRAIVE
PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a small vertical tick at the end, positioned below the printed name.

**Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération
et la commune de La Norville**

OPERATION : Attribution du fonds de concours pour la réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque à La Norville.

ENTRE

Cœur d'Essonne Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Eric Braive, agissant en vertu de la délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du 5 février 2026, d'une part ;

ET

La commune de La Norville, représentée par son Maire, Madame Fabienne LEGUICHER, agissant en vertu de la délibération n° en date du du Conseil Municipal, d'autre part ;

PREAMBULE :

En application de l'article L5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de préciser le montant d'attribution du fonds de concours à la commune de La Norville pour la réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque, notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie au vu de la neutralité carbone mais aussi dans la volonté de diminuer les charges de fonctionnement énergétique.

ARTICLE 2 : Montant d'attribution :

Le montant de l'opération pour les travaux de réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque est de 111 352.57 € HT. Par ailleurs, au titre de ses travaux, une DETR a été octroyé à la commune pour un montant de 24 872 €, représentant 22 % du coût total de l'opération. Le fonds de concours attribué à La Norville pour cette opération est 43 240.29 €.

Le reste à charge de la commune pour les travaux la réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque est de 43 240.29 €, représentant 39 % du coût total de l'opération.

ARTICLE 3 : Conditions de paiement :

Le versement du fonds de concours pour l'opération de réfection de la toiture du CTM pour la mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque correspond à un montant de 43 240.29 €.

La ventilation des mandatements à la commune interviendra sur la période 2026, telle que définie dans les étapes budgétaires de Cœur d'Essonne Agglomération.

Le versement sera effectué sous un délai d'un mois, à compter de la réception d'une attestation de paiement de l'opération, signée par le trésor public ainsi que par le maire de La Norville.

ARTICLE 4 : Avenant :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 : Durée de la convention :

A la signature des deux parties, la convention prendra effet et se finalisera lors de la réception des chantiers, une attestation de parfait achèvement des travaux sera à transmettre à Cœur d'Essonne Agglomération pour chacune des opérations.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration du délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : Litiges relatifs à la présente convention :

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Versailles. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

A Ste Geneviève des Bois, le

Pour Cœur d'Essonne Agglomération,

Le Président,

Pour la ville de La Norville

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

**Objet : Attribution du fonds de concours 2026 à la commune de
Bruyères-le-Châtel pour la rénovation énergétique des bâtiments**

**Délibération
N°26.021**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 45

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Représentés : 11

Vu la délibération communautaire n°21.008 du 11 février 2021 d'approbation du schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération,

Absents : 3

Pour : 56

Vu les délibérations n° 21.173 et n° 21-195 du 16 décembre 2021 relatives à la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026 et au contrat de relance et de transition énergétique,

Vu la délibération communautaire n°24.125 du 26 juin 2024 d'approbation du Plan Climat Energie Territorial (PCAET),

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération s'est engagée à verser à ses communes membres de moins de 10 000 habitants, des fonds de concours destinés aux travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine,

Considérant les travaux programmés à Bruyères-le-Châtel pour l'isolation thermique intérieure/extérieure et chemin de câbles du bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie, d'un montant de 116 531.10 € HT,

Considérant la demande de la commune de Bruyères-le-Châtel, il est proposé d'attribuer le fonds de concours de 57 631.86 € au financement de l'opération d'investissement de travaux d'isolation thermique intérieure/extérieure et chemin de câbles du bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie.

DELIBERE, et

DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 57 631,86 € à la commune de Bruyères-le-Châtel, pour le financement de l'opération relative aux travaux d'isolation thermique intérieure/extérieure et chemin de câbles du bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie.

PRECISE que le fonds de concours versé par Cœur d'Essonne Agglomération n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que la ventilation des crédits correspondant au fonds de concours est précisée dans l'article 3 de la convention jointe en annexe.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier, y compris la présente convention annexée, et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal.

ERIC BRAIVE
PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical tick at the end, positioned below the printed name.

**Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération
et la commune de Bruyères-le-Châtel**

OPERATION : Attribution du fonds de concours pour les travaux d'isolation intérieure/extérieure et chemin de câbles pour le bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie de Bruyères-le-Châtel.

ENTRE

Cœur d'Essonne Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Eric Braive, agissant en vertu de la délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du 5 février 2026, d'une part ;

ET

La commune de Bruyères-le-Châtel, représentée par son Maire, Monsieur Thierry ROUYER, agissant en vertu de la délibération n° en date du du Conseil Municipal, d'autre part ;

PREAMBULE :

En application de l'article L5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de préciser le montant d'attribution du fonds de concours à la commune de Bruyères-le-Châtel pour des travaux d'isolation thermique intérieure/extérieure et chemin de câbles du bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie, notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie au vu de la neutralité carbone mais aussi dans la volonté de diminuer les charges de fonctionnement énergétique.

ARTICLE 2 : Montant d'attribution :

Le montant de l'opération pour les travaux d'isolation thermique intérieure/extérieure et chemin de câbles du bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie est de 116 531,10 € HT. Le fonds de concours attribué à Bruyères-le-Châtel pour cette opération est 57 631,86 €.

Le reste à charge de la commune pour les travaux d'isolation thermique intérieure/extérieure et chemin de câbles du bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie est de 58 899,24 €, représentant 51 % du coût total de l'opération.

ARTICLE 3 : Conditions de paiement :

Le versement du fonds de concours pour l'opération d'isolation thermique intérieure/extérieure et chemin de câbles du bâtiment EBLC ainsi que l'isolation thermique des combles de la Mairie correspond à un montant de 57 631,86 €.

La ventilation des mandatements à la commune interviendra sur la période 2026, telle que définie dans les étapes budgétaires de Cœur d'Essonne Agglomération.

Le versement sera effectué sous un délai d'un mois, à compter de la réception d'une attestation de paiement de l'opération, signée par le trésor public ainsi que par le maire de Bruyères-le-Châtel.

ARTICLE 4 : Avenant :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 : Durée de la convention :

A la signature des deux parties, la convention prendra effet et se finalisera lors de la réception des chantiers, une attestation de parfait achèvement des travaux sera à transmettre à Cœur d'Essonne Agglomération pour chacune des opérations.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration du délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : Litiges relatifs à la présente convention :

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Versailles. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

A Ste Geneviève des Bois, le

Pour Cœur d'Essonne Agglomération,

Le Président,

Pour la ville de Bruyères-le-Châtel

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYER, Frédéric PETITTA, Sophie RIGAUT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAudeau, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGAUT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Approbation de l'avenant n° 4 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Délibération
N°26.022

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, portant sur l'Evolution, de l'Aménagement et du Numérique (Elan) instaurant l'Opération de revitalisation du territoire (ORT),

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 46

Représentés : 10

Absents : 3

Pour : 56

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération n° 21-195 du 16 décembre 2021, approuvant le CRTE,

Vu la délibération n°23-014 du 16 février 2023, approuvant l'avenant n°1 au CRTE,

Vu la délibération n°24-027 du 8 février 2024, approuvant l'avenant n°2 au CRTE,

Vu la délibération n°25-022 du 6 février 2025, approuvant l'avenant n°3 au CRTE,

Vu l'avis favorable de la commission « Transports / Mobilités, Développement Durable/Transition Ecologique, Transition Agricole et Alimentaire » du 12 janvier 2026,

Considérant l'ambition de Cœur d'Essonne Agglomération d'inscrire son territoire dans une transition écologique et dans une dynamique de cohésion territoriale, au travers d'un projet global, engagé par son projet de territoire et décliné sur le plan opérationnel par son SCoT, et son PCAET,

Considérant que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constitue le nouveau cadre contractuel par lequel l'Etat entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat,

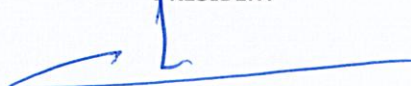
Considérant qu'il convient d'actualiser le CRTE par voie d'avenant pour intégrer de nouveaux projets territoriaux,

DELIBERE, et

APPROUVE l'avenant n° 4 au CRTE avec les actions supplémentaires des communes et de Cœur d'Essonne agglomération, ci annexé.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

ERIC BRAIVE
PRESIDENT





AVENANT N°4 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE de Cœur d'Essonne Agglomération

ENTRE

l'ÉTAT, représenté par Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de l'Essonne, ci-après désigné « l'État»,

ET

COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, représentée par son Président, Monsieur Eric BRAIVE, ci-après désignée « l'Agglomération »,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été approuvé le 16 décembre 2021 par Cœur d'Essonne Agglomération et accusé certifié exécutoire par le Préfet de l'Essonne le 24 décembre 2021.

Conformément à l'article 5 du CRTE, le programme d'actions est précisé et amendé en continu par voie d'avenant, pour intégrer de nouveaux projets.

Les fiches action font l'objet d'un examen annuel en fonction de la maturation des projets et des demandes de co-financements sollicités par les maitres d'ouvrage.

Les financements indiqués dans le programme d'action et les fiches action associées s'entendent comme les plans de financement prévisionnels et précisent uniquement les besoins de financement qui seront sollicités auprès de l'État, de ses opérateurs et de l'ensemble des partenaires.

Les fiches action actualisées de l'Agglomération, ainsi que les projets supplémentaires des communes, sont inclus dans le présent avenant, porté à l'approbation du Conseil communautaire réuni en séance le 5 février 2026.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'actualiser la liste des projets inscrits au CRTE. A ce titre, il vise à substituer les actions énumérées ci-dessous :

- **L'Annexe n° 2 : Fiches thématiques/actions proposées par CDEA du CRTE**
 - **Fiche action mature 4.4. Déploiement du plan Vélo : identification et traitement des discontinuités cyclables majeures et mise en œuvre d'actions d'accompagnement**
 - **Fiche action mature 5.3. Développement industriel et filières d'avenir - Fonds friche**
- **L'intégralité de l'Annexe n° 3 : Tableau de synthèse des actions du CRTE**

ARTICLE 2 : FICHES THÉMATIQUES/ACTIONS PROPOSÉES PAR CDEA

Les fiches actions détaillées ci-après se substituent aux fiches actions 4.4 et 5.3 du CRTE.

Fiche action mature :

4.4. Déploiement du plan Vélo : identification et traitement des discontinuités cyclables majeures et mise en œuvre d'actions d'accompagnement

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Développer l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens des habitants et des salariés du territoire ;

CONTEXTE :

La voiture a pris beaucoup de place sur le territoire de Cœur d'Essonne, entraînant des difficultés de circulation de plus en plus importantes avec le développement du territoire (nouveaux logements et développement des zones de développement économique) et une suroccupation des espaces publics à certains endroits (abords des gares, zone commerciale) ;

Une prise de conscience écologique a donné un attrait/ intérêt à l'utilisation du vélo et de nombreux habitants souhaitent pouvoir circuler à vélo sur le territoire, mais il y a des obstacles à cette pratique (itinéraire cyclable inexistant ou dangereux, manque de dispositif de stationnement, etc.)

Cœur d'Essonne agglomération a adopté en décembre 2020 son Plan Vélo qui définit une série d'actions bien concrètes pour développer l'usage du vélo au quotidien sur l'ensemble du territoire autour de quatre axes stratégiques : développer les itinéraires cyclables, développer le jalonnement, développer l'offre de stationnement vélo, et développer les services et les animations à destination des cyclistes.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en œuvre le plan vélo de l'agglomération adopté en décembre 2020 sur les 4 volets :
 - o Réalisation d'itinéraires cyclables
 - o Mise en place d'un plan de jalonnement
 - o Mise en place de stationnement vélo
 - o Mise en place de services adaptés aux cyclistes

DESCRIPTION DE L'ACTION ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Itinéraires réalisés ou à réaliser en 2026 :

- Itinéraire Ollainville- Arpajon pour un montant de 742 000 € HT
- itinéraire La Norville/Avrainville / Arpajon pour un montant de 754 000 € HT
- Itinéraire Fleury-Merogis / Croix Blanche pour un montant de 218 000 € HT
- **Tronçon n°1 de l'itinéraire cyclable de la RN104 entre Fleury-Mérogis et Sainte-Geneviève-des-Bois pour un montant estimé de 260 000 € TTC (Convention de transfert de gestion entre l'Etat et Cœur d'Essonne Agglomération)**
- **Itinéraire Plessis-Pâté/Gare RER de Brétigny-sur-Orge pour un montant estimé de 416 000 € HT**
- **Itinéraire Gare RER de Sainte-Geneviève-des-Bois/Villemoisson-sur-Orge/ Morsang-sur-Orge**

Itinéraires à l'étude :

- itinéraire Plessis-Paté Croix Blanche
- Itinéraire Brétigny centre - zone Maison Neuve
- Itinéraire Egly-Ollainville
- Itinéraire Longpont / gare de Saint-Michel
- Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois - Villiers-sur-Orge
- **Tronçon n°2 de l'itinéraire cyclable de la RN104 entre Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge**
- **Tronçon n°3 de l'itinéraire cyclable de la RN104 longeant Longpont-sur-Orge et Leuville-sur-Orge**

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES ASSOCIES

Villes concernées, associations de cycliste, Région Ile-de-France, Département 91

BUDGET PREVISIONNEL

12M€ sur 3-4 ans

INDICATEURS D'AVANCEMENT/INDICATEURS DE RESULTAT

Comptages vélos pour mesurer la fréquentation des itinéraires cyclables du territoire
Nombre d'itinéraires cyclables conformes aux normes sur le territoire

Fiche action mature :

5.3. Développement industriel et filières d'avenir - Fonds friche

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le projet de reconversion de l'ex-base aérienne 217 sur environ 300 ha, est axé sur le développement économique avec l'objectif de créer 10 000 emplois porté par une forte ambition écologique. Ce projet « BASE 217 » est un laboratoire en matière d'aménagement et de développement durable. A partir de grands thèmes tel que l'industrie, la culture, l'alimentation et l'agroécologie, la BASE 217 avec ses 300 ha est à la fois un « lab des lab » et un démonstrateur sur le développement du « monde de demain ».

Il constitue un fort enjeu sur un modèle « duplicable » d'aménagement sur les nouvelles pratiques tournées vers l'écologie, en co-production avec tous les acteurs et les citoyens.

CONTEXTE :

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La Base 217 a été soutenue par l'effort apporté par le plan de relance grâce au fonds friche qui s'élevait initialement à 300 M€ (porté depuis à 650M€) au niveau national, dont 259 M€ (portés depuis à 589M€) consacrés au recyclage foncier pour des projets portant sur l'aménagement urbain, la revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Dépollution pyrotechnique des terrains – fonds friche
- Préparer le développement des secteurs à venir : finalisation des Franges Ouest/Sécurité-Park/Mermoz/Carré Nord

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet de la Base 217 a ainsi été sélectionné par l'Etat afin de bénéficier d'un soutien du fonds friche, au regard de son histoire, sa programmation urbaine, ses ambitions en matière d'exemplarité et son calendrier.

Le coût global de l'opération d'aménagement de la Base 217 a ainsi été estimé à un montant de 133 046 889 euros hors taxes pour un total de recettes et de subventions de 124 106 715 euros hors taxes.

Le bilan d'opération, avant intervention du fonds friche de France Relance, fait apparaître un déficit global d'opération qui s'élève à 8 940 174 euros.

Le déficit de l'opération s'explique par plusieurs facteurs :

- Des dépenses importantes sur un site pollué en pyrotechnie, avec d'importants coûts de viabilisation, car pas d'accès ni de réseaux présents sur l'ancienne BA 217
- Une volonté d'avoir une grande partie du site qui reste en espaces ouverts (dédiée à la biodiversité et à l'agroécologie) avec une limitation de la consommation d'espaces.

Au titre du fonds friches, la subvention État destinée à réduire le déficit global d'opération s'élève à 2 000 000 euros.

Cette subvention permettra de contribuer à la dépollution pyrotechnique des terrains, engagé depuis plusieurs années, mais dont il reste aujourd'hui encore beaucoup à dépolluer.

Par ailleurs, Coeur d'Essonne agglomération sollicitera les dispositifs de financement complémentaires du Fonds Vert (hors fonds friches), la DSIL, et tout autre dispositif public.

Ces subventions permettront ainsi l'aménagement et la viabilisation des terrains dédiés au développement de filières économiques d'avenir : le développement des espaces de vol pour la filière drone (en partenariat avec le Hub Drone Systematic Paris Région) avec la création d'un « AéroDrone » d'environ 400m² (hangar de 300 m² et bâtiment mixte bureau-atelier de 132m² de surface de planchée), Pôle industriel dédié à la sécurité-sureté-défense avec la réhabilitation d'un bâtiment sécurisé permettant aux TPE-PME de pouvoir se positionner sur ce marché économique, filière agro-alimentaire avec l'implantation d'ores et déjà de plusieurs entreprises sur site (Bimbo QSR, Prêt à Manger), opérateurs économiques et industriels nationaux et internationaux (Amazon, Nippon Paint, Id Logistic Santé)...

Les secteurs de l'extension de la Tremblaie, du Security-Park et de Mermoz ont vocation à accueillir ces développements à courts et moyen terme. A un peu plus long terme, l'aménagement du Carré Nord a vocation à accueillir des entreprises innovantes sur un foncier plus dense, et dans une programmation économique à préciser.

PILOTAGE

Cœur d'Essonne agglomération, la SPL AIR 217

PARTENAIRES ASSOCIES

Etat, opérateurs économiques, Essonne développement,

BUDGET PREVISIONNEL

2M€ de subvention du fonds friche sur le déficit d'opération estimé à 8 940 174 euros pour la dépollution pyrotechnique

550 K€ pour la viabilisation des espaces de vol et la création de « l'AéroDrone » avec 385 K€ d'aides sollicitées au titre de la DSIL 2026-2027

INDICATEURS D'AVANCEMENT/INDICATEURS DE RESULTAT

Ha dépollués

Ha de terrains aménagés

Entreprises implantées et

emplois créés

Filières développées

ARTICLE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU CRTE

Le tableau de synthèse ci-après se substitue à l'annexe 3 du CRTE. Les modifications apportées par le présent avenant sont mentionnées dans la dernière colonne (aucune modification si vide).

I. Attractivité et développement du territoire

Intitulé du projet	Maitrise d'ouvrage	Niveau de maturité	Commentaires	Modifications 2023	Modifications 2024	Modifications 2025	Modifications 2026
1.1. Piloter la maîtrise de la consommation foncière : création d'un observatoire urbain et foncier	Agglo	2022	50 000 € par an en fonctionnement Participation de l'Etat et au titre de l'ingénierie : sollicitation de 20 000 € Participation de la Banque des Territoires au titre de l'ingénierie : 100 000 € Montant de l'étude pour identifier les gisements fonciers : 90 000 €, co-financé à 49% (29 000 € par l'Epif et 29 000 € par la Banque des Territoires, reste à charge de l'Agglo de 32 000 €)				
1.2. Revitalisation des centres-villes : mise en œuvre des programmes Opération de Revitalisation du Territoire, Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain	Agglo	2022 /2023 : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des programmes ACV et PVD • Lancement de l'étude Urbaine pour l'aménagement du secteur route de Corbeil • Lancement des études pour l'aménagement des secteurs de Brétigny-sur-Orge et Marolles en Hurepoix • Lancement du Document d'Aménagement Artisanal, commercial et Logistique DACCL • Déploiement de l'action de la foncière commerciale 	Cofinancement à solliciter des études urbaines et du DAACL 300 000 €				
1.3. Mise en œuvre d'une stratégie foncière pour le commerce local :	Agglo	Le bureau de la SORGEM a voté la création de la Foncière et son plan d'intervention le 26 mai 2021, sous forme d'une SCI.	Foncière : participation majoritaire (50,1%) de la SORGEM au capital, avec la Banque des Territoires pour 49,9%, et possibilité d'ouverture aux				

création d'une foncière		calendrier de déploiement : - Des acquisitions étalées sur 4 ans de 2022 à 2025, - Un an de travaux et de commercialisation selon les locaux - Un portage d'au plus 14 ans, avec exploitation de l'année 2 à l'année 15 - Des cessions étalées sur 4 ans de 2036 à 2039	autres actionnaires de la SORGEM et aux investisseurs locaux. 10 millions d'euros d'investissement Candidature à l'appel à projet sur les foncières (ANCT) Ce projet est également porté par la Banque des Territoires, actionnaire de la SORGEM, co investisseur de la Foncière et soutien en ingénierie financière (emprunt et CCA)				
1.4. Construction d'une armature équilibrée pour le commerce local : élaboration du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique(DAACL).	Agglo	- Novembre 2021 : lancement de la consultation - Décembre 2021 : choix du prestataire retenu et lancement de l'étude - Décembre 2021 – janvier 2022 : Phase 1 de l'étude - analyse de la structure commerciale du territoire et de ses enjeux - Février 2022-Mai 2022 : Phase 2 de l'étude - définition l'armature commerciale et logistique projetée à 2030 et les orientations de chaque secteur préférentiel identifiées dans le SCOT : 4 mois - Juin 2022 – Septembre 2022 : Phase 3 – définition des recommandations et préconisations	Le coût global est estimé à 100 000€ TTC.				
1.5. Requalification durable de la zone commerciale de la Croix Blanche	Agglo	1 ^{er} semestre 2024 : Lancement de l'étude de faisabilité concernant le RD 117 / entrée Croix Blanche, lancement de l'étude de gouvernance partagée de la zone commerciale, complément d'étude mobilités et flux, recrutement d'un chef de projet dédié 2 ^{ème} semestre 2024 : Rendus des études	Etudes : 200 000€ Ingénierie de projet : 75 000€		Modifiée		

1.6. Soutien de l'innovation industrielle : accompagnement du campus Teratec	Agglo	2022-2023	100 000 €				
1.7. Création de tiers lieux favorisant les usages et la pratique du numérique		Inscrit dans la PPI de Cœur d'Essonne agglomération ces tiers lieux seront mis en œuvre dans les 3 prochaines années Maison du numérique - Début des travaux : fin 2025 - Livraison : printemps 2027 Tiers-lieu au sein de l'aile du château du Merle Blanc d'Avrainville - Travaux 2025 - Ouverture mars 2026	Montant à préciser en fonction de la PPI Maison du numérique : 3 028 248 € HT Château du Merle-Blanc - Travaux de réhabilitation : 905 660 € HT - Equipements et mobiliers : 70 000 € HT			Modifiée	
1.8. Promotion du territoire et développement du tourisme	Agglo	2021-2022	63 000 € Subvention – département Essonne Tourisme : 5 000 € Subvention – Fond Régional du Tourisme : 16 380 €				
Réhabilitation et requalification de la zone d'activités économique de Guisseray	Breuillet/Agglo	1 ^{er} semestre 2024 : étude de programmation urbaine, acquisition foncière d'une partie du site par la commune, extension de la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF pour la mise en place d'un périmètre de veille foncière, projet de requalification de la zone d'activités avec CDEA 2024 : Réalisation d'une étude d'opportunité pour identifier les besoins en locaux et les activités en recherche sur le territoire, relogement des occupants et évacuation des différents locaux, réalisation d'une étude structure sur le pont 2025 : Travaux de nettoyage et	Le coût de l'étude de programmation urbaine est de 6 000 € Coût de l'acquisition foncière : 230 000 € Etude d'opportunité réalisée en interne Coût prévisionnel de réhabilitation		Ajouté	Modifié et complété	

		d'évacuation du site, identification de porteurs de projet pour installation sur le site, lancement d'une étude de faisabilité et recherche d'un opérateur spécialisé dans les activités économiques, travaux de réhabilitation du pont	du site : 200 000 €				
Déclinaison des programmes ORT, ACV et PDV							
Aménagement du centre-ville dans le cadre du programme PVD/ORT : - Organiser la maîtrise foncière de locaux commerciaux pour y implanter des activités qualitatives - Etude de réaménagement de la place Eglise, de sa végétalisation et de sa désimperméabilisation - Etude de gestion des eaux pluviales et de renaturation du cœur de ville - Poursuite de la mise en accessibilité des commerces et des équipements publics - Création d'un tiers-lieu dans la gare de Breuillet Village - Mise en œuvre du volet habitat du programme (suivi du dossier de réhabilitation de l'immeuble du 3-5 Grande rue, définition d'une stratégie pour le 10 bis Grande rue)	Breuillet/CDEA	Convention d'initialisation PVD			Modifié Lancement de l'étude de végétalisation et d'aménagement de la place de l'église au 1 ^{er} Semestre 2024	Modifié Lancement d'une étude de végétalisation sur le cœur de ville (place du marché et de l'Eglise étendue) début 2025	
Rénovation du site de la CAF – Accueillir de nouveaux services publics : petites enfance (déplacement halte garderie et guichet unique petite enfance) et ouverture d'un pôle santé	Arpajon/CDEA	2024-2025				Nouvelle ation	
Cinéma – modalités de soutien financier à définir.	Arpajon/CDEA	2025				Nouvelle ation	
Mise en œuvre du programme de l'ORT de CDEA à Morsang sur Orge : - Secteur de la route de Corbeil	Morsang sur Orge/CDEA	Convention ORT approuvée Etudes en cours	Inscription de la ville de Morsang sur Orge dans une action « Ville durable » en ce qui concerne les actions menées	Actualisé	Maintenu et Actualisé	En cours	

- Secteur du marché de la forêt			par la ville pour le développement des circuits courts, le renforcement de son armature commerciale (Marché et centralité) développement de ses modes actifs de déplacements				
Aménagement du secteur gare dans le cadre de l'ORT de CDEA	Marolles en Hurepoix/CDEA	Etudes urbaines en cours dans le cadre du projet de ZAC					
Mise en œuvre du programme de l'ORT de CDEA à Villemoisson-sur-Orge : — Secteur de la route de Corbeil	Villemoisson-sur-Orge/CDEA	Convention ORT approuvée Etudes en cours					Retiré
Mise en œuvre de l'ORT – secteur du centre-ville	Brétigny sur Orge/CDEA	En lien avec la mise en œuvre de l'ORT de CDEA					
Etude urbaine sur l'aménagement de l'entrée de ville en lien avec le programme ACV : - Friche - Aménagement paysager - Aménagement de liaisons douces	Arpajon	Notification du bureau d'études : novembre 2021	100 000€ financé à 50% par l'EPFIF		Etude terminée en 2023		
Poursuite du programme ACV : - phase 3 de traitement des espaces publics	Arpajon	2022	3 M		Rénovation des espaces publics terminée en 2023		
Etude urbaine aménagement du secteur Rémarde – Libération : - liaison douce centre-ville vers Belles Vues - parc urbain, mise en valeur de la Rémarde - construction d'un groupe scolaire et création d'un cours oasis - habitat, circulation, rénovation de friche	Arpajon	Faisabilité + définition d'un programme architectural 2027	150 000 €		Nouvelle action	Modification	
Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel en cœur de ville : projet Ciném'Art	Brétigny sur Orge	2023-2024	Entre 300 000€ et 400 000 € TTC pour l'extension du ciné 220 Entre 150 000€ et 250 000€ pour la requalification du ciné 220	Nouvelle action			
Mise en œuvre du programme ACV : - Poursuite des actions matures - Programme de traitement de	Saint Michel sur Orge	Programme ACV en cours	Convention fonds friche En cours. Début des travaux de l'Action mature n° 2 en 2024			Actualisée	

la friche du centrecommercial Grand Bois - Réaménagement et requalification de l'entrée de ville Ouest							
Requalification globale du U de Saint- Hubert pour l'implantation d'activités économiques nouvelles enlien avec le programme ORT	Sainte Geneviève- des Bois	Convention ORT approuvée Chantier d'insertion en cours dans le cadre de la politique de la ville		Retiré			

II. Transition énergétique et écologique

Intitulé du projet	Maitrise d'ouvrage	Niveau de maturité	Commentaires	Modification s 2023	Modification s 2024	Modification s 2025	Modification s 2026
Développement des EnR&R							
2.1.1. Extension du réseau de géothermie	SEER Viry-Grigny	2021-2022	Montant prévisionnel du projet d'extension de la géothermie concernant la première phase d'extension permettant le raccordement des projets de Sainte-Geneviève des Bois et de Fleury-Mérogis : 59M d'€ Montant sollicité au titre du plan de relance : 10M d€ (20%)				
2.1.2. Développement des EnR&R : accompagnement de la filière photovoltaïque	Agglo	Lancement en l'AMO en juin 2022 sous réserve de l'accord de partenariat financier	Montant prévisionnel d'une prestation d'AMO : 200 000€ Montant sollicité 140 000€ (70%), montant restant à définir selon les modalités de l'appel à projet				
2.1.3. Développement des EnR&R : Intégration des enjeux EnR&R dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement	Agglo	2022	Montant de l'AMO prévue pour accompagner les villes dans la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCoT : 50 000€ Montant sollicité dans le cadre du plan de relance : 70%				
Programme global d'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.	Brétigny sur Orge	Etudes de potentiel réalisées AMO en 2022	Evaluation globale : environ 3,2M€				
Déploiement d'un système de géothermie sur l'ensemble du groupe scolaire Camille Magné	Breuillet	2022	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux : 807 090 € HT - AMO : 46 090 € HT - Etudes auxiliaires : 20 000 € ADEME : Demande de subvention en cours (321498 €) : en attente de retour Région Ile de France : Subvention de 10 000 € notifiée dans le cadre				

			du budget participatif. Conseil Départemental : Subvention de 200 000 € notifiée				
Programme global d'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux	Breuillet	2024 : Etude de faisabilité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase 2026 : Travaux d'installation	138 000 € TTC		Ajouté	Calendrier actualisé	
Construction d'un restaurant scolaire Alphonse DAUDET équipé d'une centrale photovoltaïque	Égly	2024 2025 2026 2027	3 500 000 €	Actualisé	Modifié		En cours
Programme de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les équipements municipaux	Guibeville	A préciser	A préciser		Ajouté		
Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit terrasse de la mairie pour un usage en autoconsommation collective	Le Plessis-Pâté	2023	Travaux réalisés = 38 646 € HT		Nouvelle action	Action terminée	
Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du centre commercial de centre-ville appartenant à la commune	Le Plessis-Pâté	Etude de faisabilité en 2025 pour une réalisation en 2026	Etudes en cours		Nouvelle action	Actualisé	
Installation de panneaux photovoltaïques sur les autres bâtiments publics : Ecole maternelle, école élémentaire, Ecole de Musique et de Danse, ALSH, Gymnase, Espace associatif	Le Plessis-Pâté	Poursuite des études de faisabilité en 2026 et les années suivantes				Nouvelle action	
Remplacement des chaufferies gaz des bâtiments publics	Le Plessis-Pâté				Nouvelle action		
Programme de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les équipements municipaux	Leuville	2025 Etude d'une ombrière photovoltaïque pour stationnement engins tracteur, matériaux au CTM				Nouvelle Action	
Programme de rénovation des toits ardoisés et d'isolation thermique de la Mairie + remplacement de menuiseries extérieur	Leuville	2025 Couverture 80 000€ Isolation 12 000€ Remplacement des menuiseries 124 000€	Montant prévisionnel comprenant la totalité des menuiseries de la Mairie			Nouvelle Action	
Rénovation et amélioration des toit	Leuville	2025	Montant prévisionnel comprenant			Nouvelle Action	

terrasses écoles élémentaire et maternelles, Réhabilitation et isolation de toit école maternelle		Toit terrasse 40 000€ Couverture + isolation 35 000€	la mise aux norme et isolation				
Réhabilitation et isolation de l'Eglise Jean Baptiste	Leuville	2025 1°phase Rénovation de la couverture 40 000€	Rénovation d'un pan de toiture 40 000€			Nouvelle Action	
Programme de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les équipements municipaux	Leuville	2022 Etudes de faisabilité à conduire					
Programme de rénovation des toits-terrasse et de d'isolation thermique de l'école-maternelle et de l'ALSH	Leuville	2022 Etudes de faisabilité à conduire					
Projet de création d'une chaudière-multisites a EnR&R	Leuville	2022 Etudes de faisabilité à conduire					
Programme de rénovation énergétique du gymnase communal	Longpont sur Orge	Terminé	Coût des travaux : 3 900 000 € Recettes de subvention = 1 871 696.23 € DSIL : 700 000 € ANS : 1 000 000 € FDC Agglo : 171 696.23 €			Actualisé	
Déploiement de la géothermie	Morsang-sur-Orge	2025-2026-2027	Adhésion au capital de la SEER – budget 2025			Nouveau projet	Fin phase 1 : avril/oct 2025 Phase 2 : juin 2026 / janvier 2027
Programme de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux	Sainte Geneviève des Bois	2026-2027					Nouvelle action
Installation de centrales photovoltaïques sur la cuisine centrale en cours de construction et sur le pôle sportif pour un usage en autoconsommation collective	Ollainville	2022 et 2024/2025	Environ 60 000€		Actualisé	Autoconsommation collective déployée en 2025	
Installation d'une centrale photovoltaïque à l'école de la Roche	Ollainville	2025				2026	
Programme de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les équipements municipaux	Saint-Michel-sur-Orge	2025	Installation de panneaux sur les toitures des écoles Lamartine et Jules Verne maternelle. Coût 165			Nouvelle action	

			k€				
Déploiement de la géothermie	Saint-Michel-sur-Orge	2025-2027	Raccordement au réseau de la SEER (août 2025) pour le Bois des Roches Raccordement d'équipements communaux (écoles, Centre social, crèche et gymnase) au réseau (2025) Extension au reste de la commune (2026-2027)			Nouvelle action	
Installation d'ombrières photovoltaïques sur parkings communaux	Saint-Michel-sur-Orge	2025-2028	AMO : 30 k€ en 2025			Nouvelle action	
Programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la mairie et du centre socio-culturel	Villemoisson-sur-Orge	2023	250K€	Actualisé	Supprimé		
Programme d'installation d'ombrières photovoltaïques aux parkings du Ludion et du gymnase des Érables	Villemoisson sur Orge	2024-2025	661 000 €	Nouvelle action	Actualisé	Actualisé	
Programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur des équipements municipaux : salle des fêtes, tennis, gymnase, école Malraux, Ecole Brossolette	Villiers-sur-Orge	Prévu en 2026-2029	Gymnase : 175000€ Salle des fêtes : 50000€ Tennis : 115000€ + réfection toit Ecole Malraux 170000€ Ecole Brossolette : 100000€			Nouvelle action	
Rénovation thermique/énergétique des bâtiments publics							
2.4 Rénovation énergétique des équipements communautaires de service public de CDEA	Agglo	<u>Travaux de rénovation thermique :</u> Espace Jules Verne Démarrage : juillet 2024 Finalisation : décembre 2025 Château d'Avrainville Démarrage : octobre 2024	<u>Travaux de rénovation thermique</u> Espace Jules Verne : 2 996 000 €HT Château d'Avrainville : 905 660 €HT Montant sollicité = 50% Bâtiment Orgeval : 312 500€ HT Bâtiment du 11 : 220 000€ HT	Actualisé		Actualisé	

		<p>Finalisation : février 2026 Objectif d'économie d'énergie = -62%</p> <p>Bâtiment Orgeval Démarrage : septembre 2023 Finalisation : décembre 2023/février 2024</p> <p>Bâtiment du 11 Démarrage : septembre 2024 Finalisation : décembre 2024</p> <p><u>Etude de diagnostic énergétique :</u> Démarrage septembre 2021 Finalisation octobre 2024</p>	<p><u>Etude de diagnostic énergétique</u> : 100 000€ montant sollicité : 70%</p>				
Accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux des villes de moins de 10 000 habitants	Agglo	2021-2022	30 000 ^e annuels de cofinancement ADEME par poste de CEP, reste à charge financé par les communes (0,83€ par habitant)				
Accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé de logements et des entreprises	Agglo	2020-2026	<p>Pour l'OPAH Cap travaux : 180 k€ / an en ingénierie dont 35% cofinancement Anah ; 275K€ en subvention d'investissement de soutien aux travaux</p> <p>Pour l'Espace Info Energie : 100 K€ / an dont 50% de cofinancement CEE SARE</p> <p>Pour l'OPAH copropriété : 125 K€ / an d'ingénierie ; dont 50% de cofinancement ANAH</p> <p>Pour un futur dispositif d'accompagnement en copropriétés de type POPAC renforcé : 75 K€ / an, dont 35%</p>				

			de cofinancement Anah + cofinancement complémentaire au titre du Plan de Relance sur la partie travaux (non subventionnable par l'ANAH mais éligible au Plan de Relance)				
Rénovation énergétique du groupe scolaire E. HERRIOT	Arpajon	Etude de faisabilité en 2022 travaux : 2026-2027	2 M€ (phase 1)		Lancement travaux en 2024 - phase 1 : 2024-2025 rénovation – reconstruction - phase 2 : 2026-2027 ITE + ENR	Actualisé	
Création d'un réseau de chaleur renouvelable sur le secteur sud d'Arpajon	Arpajon	Etude de faisabilité réalisé T1 2024 Montage juridique à arbitrer : soit SAS ENR pour l'exploitation + DSP distribution, Soit DSP Exploitation et Distribution. 2026.					
Rénovation Ecole Victor Hugo dont rénovation thermique	Arpajon	Etudes préliminaires en 2026 Mise en oeuvre 2028	Non défini			Actualisé	
Rénovation bibliothèque (rénovation énergétique —1^{er} phase changement des menuiserie et 2eme phase ITE)	Arpajon	1er phase : travaux 2025 2eme phase : travaux 2027	400 k€			Supprimé	
Réfection chauffage église (suppression chaudière fioul)	Arpajon	2027	100 k€			Actualisé	
Définition d'une Stratégie politique patrimoniale : cession / rénovation	Arpajon	2026				Nouvelle action	
Programme global de rénovation énergétique des équipements publics : - isolation mairie - isolation bâtiment annexe - Couverture des locaux techniques - isolation école + amélioration du confort d'été et de l'éclairage naturel - isolation de la maison médicale	Avrainville	2025	A préciser			Actualisé	
Programme de de rénovation énergétique de l'ancien CFA -	Brétigny sur Orge	2024-2027	10M	Actualisé			

création d'un équipement à vocation sportive et sociale (phase 2)							
Rénovation énergétique de hall de la mairie	Brétigny sur Orge	2022 travaux en cours	Environ 110 000(menuiseries, toiture, isolation)	Actualisé			
Rénovation énergétique de l'école Jean Lurçat (huisseries)	Brétigny sur Orge	2022 réalisé	Environ 500 000	Actualisé			
Etudes énergétiques sur les groupes scolaires Jean Lurçat et Eugénie Cotton	Brétigny sur Orge	2022	Environ 10 000€				
Rénovation énergétique des bâtiments annexes de la Mairie	Brétigny sur Orge	2022-2023	100K/200K €	Actualisé			
Rénovation thermique de la salle et des vestiaires du stade Robert Barran	Brétigny sur Orge	2023	66 000€ TTC	Nouvelle action			
Rénovation thermique de l'école Eugénie Cotton	Brétigny sur Orge	2023	205 000€ TTC	Nouvelle action			
Rénovation thermique de l'école Joliot Curie	Brétigny sur Orge	2023	610 000 TTC	Nouvelle action			
Changement des radians au gymnase Camille Hébert	Brétigny sur Orge	2023	95 000€ TTC	Nouvelle action			
Programme de réhabilitation énergétique du gymnase	Breuillet	diagnostic/audit énergétique en 2022					
Réhabilitation thermique de l'espace jeunesse	Breuillet	diagnostic/audit énergétique en 2022					
Programme de rénovation et d'isolation de la toiture du Moulin des Muses, installation de films anti-chaaleur et rénovation de l'éclairage	Breuillet	2023 : Réalisation des devis 2024 : Réalisation des travaux	160 000 € TTC		Ajouté		
Réhabilitation du Moulin des Muses et adaptation au changement climatique	Breuillet	T1 2025 : AMO T2 2025 à T3 2025 : travaux de réhabilitation dans un objectif d'adaptation et de résilience face aux événements liés au changement climatique	600 000 € Assurances (environ 50%) : 300 000 € Etat : 130 000 €			Action ajoutée en 2025	
Programme de rénovation énergétique totale du Gymnase François Ruiz et installation de panneaux solaires sur toiture et	Breuillet	2024 : lancement de la MOE 2024-2025 : Réalisation des travaux	1 500 000 € TTC		Ajouté		

d'ombrières sur le parking du gymnase							
Réhabilitation totale de la halle de la Briqueterie du Pont des Gains pour implantation d'un équipement	Breuillet	2025 : Etude de faisabilité et diagnostics 2026 : Acquisition foncière 2027 : Réalisation des travaux	1 300 000 €		Ajouté	Calendrier réajusté	
Rénovation du 20 rue des Ecoles	Breuillet	2024 : Etude d'opportunité sur le bâtiment 2025 : Etude de faisabilité architecturale T3 2025 : Travaux d'aménagement du RDC 2026-2027 : Travaux d'aménagement de l'étage et création d'une cage d'ascenseur	Etude architecturale : 40 000 € Travaux phase 1 : 60 000 € Travaux phase 2 : 150 000 €			Ajouté en 2025	
Surélévation et réhabilitation du bâtiment des Petits Lutins du groupe scolaire Camille Magné pour l'implantation de classes supplémentaires	Breuillet	2023 : Réalisation d'une étude de faisabilité 2026 : lancement de la MOE et finalisation des études 2027-2028 : Réalisation des travaux	1 800 000 €		Ajouté	Calendrier réajusté	
Extension et isolation du restaurant scolaire Camille Magné - les Gravieres et remise aux normes du bâtiment	Breuillet	1 ^{er} semestre 2025 : acquisition foncière du terrain dédié à l'implantation du restaurant scolaire 2026 : lancement de la MOE 2027 : Réalisation des travaux d'extension du restaurant scolaire	1 625 000 € TTC		Ajouté	Calendrier actualisé	
Programme de rénovation énergétique de l'espace bruyères loisirs culture et de la bibliothèque (remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur)	Bruyères le Châtel	2024/2025	Devis en attente du CEP (Conseil en Energie Partagé) suite diagnostic effectué. 200K€		Modifié	En cours	
Programme global d'économie d'énergies et de	Bruyères le Chatel	2025/2026	200K€		Modifié		

suivi des consommations- des équipements- communaux : - Remplacement des chaudières - Transformation de l'éclairage fait en 2023 - Création d'une toiture photovoltaïque pour le gymnase et pôle éducatif		2028	300 000€				
Remplacement du système de chauffage du gymnase À la suite du travail engagé avec le CEP, la commune souhaite programmer le remplacement des luminaires du gymnase	Cheptainville	Etude terminée / réalisation des devis en cours	À préciser			Actualisation	Actualisation
Isolation thermique de la salle polyvalente	Cheptainville	Phase étude	À préciser	Travaux terminés fin 2023			
Rénovation énergétique de l'école élémentaire à la suite de l'étude réalisée par le CEP	Cheptainville	Etude terminée / réalisation des devis en cours	Travaux estimés à 180 000 €			2025 = réalisation de la phase 1	2026 = prévision phase 2
Programme global de réhabilitation thermique de la Mairie : huisseries, chaudière, toiture	Egly	2022-2023	Travaux estimés à environ 380k€		Opération terminée		
Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Charles PERRAULT	Egly	2023	564 600 €	Actualisé	Opération terminée		
Programme d'isolation extérieure et du gymnase	Egly	2021	386 000€	Actualisé	Opération terminée		
Agrandissement et réhabilitation de l'accueil de Loisirs Raymond DURIX	Égly	2025 2026	1 265 025 €		Ajout	actualisé	En cours
Remplacement de menuiseries école élémentaire Alphonse DAUDET	Égly	2025	28 220 €		Ajout	actualisé	Réalisée
Aménagement des toilettes École maternelle MICHELET	Egly	2026					Ajout
Aménagement des toilettes École maternelle DAUDET	Egly	2027					Ajout
Remplacement de la toiture École maternelle PERRAULT	Egly	2027					Ajout
Rénovation de la toiture de l'Église	Egly	2027					Ajout
Rénovation énergétique de la façade du Gymnase Jean CHEVANCE	Egly	2026	191 582 €				Ajout
Réfection du sol sportif du terrain du gymnase Jean Chevance	Egly	2026	89 446 €				Ajout

Remplacement de des chaudières de 3 écoles	Égly	2024		Actualisé	Opération supprimée		
Extension de l'Office du restaurant scolaire Alphonse DAUDET	Égly	2024	À préciser	Actualisé	Modifié : déplacé dans la section ENR		
Programme global de rénovation des bâtiments publics - isolation et toit terrasse école Curie - Isolation GS Langevin - isolation GS Desnos - Rénovation toit terrasse CMA - Rénovation toit terrasse vestiaires sportifs - Programme de changement des huisseries des équipements	Fleury-Mérogis	2022- 2026					
Réhabilitation et isolation de l'église du Saint Rédempteur	Fleury-Mérogis	2027					Nouvelle action
Programme de réhabilitation thermique de la mairie	Fleury-Mérogis		A préciser				Action nouvelle
Programme de rénovation toit terrasse du CMA	Fleury-Mérogis		A préciser				Action nouvelle
Programme de réhabilitation de thermique du groupe scolaire Desnos	Fleury-Mérogis	2022- 2026	A préciser				
Programme de Rénovation toit terrasse vestiaires sportifs	Fleury-Mérogis		A préciser				Action nouvelle
Etude d'un projet de démolition et reconstruction des écoles Curie et Langevin	Fleury-Mérogis		100 000€				Action nouvelle
Programme de rénovation du Centre Technique Municipal	Fleury-Mérogis		A préciser				Action nouvelle
Programme de réhabilitation thermique de l'école et de la mairie	Guibeville	Calendrier à préciser	A préciser				
Programme de réhabilitation thermique de la Mairie	La Norville	2022	280 K		Réalisé		
Requalification durable du site du conservatoire (extension et déploiement de panneaux solaires)	La Norville	2023-2024			Suspendu		
Programme de rénovation thermique des bâtiments	La Norville	2024-2025	En attente de précisions		Nouvelle demande		

communaux : - Reprise de la toiture et de l'isolation de la Maison des associations - Reprise de l'isolation des Ateliers – dépendances mairie							
Rénovation thermique et acoustique de la salle de motricité de l'école maternelle de la Galanderie	La Norville	2025	6 000 €			Nouvelle Action	
Rénovation énergétique du Centre Technique municipal (reprise de la toiture et installation de panneaux photovoltaïques)	La Norville	2025	129 600 €			Nouvelle Action	
Programme de rénovation thermique de la Mairie	Le Plessis Pâté	2022-2028	Travaux 2022 (étanchéité et isolation des toits terrasse) = 115 800 € HT Travaux à venir, dont changement du réseau de chauffage = 754 500 € HT estimés		actualisé	Actualisé	
Programme de rénovation thermique du complexe sportif	Le Plessis Pâté	études arrêtées au stade APD en 2024 car projet reporté ultérieurement	Coûts estimés AMO = 55 600 € HT MOE = 310 500 € HT Travaux = 2 795 000 € HT + option chaudière bois 260 000 € HT + option panneaux photovoltaïques 281 000 € HT		actualisé	Actualisé	
Installation d'un récupérateur des eaux pluviales pour l'arrosage des plantations au centre commercial	Le Plessis-Pâté	2024	Travaux réalisés en 2024 = 30 528 € HT			Nouvelle action	
Installation d'un récupérateur des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et du terrain de football en herbe au complexe sportif	Le Plessis-Pâté	2024-2025				Nouvelle action	
Reconstruction d'un espace associatif en remplacement de locaux énergivore et non réglementaire	Leuville	Etude et Travaux 2023	Travaux de construction 584 980 € HT. Montant sollicité 70% de subvention	Nouvelle action			
Programme de rénovation énergétique des équipements			Mairie : Vitrages, isolation,				

publics municipaux : Mairie travaux d'amélioration et modification de la chaufferie – isolation – Groupe scolaire des Echassons réfection et rénovation énergétique Rénovation énergétique du Groupe scolaire de Lormoy Tennis couvert Crèche parentale rénovation énergétique et mise aux normes de sécurité	Longpont sur Orge	2024-2026	chauffage : 700 000 € Groupe scolaire des Echassons : Isolation et réseau de chauffage, maternelle et élémentaire : 922 000€ HT Groupe scolaire de Lormoy : Rénovation énergétique et adaptation de l'office, agrandissement des restaurants : 2 700 000 €. Tennis couvert : 500 000 € TTC Crèche : 25 000€ HT fait en 2024		Actualisé	Actualisé	
Requalification durable du site de la crèche incluant la rénovation thermique du bâtiment existant (création d'un club jeunes)	Longpont sur Orge	2023	SANS SUITE			Actualisé	
Programme de rénovation de la toiture de la mairie	Marolles en Hurepoix	2026-2027	150 000 € TTC - Aile droite - Partie centrale	Actualisé	Actualisé	Actualisé	
Programme de rénovation énergétique de la Ferme	Marolles en Hurepoix	Phase 2 : 2023-2024 2024-2025	A déterminer	Actualisé	Actualisé		
Réhabilitation de la salle des fêtes – Phase II	Marolles-en-Hurepoix	2023-2024	355 088 €	Nouvelle action			
Rénovation thermique/énergétique de l'école Gaillon	Marolles-en-Hurepoix	2024	En attente du diagnostic livré en avril 2023	Nouvelle action			
Remplacement chaudière église par chauffage radiant	Marolles-en-Hurepoix	2023	18 392€ H.T.	Nouvelle action			
Réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle Rogier Vivier	Marolles-en-Hurepoix	2025	60 000 € TTC			Nouvelle action	
Pose de panneaux photovoltaïques sur le COSEC	Marolles-en-Hurepoix	2025	160 000 € TTC			Nouvelle action	
Remplacement de la chaudière du CODEC	Marolles-en-Hurepoix	2025	55 000 € Suite audit décret tertiaire			Nouvelle action	
Remplacement de la chaudière de	Marolles-en-Hurepoix	2025-2026	22 053.95 € TTC			Nouvelle action	

la médiathèque							
Remplacement de l'ensemble des chaudières trop énergivores	Marolles-en-Hurepoix	2025-2027	100 000 € TTC			Nouvelle action	
Programme de ravalement de rénovation énergétique et d'isolation des bâtiments communaux : - Hôtel de ville : changement des fenêtres et rénovation du rez-de-chaussée	Morsang sur Orge	2024-2026	Changement huisseries mairie : 137 740 € TTC DSIL 2023 obtenue pour changements d' huisseries (82 k€)	Actualisé	Actualisé	Changement des huisseries Mairie réalisé en 2024	
Programme de rénovation et d'isolation des toitures des bâtiments communaux notamment équipements sportifs et de l'église	Morsang sur Orge	2025-2026	Etanchéité toiture terrasse Mairie (DSIL 2023) annulé toiture du centre de loisirs du château DSIL 2025	Actualisé	Actualisé		Toiture centre de loisirs du château 2026-2027
Réhabilitation énergétique école Buisson	Morsang sur Orge	2025-2026	Toiture Changement des huisseries CTA			Rénovation toiture en 2025	Huisseries et CTA en 2026
Programme global de remplacement de chaudières dans les écoles	Morsang sur Orge	Programme pluriannuel en cours	600 000€ - 150 000 €/an			Remplacement chaudières Curie – Wallon 2025	Remplacement chaudières par pompes à chaleur
Programme de rénovation château : Isolation de la toiture et changements de menuiseries	Morsang-sur-Orge	2025	215 000 € TTC – DSIL 2022 obtenue pour changement d' huisseries 125 k€	Nouvelle action	Actualisé	Dérogation DSIL pour réparation partie brûlée du château	Réparation partie brûlée du château 2026
Rénovation complète de logements communaux	Morsang sur Orge	2023 à 2026	30 000 € TTC / AN	Nouvelle action	En cours de réalisation	Fin des travaux en 2025 / 2026	Terminé
Programme d'isolation pour le groupe scolaire Courbet	Morsang sur Orge	2025 à 2026	1 515 300 € Fonds vert obtenu (454 000 €) Etudes faites DSIL à demander en complément du Fonds vert	Nouvelle action	Actualisé		Reporté à 2026-2027
Rénovation école Pergaud-création d'une classe	Morsang sur Orge	2026					Nouveau projet Etudes 2026 Travaux 2027
Rénovation thermique du Pavillon de la Butte aux Grès	Ollainville	Phase APD	170 000€HT			Terminé	
Rénovation thermique d'un logement communal	Ollainville	2025	40 000 € HT		Nouvelle action	Actualisé	
Requalification durable du terrain	Ollainville	2024	1 300 000 € HT		Modifié	Travaux	

de football municipal		Maitrise d'œuvre sélectionnée				programmés de juin à septembre 2025	
Requalification durable de l'école de la Roche (incluant un projet de végétalisation de la cour d'école)	Ollainville	Lancement des études en 2022 Accompagnement envisagé par la Banque des Territoires Maitrise d'œuvre sélectionnée Lancement des travaux juillet 2024 – durée des travaux 18 mois	2 000 000 € HT		Modifié	Travaux de l'école en cours Végétalisation de la cour dans un 2 ^e temps	
Programme global de réhabilitation thermique des bâtiments communaux : - Rénovation des productions de chauffage des bâtiments communaux - Rénovation des plafonds des bâtiments communaux - Pilotage du chauffage et de la production d'eau chaude des bâtiments communaux - Optimiser l'allumage des bâtiments communaux Diagnostic thermique des bâtiments communaux	Saint Germain lès Arpajon	Diagnostic complet programmé en 2022	A déterminer				
Programme de requalification de l'école Jules Vallès dont volet rénovation thermique	Saint Germain lès Arpajon	2022-2024 2025-2028 APD en 2022	9 M € (programme global)	Actualisé		Actualisé	
Programme global de rénovation de l'Hôtel de Ville (ravalement, isolation extérieure, changement des menuiseries)	Saint Germain lès Arpajon	2022	Enveloppe globale de 1 million d'euros HT : - 450 000 € en 2022 pour la rénovation de la partie				

			avant de l'Hôtel de Ville (menuiseries + isolation extérieure + isolation des toitures et terrasses) - 550 000 € en 2023 pour la rénovation de la partie arrière de l'Hôtel de Ville + rénovation et déminéralisation du parvis				
Programme de rénovation thermique du Groupe scolaire Joliot Curie	Saint Germain lès Arpajon	Etudes en 2023 travaux 2022-2025					
Programme de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque pour la création d'un pôle administratif et associatif	Saint Germain lès- Arpajon	2024				Retiré	
Rénovation, extension et rénovation énergétique du Centre Technique Municipal	Saint Germain lès- Arpajon	2023-2024	<ul style="list-style-type: none"> — Menuiseries 50 000 € — Chauffage, électricité, ventilation : 105 000 € — Isolation toiture et murs extérieurs : 75 000 € — Réhabilitation et réutilisation locaux existant : 300 000 € — Récupération des eaux pluviales pour toilette et arrosage des espaces publics : 60 000 € — Frais annexes (études, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle) : 59 000 € <p>Total TTC 780 000 €</p>	Nouvelle action		Retiré	
Création d'un restaurant scolaire	Saint-Germain-lès-	Janvier 2026 Juin 2026 à	Salle non utilisée - Budget total			Action nouvelle	

dans l'école Joliot Curie	Arpajon	septembre 2028	1M€				
Aménagement d'un parc de loisirs dans la Zac des Gournais	Saint-Germain-lès-Arpajon	2026	300 000 €			Action nouvelle	
Modernisation énergétique du centre de loisirs Joliot Curie	Saint-Germain-lès-Arpajon	2026	79 440 €				Action nouvelle
Programme de réhabilitation thermique et énergétiques des bâtiments communaux, et de modernisation des éclairages par des LED et installation de détecteurs de présence	Saint Michel sur Orge	2022-2026 2022 : Programme de rénovation de l'Hôtel de ville et de l'école Jules Ferry 2023 : Programme de rénovation de l'école maternelle Jules VERNE et des logements Pablo Picasso 2024 – 2025 : Opération de rénovation de l'école élémentaire Jules VERNE	560 k€ (tranche 2022) Jules VERNE - rénovation toiture maternelle 1130 m2 : 160 000 € TTC (2023) Logements Pablo Picasso : ITE + ravalement + garde-corps : 150 000 € TTC (2023) Jules VERNE – réhabilitation de l'école élémentaire avec isolation par l'intérieur : 4 000 000 € TTC (2024-2025) Installation LED stade Fayel (2025) : 55 k€	Actualisé		Actualisé	
Programme de rénovation énergétique de la maternelle Aubel	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028	900 000€ 2 110 000€	Actualisé	Montant actualisé		Reporté
Programme de rénovation thermique du Gymnase Romain Rolland	Sainte Geneviève des Bois	2022	2,15 M€		Réalisé		
Réhabilitation environnementale et rénovation énergétique de la Halle du Marché du Donjon (Place Saint-Exupéry)	Sainte Geneviève des Bois	2022	300 K€	Actualisé	Réalisé		
Rénovation énergétique, réaménagement et mise aux normes de la Crèche du parc	Sainte Geneviève des Bois	2022 : Lancement de l'étude d'AMO pour mission d'étude de faisabilité, de programme et de chiffrage 2025 : lancement de l'étude d'AMO pour mission d'étude de faisabilité, de programme, de chiffrage 2026-2027 : réalisation des travaux	Coût prévisionnel des travaux d'AMO : 1 023 000 € HT 1 100 000 € HT	Nouvelle action	Actualisation Décalage du calendrier Actualisation du montant Fond vert sollicité		

Programme d'agrandissement et de rénovation de l'élémentaire Romain ROLLAND	Sainte Geneviève des Bois	2024-2025-2026	2 985 772 € HT / 3 550 526,80 € TTC		Nouvelle action 2024 – proposée à la DSIL	Actualisé	
Programme de rénovation énergétique et d'agrandissement maternelle LEGER	Sainte Geneviève des Bois	2027-2028	2 730 000 €		Nouvelle action 2024	Actualisé	
Acquisition d'un outil d'aide à la décision en matière de transition énergétique (mesure des empreintes énergétiques des bâtiments, simulation d'actions d'améliorations dans l'optique de réaliser des économies d'énergie et de réduire l'empreinte carbone du patrimoine bâti sur le long terme)	Sainte Geneviève des Bois	Déploiement 1 ^{er} semestre 2024	150 000 €HT		Nouvelle action 2024	Actualisé	
Extension du parc des bâtiments intégrés à l'outil d'aide à la décision énergétique (jumeaux numériques supplémentaires)		2026-2028	Avenant au projet initial				Nouveau
Isolation et sécurisation du niveau « rez-de-chaussée » de l'hôtel de ville	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028	Changement des huisseries, fenêtres, portes, ...				Nouvelle action
Isolation et sécurisation du château du Parc Pierre	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028	Toiture, façades, huisseries, gestion des EP				Nouvelle action
Mise aux normes et sécurisation des établissements scolaires	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028	Portails, clôtures, contrôle d'accès, alarmes				Nouvelle action
Mise aux normes et sécurisation des équipements sportifs	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028	Portes, contrôle d'accès, sécurité incendie des gymnases				Nouvelle action
Travaux de mise en conformité et sécurisation de la Mairie annexe et des salles municipales	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028	Contrôle d'accès, Electricité, alarmes, ...				Nouvelle action
Agrandissement, réaménagement intérieur, mise en accessibilité de l'école élémentaire Jean JAURES et création d'un accueil de loisirs	Sainte-Geneviève-des-Bois	2026-2028					Nouveau
Rénovation des chaufferies, remplacement des chaudières des bâtiments communaux (dont écoles)	Sainte Geneviève des Bois	2026-2032					Nouvelle action
Programme de changement de fenêtres et volets roulants des bâtiments scolaires	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028					Nouveau
Remplacement de deux chaudières au sein du groupe scolaire Bouton	Villemoisson sur Orge	2023	70 000 € HT	Nouvelle action		Réalisé	

Remplacement de deux centrales de traitement d'air au sein de bâtiments associatifs (au Manoir du Vieux Logis et du centre culturel du Ludion)	Villemeisson sur Orge	2023	90 000 € HT	Nouvelle action		Réalisé	
Programme de rénovation thermique du centre de loisirs : remplacement d'ouvrants, isolation des murs intérieurs, remplacement des éclairages par des LED, pose de robinets thermostatiques	Villemeisson sur Orge	2024/2025	200 K€ 88 000 € HT	Nouvelle action		Actualisé Réalisé	
Rénovation thermique d'un local associatif sis 32 rue Marcel Girard	Villemeisson sur Orge	2023	165 000€	Nouvelle action		Réalisé	
Rénovation thermique du bâtiment dit tour de chenevière, salles associatives et de danse	Villemeisson sur Orge	2026	150 000 HT				Nouvelle action
Programme de rénovation thermique des bâtiments communaux : gymnase des érables/pavillon associatif/Annexe Mousset	Villemeisson sur Orge	2022/2023	75K€	Actualisé		Réalisé	
Rénovation de la toiture de l'église Saint-Laurent – ravalement – peinture et plâtrerie intérieures – valorisation du patrimoine et volet de transition énergétique	Villemeisson sur Orge	2024 - 2025	700.000 € HT		Actualisé	Actualisé	
Réfection de toiture avec renforcement de l'isolation au Groupe scolaire des Érables Rénovation de l'étanchéité et de la ventilation du groupe scolaire des Érables	Villemeisson-sur-Orge	2024-2025	400 000€ 622 000 € HT		Actualisé	Actualisé	Actualisé
Programme de rénovation énergétique du complexe sportif	Villiers-sur-Orge	Complexe sportif : 4 phases de travaux prévus, dont la première en 2023-2024	Complexe sportif : 13 549 320€ de travaux 3 phases 8 862 695€ HT / 10 635 234€ TTC dont la 1 ^{re} en 2025-2027 (4 319 341.12€ HT)	Actualisé	Actualisé	Actualisé	
Rénovation énergétique de bâtiments communaux (espace Pablo Neruda et l'hôtel-de-Ville)	Villiers-sur-Orge	2026-2027	Isolation : Remplacement des menuiseries extérieurs et volets			Actualisé	Actualisé

			Estimations : - Espace Pablo Neruda : 250 000€ - Hôtel-de-Ville : 250 000€				
Rénovation énergétique de l'école André Malraux	Villiers-sur-Orge	2026-2028	Estimations : - Isolation : 120 000€ - Remplacement des fenêtres : 210 000€ - Rénovation chaufferie : 100 000€ - Création VMC double flux : 80 000€			Actualisé	Actualisé
Modernisation et optimisation de l'éclairage public							
2.10 Modernisation et optimisation de l'éclairage public	Agglo	2024 - Réalisation des travaux de remplacement des luminaires (10% du patrimoine) - Mettre en place des horloges astronomiques performantes afin de maîtriser les temps d'allumage suivant les saisons - L'élaboration d'une charte lumière par commune	2024 Coût total des travaux : 2 000 000 € HT Soit un total de 2 000 000 € HT, dont 800 000 € HT de part agglomération Subvention sollicitée : 1 200 000 € HT (60%)	Actualisé	Actualisé		
Programme de modernisation de l'éclairage public (LED) : école et salle des fêtes et Maison Médicale	Avrainville	2025				Actualisé	Actualisé
Programme de modernisation de l'éclairage des écoles Jean Lurçat, Clause, Wallon, Moulin et Jaurès (LED)	Brétigny sur Orge	2022	environ 100 000€				
Plan LED dans les équipements municipaux :	Brétigny sur Orge	2023	80 000€ TTC – 100 000 € TTC	Nouvelle action			

<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'éclairage sur une partie du gymnase Camille Hébert - Remplacement de l'éclairage au niveau des circulations et vestiaires du gymnase Joliot Curie Remplacement de l'éclairage au niveau de la piste de rollers							
Mise en place d'une stratégie trame noire : extinction de l'éclairage public et privé une partie de la nuit	Breuillet/CDEA	A préciser	A préciser		Fait		
Programme de modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux (LED)	Cheptainville	2022	A préciser				
Remplacement de l'éclairage (led) gymnase Jean CHEVANCE+ installation de détecteurs et de capteurs	Égly	2024	Environ 50 000 €		Ajout		réalisée
Rénovation de l'éclairage de la salle sportive Cerdan	Fleury Mérogis						
Remplacement de l'éclairage (led) des mats du stade de foot	Fleury Mérogis						Nouvelle action
Eclairage et mise en sécurité des sentes piétonnes par lamise en place de réverbères alimentés par des panneaux photovoltaïques	Guibeville/CDEA	A préciser	A préciser				
Programme de rénovation des éclairages des bâtiments communaux : <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des spots de la salle Pablo Picasso pour des LED - Remplacement de l'éclairage du gymnase par des LED - Remplacement de l'éclairage du Centre 	La Norville	2024	130 000€ HT		Nouvelle action		

technique municipal par des LED - Reprise de l'éclairage au Centre culturel pour remplacer par des LED							
Programme de modernisation de l'éclairage dans les bâtiments communaux et les espaces publics (LED)	Le Plessis Pâté	2022-2024	Travaux 2022 multi sites = 98 815 € HT Travaux 2024 salles du complexe sportif = 37 710 € HT			Actualisé	
Programme de modernisation de l'éclairage dans les Bâtiments communaux (LED)	Longpont sur Orge	2022- 2026	200 000 € HT			Nouvelle action	
Programme global de Remplacement luminaire par LED dans les sites communaux	Marolles en Hurepoix	2022-2023	20 000€				
Programme de rénovation des éclairages des bâtiments communaux (LED)	Morsang sur Orge	2023-2025	Montant prévisionnel : 120 000 €	Actualisé	En cours		
Programme de modernisation de l'éclairage dans les bâtiments communaux (LED)	Ollainville	2025	15 500 € HT			Nouvelle action	
Modernisation de l'éclairage des écoles	Sainte Geneviève des Bois	2022 : demandes de devis 2023 : étude technique et AMO	Coût prévisionnel des travaux et AMO : 225 441 € HT	Nouvelle action	Réalisé en 2023 – Fond Vert sollicité		
Modernisation de l'éclairage des gymnases et du Dojo BAILO	Sainte Geneviève des Bois	2023 : lancement d'une étude technique et AMO	Coût prévisionnel des travaux et AMO : 374 000 € HT	Nouvelle action	Réalisé en 2023 – Fond Vert sollicité		
Rénovation de l'éclairage des terrains de sport extérieurs	Sainte Geneviève des Bois	2023 : lancement d'une étude technique et AMO	Coût prévisionnel des travaux et AMO : 332 000 € HT	Nouvelle action	Réalisé en 2023 – Fond Vert sollicité		
Restructuration des terrains de tennis et de l'éclairage	Saint-Germain-lès-Arpajon	2027	Coût prévisionnel des travaux : 280 000 € HT				Nouvelle action
Programme de rénovation des éclairages des bâtiments communaux - Remplacement des éclairages tubes fluorescents et les	Villemoisson sur Orge	2023-2024	245 k€	Actualisé		Réalisé	

<p>radiateurs à résistance électriques dans les groupes scolaires et les salles associatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des projecteurs du stade de football, du gymnase du COSEC, du tennis et des terrains de pétanque par un dispositif moins énergivore - Remplacement des projecteurs de la salle de spectacle 							
Renaturation, désartificialisation des sols							
Valorisation et désartificialisation du site du PARC CHEVRIER, création d'une liaison douce ARPAJON/ST GERMAIN LES ARPAJON	Arpajon et syndicat de l'Orge	Etude de faisabilité : 2027 Travaux en 2029	350 K€		Actualisé	Actualisé	
Réalisation d'un cours Oasis — Ecole La Rémarde	Arpajon-	Etude 2026 — Travaux 2027				Nouvelle action J'ai intégré ce projet dans l'étude aménagement de la Rémarde	
Création d'un ilot de fraîcheur dans la cour de l'école Curie	Brétigny sur Orge	2022 : rédaction du cahier des charges 2023 : travaux été	environ 200k€.		Actualisé		
Requalification de la friche industrielle du Pont des Gains	Breuillet/EPFIF/CDEA	2024 : Finalisation des travaux de dépollution et de démolition du site + lancement de la concession aménageur 2025 : sélection d'un aménageur et lancement d'une étude de programmation sur l'aménagement du parc de l'Orge et de la restauration de la zone humide au sud	Travaux de démolition et de dépollution portés par l'EPFIF 50 000 € dédiée à l'étude de programmation 1 800 000 €			Calendrier actualisé	

		2026 : travaux de désimperméabilisation et de restauration de la zone humide (Parc de l'orge)					
Requalification de la friche industrielle du Pont desGains	Breuillet/EPFIF/CDEA	Etude en cours dans le cadre du fond friche	Financement ADEME obtenu				
Aménagement du Parc du Colombier et réhabilitation de la maison de l'Environnement	Breuillet	2022	DSIL 2021		FAIT		
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour del'école des Graviers (cour oasis)	Breuillet	2022	Le coût total du projet est estimé à 250 000 € HT - Etudes auxiliaires : 20 000 € - Maîtrise d'œuvre : 25 000 € - Travaux : 205 000 €		FAIT		
Etude de gestion des eaux pluviales et déconnexion des réseaux d'eaux pluviales notamment au centre-ville et de renaturation du centre-ville	Breuillet	2024 : Lancement de l'étude de gestion des eaux pluviales le 15 janvier 2024 Lancement de l'étude de végétalisation de la place de l'Eglise fin janvier 2024 Réalisation d'ateliers avec élus et riverains sur la déconnexion des réseaux d'EP et sur la végétalisation 2025 : Finalisation de l'étude de gestion des eaux pluviales et présentation du guide aux habitants 2026 : Réalisation des aménagements et des travaux de désimperméabilisation			Ajouté	Calendrier actualisé	
Désimperméabilisation de la cour d'école de Port Sud et création d'ilots de fraîcheur	Breuillet	2025 : lancement des études 2026 : Réalisation des travaux de désimperméabilisation			Ajouté	Calendrier actualisé	

Déconnexion des gouttières à l'école Camille Magné et végétalisation d'un espace pour l'infiltration des eaux pluviales et création d'un îlot de fraîcheur	Breuillet	2024 : étude de cet espace dans le cadre de l'étude de gestion des EP 2024 : Déconnexion des gouttières 2026 : végétalisation			Ajouté	Calendrier actualisé	
Programme global de végétalisation de la commune et de préservation de la biodiversité : - Programme de plantation de 1600 arbres sur la commune - Plantation de haies dans le parc du château - Valorisation et désartificialisation du Parc André Simon - Création d'un verger	Bruyères le Châtel	2027/2028	400K €		Actualisé	Fait en 2025 Fait en 2025	
Création d'un chemin de randonnée – Roche Turpin	Bruyères le Châtel	2024					
Valorisation globale et durable du site du parc du château : - Création d'un lieu commun public avec pour objectif l'interaction entre tous les acteurs du lieu économique et culturel. La création de ce lieu nécessite la rénovation des 4 fermettes. - Création d'une salle de spectacles pour la restitution des compagnies accueillies et la formation aux métiers culturels (accueil, restauration, son et lumière). - Création d'un pôle des Arts de la rue avec accueil des artistes en résidence (création d'un lieu regroupant les salles de travail et les espaces de vie).	Bruyères le Châtel	2027/2028	Programme global 2,7M	Actualisé	Actualisé		
Programme de désimperméabilisation du parking (rue du Pré d'Arny)	Bruyères le Châtel/ Agence de l'eau Seine Normandie/ syndicat de l'Orge	2024	350 000 €		Actualisé	Fait	

Programme de signalétique de la forêt de Cheptainville	Cheptainville	Phase études					
Plantation de « 1 000 arbres » sur la commune	Égly	2026	10795 €			Ajout	actualisée
Création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Desnos	Fleury-Mérogis		A définir				Nouvelle action
Programme de végétalisation des espaces publics et du parc de la Mairie	La Norville	2025	8 000 €				Actualisé
Projet d'aménagement de l'enclos des moutons et création d'un jardin pédagogique	La Norville	2022				Suppression	
Valorisation et aménagement des espaces naturels du Square des Isards	Le Plessis Pâté	2022-2025 Phase Etudes/ Concertation- Publique	Travaux 2022 (jeux + parcours de santé + bancs + corbeilles) = 33 481 € HT Travaux 2023 (appareils cardio-training + aire de jeu) = 32 665 € HT Travaux 2024 (jeu multi activités) = 34 852 € HT Travaux 2025 (balançoire) = 10 800 € HT estimés			actualisé	Actualisé
Programme de végétalisation et de désimperméabilisation (lutte contre les îlots de chaleur)	Le Plessis Pâté	2023-2026	Végétalisation des abords du centre commercial = 11 231 € HT en 2023 Plantation d'arbres/arbustes en 2024 = 6 110 € HT Plantation d'arbres/arbustes à venir = 30 000 € HT estimés			actualisé	Actualisé
Programme de sauvegarde du Bois des Bordes	Le Plessis Pâté	Avant-projet					
Extension et végétalisation du cimetière communal	Le Plessis-Pâté	2024-2025	Etudes 2023-2025 = 19 067 € HT Travaux 2025 = 347 940 € HT			Nouvelle action	Actualisé
Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école	Longpont-sur-Orge	2025 (études) et 2026 (travaux) Etudes 2026 – Travaux 2027 et 2028	Etudes : 30 000 € Coût total du projet à définir				Nouvelle action
Aménagement de bassins tampon et installation de cuvede rétention (secteur cœur de ville)	Marolles en Hurepoix	2024-2025	17 500€			Actualisé	
Création d'un îlot de fraîcheur en cœur de ville (avenue Agoutin) : aménagement paysager	Marolles en Hurepoix	Etudes en 2024	250 000€			Actualisé	

et végétalisation							
Programme de végétalisation du cimetière	Marolles en Hurepoix	En cours	20 000€		Réalisé		
Création d'une cours oasis (îlot de fraîcheur) groupe scolaire Roger Vivier	Marolles-en-Hurepoix	Etudes en 2024-Travaux en 2025	210 000 € TTC		Nouvelle action	Actualisé	
Création de jardins partagés et d'un verger dans le quartier Paul Eluard	Morsang sur Orge	Réalisé en 2022	47 000 € subvention attendue de 10 000 € de la Région au titre du Budget participatif	Actualisé	Réalisé		
Programme de création de cours oasis dans les écoles municipales – stratégie de désimperméabilisation et de végétalisation	Morsang sur Orge	Etude en 2023 Réalisation 2024 - 2025	Coût des deux cours Oasis : 578 593 € (subv Région 226 525 €) Accompagnement du syndicat de l'Orge et du CAUE	Actualisé		2 cours Oasis (Wallon et Robespierre) réalisées en 2024	
Plantation arbres, projet « un arbre un enfant »	Morsang sur Orge	Réalisation 2024 : verger du château	45 000 € Subvention Budget participatif Région (10 K€) et Cœur d'Essonne Agglomération (21 K€)			Renouvellement de l'opération en 2025 sur un nouveau site (av. Salvador Allende)	Nouvelle action prévue en 2026
Végétalisation des places Jean Ferrat et du marché de la Forêt	Morsang sur Orge	Etudes 2025 ; réalisation 2026	AMI »Renaturation en ville » porté par Ile-de-France Nature			Nouveau projet	Etudes en 2026-2027
Cours Oasis Ecoles Robespierre et Wallon	Morsang sur Orge	2024-2025	Subventions de la Région (226 500€)				Action terminée
Réhabilitation écologique des contre-allées de l'ancien cimetière	Ollainville	Réalisation 2025-2026	44 000 € en 2025 52 000 € en 2026			Nouvelle action	
Végétalisation de la cour de l'Ecole Jacques Prévert « Cour oasis »	Ollainville	Réalisation 2026-2027	Etude en 2026 - 30 000 €				Nouvelle action
Programme global de gestion des eaux pluviales et lutte contre l'imperméabilisation des sols - Récupération des eaux pluviales de bâtiments communaux - Déminéralisation des cours d'école - Mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments	Saint Germain lès Arpajon	Calendrier à préciser					

communaux - Déploiement de plantations limitant la consommation d'eau et déminéralisation de surfaces permettant l'infiltration d'eau							
Pour suite du programme de réhabilitation des bois du quartier du Bois des Roches avec restructuration des cheminements et entretien des parties naturelles (programme ACV)	CDEA/ Saint Michel sur Orge/ONF	2022	DSIL 2021 Fait				
Programme de désimperméabilisation des cours d'école (« cours oasis ») et lutte contre les îlots de chaleur	Saint Michel sur Orge	2022-2026	1 – Pablo Picasso maternelle et élémentaire : fait en 2022 = 460 KE 2 – Ferry maternelle (2023) = 350 KE - Fait 3 – Descartes élémentaire (2024) = 765 k€ - Fait 4 – Lamartine élémentaire Ecole Jules Ferry élémentaire (2025) 700 k€ 5 – Lormoy élémentaire (2026) = idem que précédemment	Actualisé		Actualisé	
Programme global de végétalisation de la commune : projet de plantation d'arbres « une naissance, une plantation »	Saint Michel sur Orge	2022-2026	55K€ (tranche 2022) 50k€ en 2023, 2024 et 2025			Actualisé	
Programme global de végétalisation de la commune : végétalisation de la place Jeanine et Yvonne Trihoreau (ancienne place du marché)	Saint Michel sur Orge	2025	Coût : 240 k€			Nouvelle Action	
Plan de gestion des arbres d'alignement et diagnostic phytosanitaire à l'échelle de la Ville	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028					Nouvelle action
Désimperméabilisation et extension du parc du Donjon.	Sainte Geneviève des Bois	2026					Nouvelle action
Programme de réaménagement du	Sainte Geneviève des	2022-2023 (étude de faisabilité	2 500 000 € HT	Actualisé	Action maintenue	Actualisé	

parc Pierre	Bois	réalisée) 2024-2025 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage + travaux			et actualisée en 2024 – Fond Vert sollicité (thématique PDV)		
Réaménagement du Parc de la CHATAIGNERAIE	Sainte Geneviève des Bois	2021 : lancement des études de faisabilité et d'état sanitaire des arbres 2023 : lancement d'une AMO + travaux	Coût prévisionnel des travaux et AMO : 1 391 000 € HT-1 803 000 € HT	Nouvelle action	Action maintenue et actualisée en 2024 – Fond Vert sollicité		
Végétalisation de la cour d'école maternelle de l'ETANG	Sainte Geneviève des Bois	2022-2023 2022 : lancement de l'AMO 2023 : lancement d'une AMO et travaux	270 000 € HT	Actualisé	Réalisé – Fond Vert sollicité		
Aménagement et mise en sécurité des cours d'écoles et gestion des EP	Sainte Geneviève des Bois	2026-2028					Nouveau
Végétalisation et réaménagement de la coulée verte	Sainte Geneviève des Bois	2024 : lancement de l'étude de faisabilité et chiffrage 2025-2026 : lancement d'une AMO et travaux	Coût prévisionnel des travaux et AMO : 315 000 € HT	Nouvelle action	Actualisation-2024 : planning décalé en 2025-2026		
Végétalisation de la place du marché : création d'îlots de fraîcheur et désimperméabilisation du site	Sainte Geneviève des Bois	2022	estimatif : 1,78 M€	Réalisé	Réalisé en 2022		
Création d'un parc urbain rue de la Glacière : désimperméabilisation du site et création d'un îlot de fraîcheur	Sainte Geneviève des Bois	2024 : démolitions en 2024 - 2025/2026 : désimperméabilisation et lancement des travaux de renaturation	Coût estimatif : 200 000 €		Nouvelle action 2024	Actualisé	
Désimperméabilisation et végétalisation des Cours d'écoles A. Malraux et P. Brossolette	Villiers-sur-Orge	2028-2030	Estimatif P. Brossolette 350000€ A. Malraux 490000€			Nouvelle action	Nouvelle action
Préservation et valorisation de la biodiversité							
2.11 Préservation, développement et valorisation de la biodiversité du territoire	Agglo	2022-2026	Montant d'une AMO pour la réalisation de l'atlas : À préciser Montant de l'AMO prévue pour accompagner les villes dans la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCOT : À préciser	Actualisé		Actualisée	

			<p><u>Réhabilitation du Bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge</u> : 960 000 € HT de travaux réalisés</p> <p><u>Requalification d'une friche agricole en espace naturel à Egly</u> : 1 275 039 € HT</p> <p><u>Renaturation des Mares Yvons</u> : 3 876 750 € HT dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'œuvre = 352 000 € HT - Travaux = 3 524 750 € HT <p>Montant sollicité pour les projets : 70%</p>				
<p>Programme restructuration de la trame verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation de la biodiversité du château - création d'un corridor écologique - végétalisation des liaisons douces 	Avrainville	2025				Actualisé	
<p>Programme global de gestion durable et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un atlas de la diversité, - déploiement du plan d'action « Nature en ville » - mise en œuvre d'un plan de gestion différencié des espaces verts. <p>Etude pour la désimperméabilisation des sols et la gestion durable des eaux pluviale</p> <p>Création d'un parc dédié à la biodiversité sur le site du Pont des Gains avec restauration d'une zone</p>	Breuillet	<p>Etude en 2022 Réalizations en 2023-2024</p> <p>Etude démarrée en 2024 et s'achevant début 2025</p> <p>Etude de programmation en 2025</p> <p>Travaux en 2026</p>			Modifié	Calendrier actualisé	

humide							
Programme de gestion durable et écologique - Plantation d'une forêt urbaine	La Norville	2024	5 000€ HT		Nouvelle action		
Création d'un jardin de la Biodiversité	Le Plessis Pâté	2022-2025	Travaux 2022 (cheminement créé) = 5 183 € HT Travaux 2023 (clôture, plantations) = 23 855 € HT Travaux 2024 (travaux préparatoires du terrain) = 19 722 € HT Travaux 2025 : plantations		actualisé	Actualisé	
Projet de Création de Corridors écologiques	Le Plessis Pâté	Avant - projet	Acquisition de parcelles = 31 500 €HT				
Création d'une forêt urbaine entre chemin de la Noue Rousseau et boulevard Val Vert	Le Plessis Pâté	Phase études en 2025 / réalisation en 2026				Nouvelle action	
Renaturation du bois des Echassons et réaménagement paysager	Longpont sur Orge	2025-26	350 000 € HT	Nouvelle action		Actualisé	
Plan sentes piétonnes	Saint-Michel-sur-Orge	2025	Jalonnement. Coût : 30 k€			Nouvelle action	
Réalisation d'un Plan Biodiversité et mise en œuvre d'une trame noire	Sainte Geneviève des Bois	2024-2026 : Mise à jour du plan et mise en œuvre de la trame noire	Plan de gestion du patrimoine arboré datant de 2018, réalisations d'études sur le boisement par le cabinet Verdi (création d'un référentiel foncier vert) et l'ONF		Actualisé		
Economie circulaire et Economie sociale et solidaire							
2.7 Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale	Agglo	Phase 1 : 2022 Phase 2 : 2023	Phase 1 : 50 000 € HT subventionnés à 70% par l'ADEME (dans la limite de 50 000 € de dépenses HT) / contrat de financement 19IFC0035 signé en 2019 Phase 2 : Montant prévisionnel d'une prestation d'AMO pour accompagner la faisabilité des actions : 18 000 € HT / an pour 5 actions accompagnées				
2.8 Créer une recyclerie pour les déchets d'activité économique	Agglo	2021-2022	A définir				

2.9. Développer l'économie sociale et solidaire	Agglo	2021-2026	A définir				
Stratégie de développement de l'économie circulaire : réhabilitation d'un vestiaire municipal et implantation d'une ressourcerie associative en centre-ville	Breuillet	Ouverture de la ressourcerie en janvier 2024 Réflexions en 2025 pour le transfert de l'activité sur la zone de Guisseray afin de créer un site dédié à l'économie sociale et solidaire			Modifié	Actualisé	
Organisation d'une Gratifieria		Evènement annuel					
Mise en œuvre de la stratégie air Energie Climat							
2.3. Mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME	Agglo/ADEME	La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera du 03/01/2022 au 31/12/2025. Phase 1 : jusqu'à 18 mois après le début de l'opération fixée 03/01/2022. Phase 2 : Débute après la validation de la phase 1 et se terminera au maximum 48 mois après le début de l'opération fixée au 03/01/22.	- La 1ère phase du COT fait l'objet du versement par l'ADEME, d'une part fixe forfaitaire de 75 000€. - La seconde phase du COT pourra faire l'objet du versement par l'ADEME, d'une part variable, sur objectifs, de 275 000€ maximum.				
2.2. Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial	Agglo	lancement de l'AMO début 2022 pour une finalisation du PCAET courant 2023	Montant de l'AMO : 76 000€ - Montant sollicité dans le cadre du Plan de relance : 70% ?				

III. Transition agricole et alimentaire

Intitulé du projet	Maitrise d'ouvrage	Niveau de maturité	Commentaires	Modifications 2023	Modifications 2024	Modifications 2025	Modifications 2026
Agroécologie (déploiement des fermes)							
Agroécologie (déploiement des fermes)	Agglo	Phase 2 ferme de l'envol : 2022-2025 Acquisitions et travaux pour les fermes : 2022-2026	Phase 2 ferme de l'envol : 3,5 M € + 1,5M€ (logements) Demande de subventions : CD91 : 400 000€, Région : 400 00€ <u>Acquisitions et travaux pour les Fermes</u> : 1Md'€ Demande de cofinancement au titre du plan de relance : 70%				
Projet d'implantation de ferme en lien avec SESAME, foncier en cours d'identification	Breuillet Bruyères le Châtel Cheptainville La Norville Sainte Geneviève des Bois						
Projet d'agroforesterie en lien avec SESAME et la reconversion du site de Bressonvilliers	Brétigny sur Orge/Ecosia/agriculteur		En fonction des décisions du comité de pilotage sur l'avenir du foncier de l'État à Bressonvilliers				
Projets d'implantation de ferme en lien avec SESAME Tableau de synthèse des projets sur l'ensemble du territoire dans la fiche thématique – transition agricole et alimentaire	Breuillet/CDEA	Parcelle identifiée - SAFER	2023 : acquisition foncière d'une maison pour l'implantation de l'agriculteur 2024 : Etude des sols et sondages 2025 : signature de la convention d'intervention avec la SAFER 2026 : acquisition des parcelles par la SAFER et implantation d'un porteur de projet		Modifié	Calendrier actualisé	
	Bruyères le Châtel/CDEA	2024	Achat de parcelles agricoles, remise en état 120 000 €		Actualisé		
	Cheptainville/CDEA						
	La Norville/CDEA	Phase1 : contact avec les propriétaires vendeurs du terrain, visite prévue	Rachat de terrains maraîchers + bâtiments agricoles pour développer et accueillir des agriculteurs existants ou de nouveaux agriculteurs				
Aménagement de jardins partagés ZAC de la Mare aux Bourguignons	Égly	2026	En attente rétrocession		Ajout		Actualisé
Plan municipal de création de jardins	Fleury-Mérogis	2022 - 2026					

partagés							
Projet de création d'un espace de jardins familiaux d'1,4 ha	Fleury-Mérogis	2022 - 2026	1 300 000 €				
Construction d'une ferme urbaine pédagogique sur le site du parc du Château en lien avec la maison de l'environnement	Morsang sur Orge	Etudes : 2025 2026-2027	1 400 000 €	Actualisé	Actualisé		
Implantation d'un maraichage bio au cœur du parc du Château de Morsang-sur-Orge en lien avec la ferme urbaine et la maison de l'environnement	Morsang sur Orge	Etudes : 2025 2026-2027	100 000€	Actualisé	Actualisé		
Accompagnement d'un projet de ferme pédagogique	Ollainville						
Programme global de transition agricole et alimentaire en lien avec le programme Sésame : - projet de ferme pédagogique - projet de création de jardins familiaux dans le lieu-dit de la mare aux bergers et (phase ultérieure) sur le quartier de la fontaine de l'orme - étude sur le potentiel de développement de l'éco-pâturage dans le quartier de la Fontaine de l'Orme - projet de réouverture partielle du ru de Fleury	Saint Michel sur Orge	2022 Faisabilité	Acquisitions foncières en 2022 51K 2025 : AMO. Coût 30 k€ Acquisition parcelles : 15 k€			Actualisé	
Création d'une ferme urbaine en lien avec le projet SESAME : Ferme maraîchère de 10 ha sur l'ancien site du GHU de Perray-Vaucluse, en liaison avec la future cuisine centrale pour alimenter la restauration collective du territoire en produits bio et locaux.	Sainte Geneviève des Bois/CDEA/ consortium SESAME	réalisation d'études par le SIVOA sur le potentiel agricole des terrains courant 2022, rencontres de plusieurs porteurs de projets en cours	Ferme maraîchère de 10 ha comptant un espace maraîcher, une dimension éco pâturage et élevage, des sites dédiés à la préservation de la biodiversité sur l'ancien site du GHU de Perray-Vaucluse. Cette ferme sera en liaison avec la future cuisine centrale de la ville pour alimenter la restauration collective du territoire			Actualisation 2024 (abandon du projet de champignonnière)	

			en produits bio et locaux. Par ailleurs, le sous-sol de la cuisine sera dédié à l'implantation d'une champignonnière dont le substrat permettra la fertilisation des terrains dédiés au maraîchage dans une logique de circuit court et d'économie circulaire.				
Transformation des produits agricoles							
Transformation des produits agricoles	Agglo	<u>Montant des études</u> : CERESCO : 132K€ Fermes d'Avenir 80K€ <u>Besoins de financement sur l'investissement</u> : Fonction du projet retenu	Etudes : 2021-2022 Investissement dès 2022				
Mobilisation citoyenne							
Agriculture d'initiative citoyenne	Agglo	2022-2026	50K€/an				
Débouchés alimentaires (commerce, restauration collective)							
Débouchés alimentaires (commerce, restauration collective)	Agglo	2022-2026	A définir/projet				
Partenariats							
Partenariats scientifiques (AgroParisTech, INRA)	Agglo	2022 -2026	250K€				
Gestion et prévention des déchets organiques dans les écoles							
Agrandissement du poulailler et du nombre de poules	Avrainville						
Projet de mise en place d'une collecte spécifique des déchets organiques dans les écoles	Brétigny sur Orge	Mise en place fin 2022	50 000€ par an pour la collecte	Actualisé			
Programme de gestion à la source des biodéchets	Breuillet	2023 : formation des agents au compostage, réalisée par l'agglo 2024 : Installation de composteurs à proximité de nos équipements publics et fourniture de bioeaux 2024 : formation des agents au tri des déchets 2025 : organisation d'une visite du centre de tri			Ajouté	Actualisé	
Gestion et prévention des déchets : - réduction des déchets organiques dans les écoles	Le Plessis Pâté	Avant - projet					

- installation de composteurs et/ou de (micro)méthaniseur							
Programme de réduction des déchets organiques dans les écoles	Marolles en Hurepoix		Sensibilisation au tri et mise en place de composteurs et d'espaces de biodégradation				
			10 000€				

IV. Transport, déplacements et mobilités

Intitulé du projet	Maitrise d'ouvrage	Niveau de maturité	Commentaires	Modifications 2023	Modifications 2024	Modifications 2025	Modifications 2026
4.1 Aménagement d'un site propre le long de la RN 104	DIRIF/IDF mobilités	Etudes de faisabilité					
4.2 Accompagner le volet mobilité du PPA de la RN20	Agglo/CD91	- Signature d'un PPA avec tous les partenaires début 2022 - Mise en œuvre des actions selon le calendrier du PPA	Etude de programmation du pôle multimodal d'Avrainville: 80 000 € : à lancer en fin 2021 - 2022 - répartition CDEA/CD91 à définir. Subvention IDFM à obtenir.				
4.3 Desserte sud francilienne (bus, vélos, piétons)	Agglo/CD91	2021-2023	Etude : déjà financée Travaux : Porte Ouest (rue Latécoère) 2M€ Porte Nord (RD312) : à définir				
Aménagement des pôles gare							
Programme d'aménagement des pôles gare : Breuillet/Marolles/Saint Michel/	Agglo/IDFM						
4.7 Transformation et modernisation du Pôle Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois	Agglo / Sainte Geneviève des Bois	Concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2023. Etudes de maîtrises d'œuvre (APS/APD) menée en 2024 et dépôt PC Démarrage des premiers travaux mi-2025	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un schéma de référence validé par toutes les parties prenantes en 2020. Sa partie mobilité est co-financée par IDFM à hauteur de 70% avec un montant plafonds pour le parking relai. Des financements complémentaires seront sollicités, en particulier sur le parking-relai et les parties non financés par IDFM (halle marché, espaces publics hors mobilités...)		Actualisation 2024 : retour des programmistes début 1er trimestre 2024	Précision du contenu du projet et actualisation du calendrier	
Réaménagement de la gare routière et des accès piétons et vélos, création d'un parking relai de 950 places, création d'un ensemble bâtimentaire avec le déplacement de la halle de marché, des bureaux et commerce, réaménagement des espaces publics et paysagers							
Transformation et modernisation du Pôle Gare : création d'une nouvelle halle de marché et d'aménagements	Sainte Geneviève des Bois	consultation lancée auprès de programmistes - retour fin du 1 ^{er} trimestre 2022	Halle du Marché : 2 030 000 euros Parking paysager : 750 000 euros Aménagements paysagers rue Antoine		Actualisation 2024 : retour des		

paysagers			Rocca et route de Longpont :720 000 euros		programmistes début 1er trimestre 2024		
Déploiement de plan vélo, aménagement d'itinéraires cyclables							
4.4 Déploiement du Plan Vélo : identification et traitement des discontinuités cyclables majeures et mise en œuvre d'actions d'accompagnement	Agglo	Phase 1 (2021-2022) en cours de déploiement	12M€ sur 3-4 ans <u>Itinéraires validés :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire Ollainville- Arpajon pour un montant de 742 000 € HT • itinéraire La Norville/Avrainville / Arpajon pour un montant de 754 000 € HT • Itinéraire Fleury-Merogis / Croix Blanche pour un montant de 218 000 € HT • Tronçon n°1 de l'itinéraire cyclable de la RN104 entre Fleury-Mérogis et Sainte-Geneviève-des-Bois pour un montant estimé de 260 000 € TTC (Convention de transfert de gestion entre l'Etat et Cœur d'Essonne Agglomération) • Itinéraire Plessis-Pâté/Gare RER de Brétigny-sur-Orge pour un montant estimé de 416 000 € HT • Itinéraire Gare RER de Sainte-Geneviève-des-Bois/Villemoisson-sur-Orge/ Morsang-sur-Orge <u>Itinéraires à l'étude :</u> <ul style="list-style-type: none"> • itinéraire Plessis-Paté Croix Blanche • Itinéraire Brétigny centre - zone Maison Neuve 			Actualisée	Actualisé

			<ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire Egly-Ollainville • Itinéraire Longpont / gare de Saint-Michel • Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois - Villiers-sur-Orge • Tronçon n°2 de l'itinéraire cyclable de la RN104 entre Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge • Tronçon n°3 de l'itinéraire cyclable de la RN104 longeant Longpont-sur-Orge et Leuville-sur-Orge 				
Création d'une liaisons cyclable entre la ZAC des Belles Vueset le centre-ville d'Arpajon (hors passerelle RN20) : aménagement des voiries rue soufflet de la Libération	Arpajon	Aménagements voirie : - Etudes en 2025 Réalisation 2027	Aménagement des voiries rue Soufflet et rue de la Libération : chiffrage non réalisé à ce jour, estimé entre 1,2 et 1,5 M€ A coordonner avec itinéraire 7 du plan vélo CDEA qui recouvre une partie du même secteur Rétrocession et sens de circulation à envisager		Actualisé	Actualisé	
Rénovation des passerelles de l'Orge	Arpajon	2022 (étude de faisabilité en 2021)	250.000 €				
Aménagement de circulations douces : - voie verte de Cheptainville voie douce vers la Norville	Avrainville	2025				Actualisé	
Création d'itinéraires cyclables : réalisation d'une piste cyclable entre le pôle de simulation teratec et la gare de Breuillet qui passe par le village et d'une piste cyclable qui rejoint Bruyères au hameau de Verville.	Breuillet/Bruyères le Châtel/CDEA	2024 / 2025 Plan vélo intercommunal/ phase 2 et phase 3			Actualisé		
Acquisition de vélos électriques à destination des agents et formation à la prise en main. Organisation d'un contrôle technique des vélos des agents	Breuillet	2023 : acquisition des vélos 2023 : organisation de deux animations autour du vélo (contrôle technique des vélos des agents et prise en main d'un VAE)			Ajouté		

Intégration du programme Objectif Employeur ProVélo	Breuillet	2022 : signature de la charte Réalisation du diagnostic 2023-2024 : Elaboration d'un plan d'actions 2025 : labellisation			Ajouté	Calendrier réactualisé	
Réalisation d'un plan des mobilités et d'un plan vélo communal Mise en œuvre d'une signalétique dédiée aux parcours vélos et identification de contresens cyclables	Breuillet	2025 : réalisation du plan vélo et du plan des mobilités durables			Ajouté	Calendrier réactualisé	
Recensement des sentes piétonnes de la ville. Signalétique de directions et temps de parcours Création d'une carte	Breuillet	2025 : signalétique des sentes, création de la carte et valorisation des sentes			Ajouté	Calendrier réactualisé	
Acquisition d'un vélo cargo	Breuillet	2026 : acquisition d'un vélo cargo dédié à la location aux habitants			Ajouté	Calendrier réactualisé	
Programme global de mise en accessibilité vélo/piéton du cœur de village — Aménagement de la rue de la Libération — Intervention foncière — Aménagement place du carrefour	Bruyères le Châtel	2023-2024	projet global 2,5M		Supprimé		
Mise en œuvre du Plan vélo communal Le plan vélo de la commune consiste à réaliser un état des lieux des dispositifs permettant la circulation des cycles sur le territoire communal et d'identifier les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour améliorer la circulation des cyclistes. L'étude permet de repérer les points faibles et les points forts des dispositifs existants et de trouver des solutions pour favoriser les déplacements à vélo et limiter les déplacements automobiles pour les courts trajets.	Le Plessis Pâté	Achèvement des études début 2022					

Opération de renouvellement urbain (création de 12 logements) 1 à 5 Route de Corbeil et 2 Route de Liers intégrant une piste cyclable, un élargissement du trottoir afin de sécuriser les circulations douces et un alignement d'arbres	Le Plessis-Pâté	Acquisition au cours de l'année 2026, pour un montant prévisionnel de 1 175 440 €					Nouvelle action
Mise en œuvre du plan vélo communal - Aménagement de l'itinéraire doux cyclable voie des Près-neufs - Création de cheminement doux et cyclable entre le chemin de Biron et le chemin des frilleuses.	Longpont sur Orge	PPI communal et planvélo phase 2	Liaison 1 : 83 400€ HT Liaison 2 : 120 000 € TTC				
Déploiement d'un plan vélo communal en lien avec le plan vélo intercommunal	Morsang sur Orge/CDEA	Fin d'étude 2023 itinéraire 19	Commencement des travaux pour itinéraire 19 – complémentarité arrivée du T12 réalisé 2023-2024	Actualisé			Action terminée
Aménagement d'une piste cyclable et d'une sente piétonne route de Limours	Ollainville/Cdea	2025				Nouvelle action	1 ^{ère} phase réalisée
Déploiement d'un plan vélo communal en lien avec le plan vélo intercommunal	Saint Michel sur Orge/CDEA	2022/2023 – réalisation d'un premier tronçon rue d'enfer	2024-2025 : Etude en cours (AMO)	Actualisé		Actualisé	
Programme de mise en valeur et aménagement des sentes piétonnes et création d'un maillage inter-quartiers	Saint Michel sur Orge	Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville	2025 : Réalisation jalonnement. Coût 30 k€			Actualisé	
Déploiement d'un plan vélo communal en lien avec le plan vélo intercommunal	Arpajon/CDEA	Signalétique dès 2022 Etudes de flux en lien avec le plan de circulation En lien avec programme ACV	100.000 (en 2022, études et signalétique) Démarrage plan vélo communal prévu en 2024		Actualisé		
Plan d'aménagement des liaisons douces en lien avec le plan vélo intercommunal municipales	Fleury-Mérogis	2022 - 2016					
Stationnement vélos							
Déploiement du programme de stationnement en lien avec l'agglo	Breuillet	2025			Ajouté	Calendrier actualisé	
réalisation de parkings à vélos à proximité de la zone de commerces et de tous les équipements publics.	Bruyères le Châtel	2022			Réalisé en 2023		
Réalisation d'abri vélo solaire équipé	La Norville	Phase 0 : définition,	10 000 €			Actualisé	

de borne de recharge pour vélos électrique		recensement des besoins et sourcing	Subvention régionale				
Déploiement de stationnements vélos sécurisés sur la ville	Sainte Geneviève desBois	Troisième phase de déploiement en 2024	Déploiement de 500 supports vélos d'ici 2022		Actualisation : décalage de la 3 ^{ème} phase de déploiement		
Promotion de l'électro-mobilité							
4.6 Renouvellement/modernisation de la flotte automobile et mise en place de bornes de recharge électriques dans les équipements communautaires	Agglo	2021-2026	Budget pour l'achat d'un véhicule neuf thermique (essence) type citadine : 15 à 20 000 € TTC Budget pour l'achat d'un véhicule neuf hybride type citadine : 20 à 25 000 € TTC Budget pour l'achat d'un véhicule neuf électrique type citadine : 32 à 35 000 € TTC Budget investissement requis pour le rachat d'un véhicule thermique ou hybride en fin de LLD : 10 à 15 000 € TTC Budget pour l'installation d'une borne de recharge : 7 à 10 000 € TTC				
Mise en service d'un véhicule électrique municipal et d'une rosalie (desserte scolaire)	Avrainville	2025				Actualisé	
Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (2 gares, gymnase, parking du centre-ville et devant l'espace de loisirs de la Badaudière)	Breuillet/SMOYS	2024 : implantation par le SMOYS de deux bornes IRVE			Modifié		
Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	Cheptainville/SMOYS	2022-2024	60 000€			Délibération votée	
Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	Egly / SMOYS	2023			Opération terminée		
Installation d'une borne IRVE destinée aux véhicules municipaux et construction d'un carport abritant la borne au complexe sportif	Le Plessis-Pâté	2024	Travaux borne IRVE en 2024 = 4 634 € HT Travaux carport en 2024 = 10 547 € HT		Nouvelle action	Modifié et achevée en 2024	
Installation d'une borne IRVE publique	Le Plessis-Pâté	2026	5 000 € HT			Nouvelle action	
Installation d'une borne IRVE	Le Plessis-Pâté	2024-2025	31 750 € HT		Nouvelle		

destinée aux véhicules municipaux au centre technique municipal et achat d'un véhicule électrique pour les services techniques municipaux					action		
Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	Marolles en Hurepoix/SMOYS	2022-2024	60 000€				
Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	Ollainville/SMOYS	Sollicitation du SMOYS - 2024			Ajouté		
Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	Saint Germain lès Arpajon/SMOYS	Sollicitation du SMOYS					
Entretien des ouvrages d'art							
4.5 Surveillance, entretien et réparation des ouvrages d'art	Agglo	2021-2023	- Inspections périodiques et travaux d'entretien courant et spécialisé : 300 K€ TTC/an - Travaux de remplacement, réparation, renforcement de 5 ouvrages : 1 800 € TTC sur 4 ans (2020-2023)				

V. Base 217

Voir fiches thématiques :

5.1 Mise en œuvre d'une trame verte et bleue, biodiversité et cycle de l'eau, énergies renouvelables

5.2 Développement d'un pôle industriel cinématographique, audiovisuel et culturel

5.3. Développement industriel et filières d'avenir - Fonds friche

VI. Transition numérique

Intitulé du projet	Maitrise d'ouvrage	Niveau de maturité	Commentaires	Modifications 2023	Modifications 2024	Modifications 2025	Modifications 2026								
6.1 Sécurisation du système d'information (SI) de CDEA	Agglo	2021-2026	90 k€ de financements alloués dans le cadre du plan de relance. CDEA investit entre 50 et 200k€ / an pour sécuriser et développer son SI. L'intégralité du financement du plan de relance concerne des prestations d'AMO et de sécurisation du SI par un partenaire privé situé sur le territoire national.												
6.2 Modernisation de la relation usagers de CDEA	Agglo	2021-2022	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Chiffrage prévisionnel HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gestion dématérialisée du courrier et des demandes usagers</td> <td>91 000 € (cf. chiffrage SOSp)</td> </tr> <tr> <td>Dématérialisation et centralisation de la gestion des incidents</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Outil numérique multi-services dédié à la Cité du Développement</td> <td>35 000 € (estimation TJ, en créant un site web dédié sur la même plateforme que le nouveau site de l'Agglo)</td> </tr> </tbody> </table>		Chiffrage prévisionnel HT	Gestion dématérialisée du courrier et des demandes usagers	91 000 € (cf. chiffrage SOSp)	Dématérialisation et centralisation de la gestion des incidents	A définir	Outil numérique multi-services dédié à la Cité du Développement	35 000 € (estimation TJ, en créant un site web dédié sur la même plateforme que le nouveau site de l'Agglo)				
	Chiffrage prévisionnel HT														
Gestion dématérialisée du courrier et des demandes usagers	91 000 € (cf. chiffrage SOSp)														
Dématérialisation et centralisation de la gestion des incidents	A définir														
Outil numérique multi-services dédié à la Cité du Développement	35 000 € (estimation TJ, en créant un site web dédié sur la même plateforme que le nouveau site de l'Agglo)														

			Dématérialisation des instances et de vote à distance	50 000 € (cf. chiffrage SOSp)				
6.3 Inclusion numérique	Agglo	2022-2024						
			Dépenses/an	Recettes /an				
			Coût estimé MSAP France Service : 234 000 €	Etat : 30 000 €				
			Salaires chargés de 3 conseillers numériques : 97500 € (sans les coûts de coordination supportés par CDEA)	ANCT : 75 000 €				
Total : 331 500 €	105 000 €							
Audit et schéma directeur des systèmes d'information et réseaux	Arpajon	Sélection de l'AMO en cours. Définition du schéma directeur : 1T2022.	18 400 €				Réalisée	
Déploiement de la téléphonie IP		2025	65 k€HT					
Programme de numérisation de l'école et de la Mairie	Avrainville	2022						Actualisé
Programme global de digitalisation des services et équipements : - digitalisation des démarches - guichet unique numérique - déploiement d'un réseau fibre - développement de l'OPEN DATA,	Brétigny	A partir de 2022	1 M					

etc.							
Informatisation des écoles	Breuillet/CD91	Intégration de Breuillet au marché à bons de commande du CD91 à préciser	Renouvellement annuel progressif				Action continue
Sécurisation du système d'information et modernisation du système de vidéoprotection	Breuillet	2025 : AMO pour définir le futur marché de vidéoprotection 2028-2030 : marché de réhabilitation du parc de vidéoprotection					Action modifiée et complétée en 2025
Informatisation de 2 salles (salle du conseil municipal et une salle de réunion)	Bruyères le Châtel	2022			Réalisé en 2022		
Sécurisation du système d'information	Bruyères le Châtel	2022			Réalisé en 2022		
Équipement de 6 classes en ENI	Egly	2024			Ajouté	Realisé	
Programme d'Informatisation des écoles - Installation de vidéo projection et accès wifi dans les écoles	Fleury-Mérogis	2025	60 000 €				Modifié
Dématérialisation des services à la population	Fleury-Mérogis	2021 - 2026	Ville de Fleury-Mérogis				
Passage de l'ADSL en FIBRE et DEPLOIEMENT TELEPHONIE EN MODE IP dans tous les locaux et bâtiments communaux y compris les écoles	La Norville	Début 2022 : déploiement de la fibre 1er semestre 2022 : mise en place des équipements et formation des agents	Investissement : 35 000€ Fonctionnement : 15 000 €				
Extension et amélioration du dispositif existant de vidéoprotection (phase 2)	Leuville	2024	111 131.4 € HT Déploiement de 16 caméras supplémentaires renforçant la sécurité aux abords d'équipements publics et du parking situé chemin Royal		Ajouté		
Informatisation des écoles : installation de TNI en élémentaire	Longpont sur Orge	2022-2026	120 000 puis plan renouvellement en 2025 : 10 000/an				
Mise en place d'Equipements	Marolles en	2022	31 107,00 €				

Numériques de Travail (ENT)	Hurepoix						
Informatisation des écoles	Morsang sur Orge	Etudes réalisées Premières livraisons réalisées en 2022, poursuivies en 2023 et qui continuent à se déployer en 2024, notamment à travers les tableaux numériques	200 000€ (100 000 € / an)	Actualisé	En cours	Réalisé	Action terminée
Modernisation du portail famille	Morsang sur Orge	Choix du prestataire fait. Déploiement prévu fin 1 ^{er} semestre 2023. Logiciel en production en 2024 (tickets et formation) : dossier clôturé	46 000€	Actualisé	Réalisé	Réalisé	Action terminée
Mise en place d'Équipement Numériques de Travail et déploiement de vidéo-projecteurs interactifs	Ollainville	Adhésion au groupement de commandes du CD91 en juin 2021 pour déploiement pluriannuel à partir de 2022	Environ 4 000 .00 € HT/an (ENT)				Acquisition de 3 ENI
Informatisation des écoles (achat de PC et équipement wifi)	Saint Germain-lès-Arpajon	2022	Lauréat socle numérique				
Programme global de digitalisation de la collectivité - Création d'une application dédiée aux Saint-Michellois pour tous types de démarches (inscription, signalements)	Saint Michel sur Orge	2022					
Programme global de digitalisation de la collectivité - Développement du portail Famille	Saint Michel sur Orge	2022					
Extension et amélioration du dispositif existant de vidéoprotection	Saint-Michel sur Orge	2024-2025	Déploiement de 48 caméras. 350 k€				
Implantation de 3 Wifi publics supplémentaires (Pergaud, Normandie - Niémen, Club Junior Saint-Hubert)	Sainte Geneviève des Bois	2022	Obtention d'un financement de 5010 euros de France Relance pour les Wifi Publics de la PDF et de l'espace associatif d'exposition		Réalisé		
Création d'un portail associatif	Sainte Geneviève des Bois	2022			Réalisé		
Sécurisation du Système Informatique	Sainte Geneviève des Bois	2021 - 2022	40 000 euros obtenus du Fonds "Parcours de cyber sécurité" pour 2021 et 50 000 euros pour l'année 2022		Réalisé		
Sécurisation du Système Informatique	Sainte Geneviève des Bois	2025			Nouvelle action 2024		

Abonnement à une plateforme d'e-learning (action de priorité 1 du "Parcours de cyber sécurité")							
<u>Sécurisation du Système Informatique</u> Mise en place de l'authentification multi-facteurs (action de priorité 1 du "Parcours de cyber sécurité") : à mettre en place sur les accès M365 et VPN	Sainte Geneviève des Bois	2024				Nouvelle action 2024	
<u>Sécurisation du Système Informatique</u> Sécurisation de l'architecture Wi-Fi (action de priorité 1 du "Parcours de cyber sécurité")	Sainte Geneviève des Bois	2024	22 000 €			Nouvelle action 2024	
<u>Sécurisation du Système Informatique</u> Déploiement d'un serveur de rebond pour l'administration avec double authentification (action de priorité 2 du "Parcours de cyber sécurité")	Sainte Geneviève des Bois	2024	24 000 €			Nouvelle action 2024	
<u>Sécurisation du Système Informatique</u> Mise en place de mesures de sécurité disponibles sur O365 (action de priorité 3 du "Parcours de cyber sécurité")	Sainte Geneviève des Bois	2026				Nouvelle action 2024	
<u>Sécurisation du Système Informatique</u> Sensibilisation à la cybersécurité (action de priorité 1 du "Parcours de cyber sécurité")	Sainte Geneviève des Bois	2024	3 000 €			Nouvelle action 2024	
<u>Sécurisation de la vidéoprotection</u> Sécurisation réseau de l'accès et des enregistrements des images	Sainte Geneviève des Bois	2025	100 000 €			Nouvelle action 2024	

Implantation de 4 Wifi publics supplémentaires (La Héronnière, Réussite éducative, Conseil des sages et Melting Son)	Sainte Geneviève des Bois	2024	12 000 €		Nouvelle action 2024		
Equipements d'infrastructure informatique pour transformation des liens radio en réseau de fibres optiques	Sainte Geneviève des Bois	2026-2030	41 000€				Nouvelle action
Poursuite de la mise en place des VPI dans les écoles et remplacement des configurations obsolètes	Sainte Geneviève des Bois	2026-2030					Nouvelle action
Informatisation des écoles (équipement et réseau sans fil)	Villemoisson sur Orge	Etudes à conduire	12 500€	Actualisé	Réalisé		

VII. Adaptation des services aux publics

Intitulé du projet	Maitrise d'ouvrage	Niveau de maturité	Commentaires	Modifications 2023	Modifications 2024	Modifications 2025	Modifications 2026
7.1 Agir en matière de santé	Agglomération	2021-2026	Budgets spécifiques en fonction des projets.				
7.2 Construction d'une médiathèque et réhabilitation d'une Grange aux Dimes du 14^{ème} siècle à Longpont-sur-Orge	Agglomération	Dépôt de permis de construire 1er trimestre 2025 Délais d'instruction mairie et Commission des sites Début des travaux 2026 Réception travaux 2027	Cout total travaux : 5,4 M HT Cout total opération : 7 M HT			Nouvelle Action	
Reconversion et mutualisation du site de la CAF dans le cadre d'ACV	Commune d'Arpajon	AMI 2022	90 000€		AMI lancé en 2024		
Rénovation du centre socio-culturel LES ATELIERS DU 29/31 dans le cadre du programme ACV	Commune d'Arpajon	- Etudes de conception finalisées - Phase de sélection des entreprises. - Notification des marchés de travaux : novembre 2021 - Début des travaux : Janvier 2022	1.9M€		Opération terminée en 2023		
Réaménagement du pavillon du parc Freising (ancien CCAS) pour améliorer l'accueil dans les services municipaux et l'accessibilité des bâtiments de service au public	Arpajon	Etudes réalisées Réalisation 2025 ou 2026 suivant financement	500 k€				
Création d'un tiers-lieu favorisant les usages et la pratique du numérique, et d'un espace de vie sociale, en lien avec le programme PVD	Breuillet	1er semestre 2022 : Montage du projet 2ème semestre 2022 : Lancement du projet	Les dépenses d'investissement s'élèvent à 35 000 € HT	Action continue en 2023	Action continue en 2024	Action continue en 2025	
Création d'une maison de santé	Breuillet	2024 : lancement d'une étude d'opportunité et d'une de pré faisabilité immobilière dans le bâtiment identifié 2025 : lancement d'une étude architecturale et réalisation des premiers travaux d'aménagement + lancement d'une mission pour le montage d'un projet de santé	Etude d'opportunité : 18 210 € Etude de pré faisabilité immobilière : 3 600 € Etude architecturale : 40 000 € Travaux de réhabilitation : ➔ Tranche 1 : 100 000 €		Ajouté	Actualisé	

		et d'une association de professionnels de santé 2026 : extension du projet et 2 ^e tranche de travaux Fin 2025 : installation des premiers professionnels de santé	➔ Tranche 2 : 300 000 €				
Agrandissement du pôle éducatif suite à la réalisation de 21 % de logements sociaux et en prévision du passage à 25 % et aux recommandations de l'Education Nationale sur les effectifs par classe (24 au lieu de 30) pour les grandes sections maternelle, CP et CE1 avec la création d'un plateau sportif couvert (non fermé). Agrandissement de la Mairie	Bruyères le châtel	2024 Ajouté Réalisation 2027/2028	1.3 million d'euros La commune a des problèmes de place liés à la nouvelle population qui fait suite à la loi SRU de 2000, article 55. Cet afflux de nouveaux bruyérois nécessite un renforcement des personnels municipaux et donc de la place pour les installer en urgence. 1.5 million d'euros		Ajouté		
Création d'un plateau sportif couvert sur le complexe sportif		2027	300 00€				
Création d'une Maison de Santé	Fleury-Mérogis	2021 - 2023	DSIL 2021				
Travaux pour l'installation des kinés au CMS	Fleury-Mérogis	2025	250 000 €			Nouvelle action	
Le nouveau chalet	Fleury-Mérogis	2025	Réfection et agrandissement de l'espace jeunesse, création de 2 espaces distincts : 11-14 ans et 14-17 ans et d'un espace commun 500 000 €			Nouvelle action	
Maison de l'éducation	Fleury-Mérogis		Réfection et aménagements pour accueil de la Réussite Educative, le CLAS et d'un espace pour l'aide au devoir des élèves élémentaires et au-delà. 150 000 €			Nouvelle action	

Plateforme de tri des déchets CTM	Fleury-Mérogis		Plateforme de tri des déchets recueillis par les services de la commune. 600 000 €			Nouvelle action	
Terrain de Basket - Skate parc	Fleury-Mérogis		Réfection complète terrain de Basket - Skate parc 500 000 €			Nouvelle action	
Réfection terrain Lascombes	Fleury-Mérogis		Réfection du terrain de foot existant. 650 000 €			Nouvelle action	
Installation de jeux pour enfants	Fleury-Mérogis		Installation de jeux adaptés aux 3-6 ans et 6-12 ans. 200 000 €			Nouvelle action	
Retravailler l'accueil Mairie	Fleury-Mérogis		Réfection de l'accueil mairie. 150 000 €			Nouvelle action	
Création d'un tiers lieu communal	Fleury-Mérogis	2026/2027 : Rénovation du café, pour créer un tiers lieu communal ; combinant café associatif, animation et service de proximité, afin de renforcer le lien social transformation en un café					Nouvelle action
Projet de création d'un tiers lieu dans le cadre du programme intercommunal	CDEA/Fleury Mérogis						
Projet de création d'un pôle de santé municipal	La Norville	2022 : Achat du terrain , élaboration du projet et cahier des charges 2023 : début du projet de construction 2025 : ouverture et inauguration du projet	Investissement : Achat du terrain : 830 000 € HT Réaménagement du site : 1 000 000 € HT (à définir)				
Création d'une extension de l'accueil de loisirs maternel au sein de l'école maternelle de la Galanderie	La Norville	2024	426 000€ HT			Nouvelle action	
AVP pour les éléments de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de déconstruction/reconstruction de l'école élémentaire Pasteur (Phase 1)	La Norville	2024				Nouvelle action	
Opération de démolition et reconstruction de l'école Pasteur et d'un accueil de loisirs	La Norville	2025-2027	12 530 000 € HT			Nouvelle Action	
Mise aux normes accessibilité PMR des bâtiments publics :	Le Plessis-Pâté	2025	Travaux d'accessibilité des sanitaires en 2025 = 8 300 € HT estimés			Nouvelle action	Actualisé

complexe sportif fréquenté par le public scolaire et associatif de tout âge							
Construction d'un bâtiment modulaire pour accueillir les associations et leurs adhérents	Le Plessis-Pâté	2024-2025	Etudes 2023-2025 = 69 154 € HT Travaux 2025 = 894 730 € HT estimés		Nouvelle action	Actualisé	
Extension de la cuisine centrale de l'école élémentaire Léon Blum pour desservir plus de repas (anticipation de la nouvelle école Charcoix)	Le Plessis-Pâté	2025-2026	Etude de faisabilité en 2025 = 12 000 € HT Travaux 2025-2026 = 830 000 € HT estimés		Nouvelle action	Actualisé	
Rénovation globale et mise en accessibilité des sanitaires de l'école élémentaire « Le Parc »	Leuville	2024	158 647.40 €HT		Nouvelle action		
Rénovation globale et mise en accessibilité des sanitaires de l'école élémentaire « Le Parc » 2eme phase	Leuville	2025	120 000 €			2eme phase	
Transformation d'un logement en conservatoire Municipal Musique	Leuville	2025	100 000€			Nouvelle action	
Aménagement d'un espace jeunesse	Longpont sur Orge	2025	40 000 € HT			Nouvelle action	
Réaménagement d'un bâtiment communal en poste de Police Municipale	Morsang sur Orge	2024	DSIL 2024 (158 K€) Région (poste et équipement forces de sécurité 157 K€)		Nouveau projet	Fin des travaux du poste de police mars 2025	Action terminée
Déploiement de la vidéo-protection	Morsang-sur-Orge	2025-2026	1 500 K€ FIPD 2025 sollicité Bouclier sécurité de la Région obtenu (219 K€)				Déploiement 2025-2026 FIPD à solliciter en 2026
Agrandissement et aménagement du centre de loisirs « La Source »	Morsang sur Orge	2024-2025	3 000 000 € estimés (Région IDF-603380 €, Département -709 290€)		Nouveau projet		Projet ajourné
Reconstruction du centre de loisirs « Robespierre »	Morsang sur Orge	2025-2026	2 200 000 € estimés (Région IDF – 396 620 €, Département -433 164 €) CAF sollicitée Regroupement des maternelles sur un seul centre		Nouveau projet		Travaux débutés en juillet 2025 – fin des travaux août 2026

			Equipement vertueux				
Réhabilitation du centre de loisirs du château	Morsang-sur-Orge	2026-2027	DSIL pour rénover la toiture				Etudes en cours
Rénovation et réaménagement de la crèche Cotton	Morsang sur Orge		1 700 000 €		Nouveau projet		Etudes 2026-2027
Création d'un city-stade site du gymnase Rousseau	Morsang-sur-Orge	2025	100 K€ estimé ANS et Région sollicités			Nouveau projet	Attente subvention Région 2026
Transformation d'un restaurant en self – Ecole de la Roche	Ollainville	2024/2025	78 000 € HT		Ajouté		Acquisition de mobilier
Accompagnement d'un projet de Construction d'un cabinet médical à Ollainville	Ollainville Partenariat entre la commune et un médecin	Portage foncier par la commune 1 ^{er} semestre 2022	Prix d'acquisition du bien : 90 000 € + réalisation des diagnostics inhérents à la vente			Réalisé Cabinet ouvert	
Accompagnement d'un Projet de création d'un pôle santé comprenant : – une résidence service seniors – une maison de santé – une crèche	Ollainville- Partenaires- privés	Début des travaux 2023				Abandonné	
Projet de création d'un réseau de tiers-lieux notamment sur le site de l'ancienne bibliothèque et en cœur de ville en lien avec le programme ACV	SMSO	AVP en 2022					
Transformation de restaurants scolaires : création de semi-selfs	Sainte-Geneviève-des-Bois	<ul style="list-style-type: none"> • 2 écoles élémentaires à l'été 2026 • 2 écoles élémentaires projetées en 2027 	Montant total estimé : 660 000 € TTC				Nouveau projet
Programme global de reconversion du site de Perray-Vaucluse autour d'un Campus Santé	SGDB/ ARS - Opérateurs privés		Projet de Création d'un Campus Santé comprenant notamment un Centre de consultations et de soins urgents, une clinique et un plateau de médecine spécialiste Comité de pilotage de reconversion du site du Perray Vaucluse				

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du
05.02.2026

Objet : Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe « Sésame »

**Délibération
N°26.023**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°18.198 du 09 octobre 2018 portant modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération et ajoutant notamment la compétence "soutien et promotion, au côté des communes, de l'agriculture durable ainsi que de l'alimentation locale et valorisation et protection des terres agricoles",

Vu la délibération n°20.036 du 16 juillet 2020 portant création du budget annexe Sésame,

Vu la délibération n°25.206 du 18 décembre 2025 approuvant le Rapport d'Orientations Budgétaires du budget annexe Sésame 2026,

Considérant l'annonce par le Premier Ministre le 13 septembre 2019 de la sélection du dossier de candidature de Cœur d'Essonne Agglomération à la phase 2 de l'appel à projet Territoires d'Innovation,

Considérant la décision du Premier Ministre du 13 mars 2020, autorisant la Caisse des Dépôts à contractualiser avec Cœur d'Essonne Agglomération pour le programme Sésame, et attribuant au projet une subvention de 5 681 249 € sur un projet total de 11 015 906 €,

Considérant l'avis favorable de la Commission Transports, Agriculture et Développement Durable du 12 janvier 2026,

DELIBERE, et

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2026 SESAME, arrêté à un montant de :

- Investissement.....0 €
- Fonctionnement..... 432 357,68 €

**ERIC BRAIVE
PRESIDENT**



**EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COEUR
D'ESSONNE AGGLOMERATION (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20005785900080

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE STE GENEVIEVE DES BOIS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SESAME (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	45
B9 - Etat du personnel	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	211003

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	432 357,68	432 357,68
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		432 357,68	432 357,68
TOTAL DU BUDGET (4)		432 357,68	432 357,68

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	137 257,00	0,00	98 898,68	98 898,68	98 898,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	252 846,00	0,00	247 346,00	247 346,00	247 346,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	644 788,30	0,00	86 113,00	86 113,00	86 113,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 034 891,30	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 034 891,30	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 034 891,30	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	432 357,68
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 244,00	0,00	6 084,00	6 084,00	6 084,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	640 067,40	0,00	409 332,00	409 332,00	409 332,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion courante		642 316,40	0,00	415 421,00	415 421,00	415 421,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	35 169,30	0,00	16 936,68	16 936,68	16 936,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		677 485,70	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	677 485,70	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	432 357,68
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	98 898,68		98 898,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	247 346,00		247 346,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	86 113,00	0,00	86 113,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		432 357,68	0,00	432 357,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	432 357,68
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	6 084,00		6 084,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	409 332,00		409 332,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5,00	0,00	5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	16 936,68	0,00	16 936,68
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		432 357,68	0,00	432 357,68
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				432 357,68

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 034 891,30	0,00	0,00	432 357,68	432 357,68	0,00	432 357,68	432 357,68
011	Charges à caractère général (3)	137 257,00	0,00	0,00	98 898,68	98 898,68	0,00	98 898,68	98 898,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	252 846,00	0,00		247 346,00	247 346,00		247 346,00	247 346,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	644 788,30	0,00	0,00	86 113,00	86 113,00	0,00	86 113,00	86 113,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 034 891,30	0,00	0,00	432 357,68	432 357,68	0,00	432 357,68	432 357,68
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 034 891,30	0,00	0,00	432 357,68	432 357,68	0,00	432 357,68	432 357,68
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
-------	---------	------------------------------------	--------------	---	------------------------	---------------------------	--	---	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées									432 357,68
--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		677 485,70	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68
013	Atténuations de charges (2)	2 244,00	0,00	6 084,00	6 084,00	6 084,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	640 067,40	0,00	409 332,00	409 332,00	409 332,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		642 316,40	0,00	415 421,00	415 421,00	415 421,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	35 169,30	0,00	16 936,68	16 936,68	16 936,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 169,30	0,00	16 936,68	16 936,68	16 936,68
Total des recettes réelles		677 485,70	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	432 357,68
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 034 891,30	0,00	0,00	432 357,68	432 357,68	0,00	432 357,68	432 357,68
011	Charges à caractère général (4)	137 257,00	0,00	0,00	98 898,68	98 898,68	0,00	98 898,68	98 898,68
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6064	Fournitures administratives	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6068	Autres matières et fournitures	400,00	0,00		370,00	370,00	0,00	370,00	370,00
61351	Matériel roulant	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	30 600,00	0,00		28 800,00	28 800,00	0,00	28 800,00	28 800,00
617	Etudes et recherches	40 300,00	0,00		9 941,68	9 941,68	0,00	9 941,68	9 941,68
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	23 007,00	0,00		15 507,00	15 507,00	0,00	15 507,00	15 507,00
6188	Autres frais divers	17 600,00	0,00		14 600,00	14 600,00	0,00	14 600,00	14 600,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 700,00	0,00		7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00
6228	Divers	900,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		1 070,00	1 070,00	0,00	1 070,00	1 070,00
6236	Catalogues et imprimés	2 400,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6282	Frais de gardiennage	2 600,00	0,00		1 960,00	1 960,00	0,00	1 960,00	1 960,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	252 846,00	0,00		247 346,00	247 346,00		247 346,00	247 346,00
6331	Versement mobilité	3 267,00	0,00		3 200,00	3 200,00		3 200,00	3 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	821,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 795,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	26 009,00	0,00		31 400,00	31 400,00		31 400,00	31 400,00
64112	SFT, indemnité de résidence	774,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64118	Autres indemnités	10 250,00	0,00		9 600,00	9 600,00		9 600,00	9 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I						II
64131	Rémunérations	99 170,00	0,00		88 000,00	88 000,00		88 000,00	88 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 945,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
64138	Primes et autres indemnités	40 335,00	0,00		38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	44 435,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	14 694,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 005,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 346,00	0,00		5 346,00	5 346,00		5 346,00	5 346,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	644 788,30	0,00	0,00	86 113,00	86 113,00	0,00	86 113,00	86 113,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	31 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	14 647,50	0,00		19 350,00	19 350,00	0,00	19 350,00	19 350,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	59 690,00	0,00		24 800,00	24 800,00	0,00	24 800,00	24 800,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	69 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	466 495,80	0,00		41 558,00	41 558,00	0,00	41 558,00	41 558,00
65818	Autres	3 000,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65888	Autres	5,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 034 891,30	0,00	0,00	432 357,68	432 357,68	0,00	432 357,68	432 357,68
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 034 891,30	0,00	0,00	432 357,68	432 357,68	0,00	432 357,68	432 357,68

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		677 485,70	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68
013	Atténuations de charges (3)	2 244,00	0,00	6 084,00	6 084,00	6 084,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	3 840,00	3 840,00	3 840,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	2 244,00	0,00	2 244,00	2 244,00	2 244,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	640 067,40	0,00	409 332,00	409 332,00	409 332,00
747888	Autres	640 067,40	0,00	409 332,00	409 332,00	409 332,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
75888	Autres	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		642 316,40	0,00	415 421,00	415 421,00	415 421,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	35 169,30	0,00	16 936,68	16 936,68	16 936,68
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	35 169,30	0,00	16 936,68	16 936,68	16 936,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		677 485,70	0,00	432 357,68	432 357,68	432 357,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	248 901,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	247 346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	6 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	183 456,68	0,00	0,00	0,00		432 357,68
011	Charges à caractère général	0,00	97 348,68	0,00	0,00	0,00		98 898,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		247 346,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	86 108,00	0,00	0,00	0,00		86 113,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	426 268,68	0,00	0,00	0,00		432 357,68
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 084,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	409 332,00	0,00	0,00	0,00		409 332,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	16 936,68	0,00	0,00	0,00		16 936,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					85 708,00
657382		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SAFER		24 800,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	LA LISIERE		10 000,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	TERRE & CITE		8 200,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	TERRE DE LIENS		12 100,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	FERMES D'AVENIR		11 258,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SYNDICAT DE L'ORGE		19 350,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
ATTACHE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	485	0,00	332-8-2°	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	395	0,00	332-24 CONTRAT PROJET	
INGENIEUR	A	TECH	450	0,00	332-24 CONTRAT PROJET	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/01/2026

Présenté par Monsieur Thierry ROUYER (1),

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Communautaire(2), réunie en session

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Communautaire (2),(3).

ARASA Marie Claire	
BADINA Charlène	
BERAUD Christian	
BEURDELEY Florent	
BOUCHON Michelle	
BRAIVE Eric	
BUISSON Virginie	
CARCASSET Nadia	
CHERFA Lahcène	
CHOLLET Quentin	
CHOLLEY François	
COLLET Michel	
CORZANI Olivier	
DABADIE Véronique	
DAENINCK Sylvie	
DE JESUS CARLOS Maria	
DECOMBLE Philippe	
DELMOTTE Kim	
DELPIC Joseph	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

DUMAS Augustin	
DURANTON Marianne	
FLORETTE Aline	
FRAYSSE Gilles	
FUENTES Alice	
GARCIA Danièle	
GIRAUDEAU Jean Michel	
GOURGUES Georges	
GUSTAVE Steevy	
JOUBERT Georges	
KERVAZO Christian	
KRIMI Sarah	
LAMOUR Alain	
LE FOL Philippe	
LECLERC Annie	
LECOUSTEY Christiane	
LEGUICHER Fabienne	
MALLET Isabelle	
MANCHON Thilbault	
MARTIGNE Patricia	
MATT Edouard	
MAYEUR Véronique	
MEARY Nicolas	
MOSNAT Muriel	
OUAREM Brahim	
OUDARD Isabelle	
PELTIER Michel	
PERDEREAU Isabelle	
PERRET Roger	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

PETITTA Frédéric	
PICCOLO Christian	
RIGAULT Sophie	
ROGER Philippe	
ROUYER Thierry	
SANTIN Norbert	
SEBBAG Alice	
SPROTTI Bernard	
TANGUY Sylvain	
ZAOUI Mohammed	
ZLOWODZKI Thomas	

Certifié exécutoire par Monsieur Thierry ROUYER (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026

A Sainte Geneviève des Bois, le 13/02/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
BUDGET ANNEXE SESAME
Budget Primitif 2026

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTE

Pour : 56

Abstentions : -

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Présenté par : Thierry ROUYER - Vice Président
A Le Plessis-Pâté - Salle La Grange

Délibéré par le Conseil Communautaire le 5 février 2026

BRAIVE Eric



MAYEUR Véronique



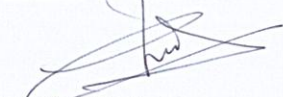
PETITTA Frédéric



RIGAULT Sophie



BERAUD Christian



DURANTON Marianne



CORZANI Olivier



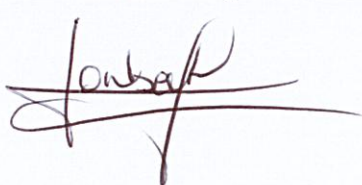
MEARY Nicolas



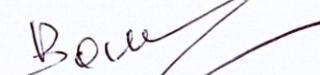
LAMOUR Alain



JOUBERT Georges



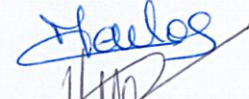
BOUCHON Michelle



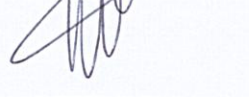
DECOMBLE Philippe



DE JESUS CARLOS Maria



CARCASSET Nadia



ROGER Philippe



SEBBAG Alice

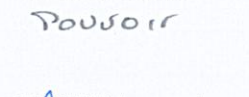


OUAREM Brahim



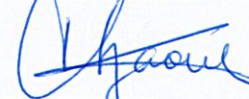
Pouvoir

GARCIA Danièle



Pouvoir

ZAoui Mohammed



ZLOWODZKI Thomas



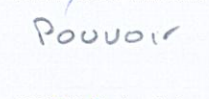
BEURDELEY Florent



MALLET Isabelle



MANCHON Thibault



Pouvoir

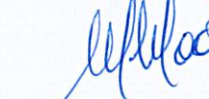
ARASA Marie-Claire



GOURGUES Georges



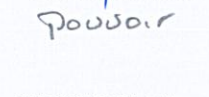
MOSNAT Muriel



DELPIC Joseph



OUDARD Isabelle



Pouvoir

PICCOLO Christian



KRIMI Sarah



GIRAudeau Jean-Michel

CHOLLET Quentin

PERDEREAU Isabelle

SANTIN Norbert

LECOUSTEY Christiane

LECLERC Annie

TANGUY Sylvain

PELTIER Michel

KERVAZO Christian

CHOLLEY François

MARTIGNE Patricia

FUENTES Alice

LEGUICHER Fabienne

CHERFA Lahcène

PERRET Roger

ROUYER Thierry

FLORETTE Aline

SPROTTI Bernard

FRAYSSE Gilles

GUSTAVE Steevy

DABADIE Véronique

DELMOTTE Kim

DAENINCK Sylvie

BADINA Charlene

MATT Edouard

DUMAS Augustin

LE FOL Philippe

BUISSON Virginie

COLLET Michel

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture de Palaiseau
le **19 FEV. 2026** et de la publication le **19 FEV. 2026**

A Sainte Geneviève des Bois, le **19 FEV. 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois

Délibération
N°26.024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5216-5,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2422-12,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 46

Représentés : 10

Absents : 3

Pour : 56

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération n°23.105 du 28 juin 2023 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Cœur d'Essonne agglomération et la commune pour la réalisation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Vu la délibération n°25.039 du 10 avril 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Cœur d'Essonne agglomération et la commune pour la réalisation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Vu l'avis favorable de la commission Transport, Agriculture et Développement Durable en date du 12 janvier 2026,

Vu le projet d'avenant n°2 de la convention de maîtrise d'ouvrage unique annexé,

Considérant le « Projet de territoire 2030 » lequel comprend une action relative à la poursuite de la démarche engagée sur les « pôles gares » en intégrant une réflexion sur les services à créer autour des transports qui s'est également traduite dans la programmation pluri annuelle de l'agglomération,

Considérant le projet de réaménagement du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, dans le cadre de la réflexion de Cœur d'Essonne Agglomération sur l'amélioration des transports et de la mobilité sur son territoire,

Considérant que la construction d'un parking silo, la réfection de la voirie en vue d'installer la gare routière et les locaux mis à disposition des entreprises relèvent de la compétence communautaire d'une part, et que la halle du marché relève de la compétence communale, d'autre part,

Considérant l'intérêt pour la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois que Cœur d'Essonne Agglomération soit désignée maître d'ouvrage unique des opérations liées au projet de réalisation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Considérant le souhait de la commune de transférer le portage de la subvention européenne « Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) » à Cœur d'Essonne Agglomération, afin de faciliter sa gestion ;

Considérant que le montant de subvention ITI perçu par l'Agglomération sera ainsi déduit des montants facturés à la ville pour la réalisation de la halle de marché.

DELIBERE, et

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de réalisation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois afin de permettre le portage de la subvention ITI - FEDER par l'Agglomération ;

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de subvention correspondant et toutes les pièces nécessaires à la perception de la subvention ITI ;

DIT que les recettes et dépenses afférentes seront inscrits au budget de Cœur d'Essonne Agglomération.

ERIC BRAIVE
PRESIDENT



AVENANT N°2

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

POUR LA REALISATION DU POLE GARE DE

SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Entre les soussignées :

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois représentée par Monsieur Frédéric PETITTA, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal n° en date du 16 février 2026, ci-après désignée par les termes « la ville »

d'une part,

et

La Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne – 1, place Saint Exupéry 91704 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Cedex, représentée par Monsieur Eric BRAIVE, Président, autorisé par délibération du Conseil communautaire n° en date du 5 février 2026, ci-après désignée par les termes « Cœur d'Essonne Agglomération ou le « maîtrise d'ouvrage unique »,

d'autre part.

PREAMBULE :

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération ont signé, respectivement par délibération n°23.79 du Conseil municipal du 6 juillet 2023 et par délibération n°23.105 du Conseil communautaire du 28 juin 2023, une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux du pôle gare dans son ensemble.

Dans ce cadre, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a transféré sa maîtrise d'ouvrage à Cœur d'Essonne Agglomération pour la part de l'opération relevant de sa compétence, à savoir la réalisation d'une nouvelle halle de marché alimentaire.

En effet, l'intérêt d'une seule maîtrise d'ouvrage permet de favoriser la réalisation d'un projet homogène et bien imbriqué avec le pôle gare sur lequel cet équipement vient s'installer.

Les premières études de maîtrise d'œuvre ont été lancées et ont conduit à faire évoluer le projet ainsi que son estimation financière. Un avenant n°1 a été conclu, en 2025, pour porter le montant de l'opération à 36 791 603,18 € HT.

Afin de faciliter la gestion administrative et financière du projet, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération conviennent de transférer le portage de la subvention FEDER de la ville à l'Agglomération.

Il est donc nécessaire de prendre en compte ces modifications par un avenant à la convention.

1/ OBJET DE L'AVENANT

L'article 7 de la convention de maîtrise d'ouvrage unique est modifié comme suit :

7.1 Financement

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne s'engagent à affecter les crédits nécessaires au financement de l'opération dans la limite de l'enveloppe financière prévue à l'article 4. Le versement par la ville des crédits de paiement au bénéfice du Maître d'Ouvrage Unique (soit à

Cœur d'Essonne Agglomération) interviendra compte tenu de l'enveloppe financière prévue à l'article 4 de la présente convention. Dans le cadre de l'exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Unique, Cœur d'Essonne procède aux appels de financement par facturation TTC auprès de la ville selon la production de factures correspondant à l'avancement de l'opération. Le cas échéant, le Maître d'Ouvrage Unique, Cœur d'Essonne Agglomération déduira des montants facturés à la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, le montant des subventions pour la part de l'opération relevant de sa compétence, à savoir la réalisation d'une nouvelle halle de marché alimentaire.

Le règlement des dépenses de l'opération sera effectué par le Maître d'Ouvrage Unique.

La ville s'engage à rembourser la part à sa charge à réception du titre de recette émis par le Maître d'Ouvrage Unique accompagné des justificatifs correspondants.

7.2 FCTVA

Le Maître d'Ouvrage Unique s'engage à ne pas percevoir le FCTVA correspondant à la part du coût de l'opération à la charge de la ville. Il appartiendra à cette dernière d'effectuer les démarches administratives nécessaires en vue de la récupération de son FCTVA.

7.3 Subvention

Chaque maître d'ouvrage s'engage à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des subventions, à l'exception de la subvention européenne « Investissements Territoriaux Intégrés » (ITI) des fonds FEDER, qui sera demandée et portée par le Maître d'Ouvrage Unique, Cœur d'Essonne Agglomération, pour le compte de la commune.

Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à utiliser cette subvention ITI en la déduisant des appels de financement par facturation auprès de la ville conformément à l'article 7.1, et ne tirera aucun bénéfice de cette subvention.

2/ AUTRES

Les autres clauses de la présente convention restent inchangées

3/ SIGNATURES

Fait à

Pour Cœur d'Essonne Agglomération	Pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois
Eric BRAIVE, Président	Frédéric PETITTA, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de versement modifiée pour les travaux de rénovation énergétique et de sécurisation du bâti de la copropriété en difficulté « Allégro »

Délibération
N°26.025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 46

Représentés : 10

Absents : 3

Pour : 56

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération N°17.238 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) au titre de la compétence « équilibre social de l'habitat »,

Vu la délibération N°20.106 du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2020 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (2021-2023) avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH),

Vu la délibération N°2023-48 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) du 6 décembre 2023 fixant le régime d'aide en faveur des copropriétés en difficulté et prévoyant notamment la mobilisation de financements complémentaires attractifs (primes et bonification) pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique,

Vu la délibération N°24.113 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2024 approuvant l'avenant n°1 de prolongation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (OPAH-CD),

Vu la délibération N°25.166 du Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2025 approuvant l'avenant n°2 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (OPAH-CD),

Vu la délibération n°25.211 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2025 approuvant l'octroi d'une subvention et la convention de versement de subvention pour des travaux de rénovation énergétique et de sécurisation du bâti à la copropriété en difficulté « Allégro »

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de versement de subvention qui stipule que le vote des travaux doit intervenir dans le temps de l'OPAH-CD et qui intègre la possibilité d'avoir recours, sous conditions, au déblocage d'acompte au démarrage et en cours de chantier,

Vu l'avis favorable de la commission communautaire « Habitat, Politique de la Ville, Inclusion Républicaine, Coordination des actions de prévention et de sécurité, Relations institutionnelles et Accès au droit » du 15 janvier 2026 ;

Considérant la volonté de Cœur d'Essonne d'accompagner les copropriétés identifiées sur le territoire comme étant en difficulté ;

Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (OPAH-CD), la copropriété « Allégro » située au 1-19 rue Lecocq et 62-64 rue de Liers à Saint-Michel-sur-Orge s'engage dans des travaux de rénovation énergétique et sécurisation du bâti dont le montant s'élève (honoraires et aléas compris) à 7 295 540 € à partager entre les 113 copropriétaires soit une quote-part moyenne de 65 562€ ;

Considérant qu'une partie significative des copropriétaires ont des niveaux de ressources correspondant aux catégories « modestes » et « très modestes » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), présentant ainsi une fragilité financière ;

Considérant le fait que le déblocage d'acomptes au démarrage et au cours de chantier a un impact sur le coût du projet et sa faisabilité ;

DELIBERE, et

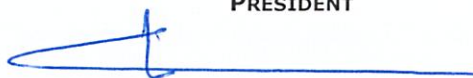
APPROUVE le projet d'avenant n°1 de la convention de versement de la subvention octroyée au syndicat des copropriétaires de la copropriété Allégro, située au 1-19 rue Lecocq et 62-64 rue de Liers à Saint-Michel-sur-Orge, au titre des travaux de rénovation énergétique et de la sécurisation du bâti.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant précisant les modalités de versement de cette subvention entre la copropriété, l'agglomération et l'opérateur en charge du suivi animation de l'OPAH Copropriété Dégradée, Citémétrie, ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

DIT que la dépense est inscrite au budget principal.

ERIC BRAIVE
PRÉSIDENT





CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, L'OPERATEUR CITEMETRIE EN CHARGE DU SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT POUR COPROPRIETES DEGRADEES (OPAH-CD) 2022-2027 DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA COPROPRIETE « ALLEGRO » REPRESENTÉ PAR SON SYNDIC

Avenant n°1

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, représentée par Monsieur Eric BRAIVE, son Président, dûment habilité par la délibération n°xxx en date du 5 février 2026,

Ci-après dénommée « Cœur d'Essonne Agglomération »,

Et

L'opérateur CITEMETRIE, représenté par son président Alexandre DURAND, en charge du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) 2022-2027 de Cœur d'Essonne Agglomération, n° de SIRET 35066286200068 ayant son siège social au 23 rue de la Tombe Issoire 75014 PARIS,

Ci-après dénommé « CITEMETRIE »,

Et

Le syndicat de copropriétaires de la copropriété « Allegro » située aux 1-19 rue Lecocq et 62-64 rue de Liers 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, représenté par son syndic le cabinet L'IMMOBILIERE, n° de SIRET 84875396800041 ayant son siège social au 3 rue Lavoisier 91420 MORANGIS,

Ci-après désigné « le syndic »,

La convention de versement de subvention a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 (délibération n° 25.211). Le préambule, certains articles sont modifiés et une annexe a été ajoutée comme suit :

MODIFICATION DU PREAMBULE

Le Conseil communautaire réuni le 17 septembre 2020 a approuvé la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) pour une durée de trois ans (délibération n° 20.106), prolongée de deux années supplémentaires par le Conseil communautaire réuni le 26 juin 2024 (délibération n° 24.113). Celle-ci prendra fin au 15 février 2027. L'apport d'une aide aux travaux de l'agglomération, bonifiée par l'Anah, a fait l'objet d'un avenant à la convention de l'OPAH-CD validé en conseil communautaire du 16 octobre 2025 (délibération n°25.166).

Dans ce cadre, la copropriété « Allegro » située aux 1-19 rue Lecocq et 62-64 rue de Liers à Saint-Michel-sur-Orge, est accompagnée à la résorption de ses difficultés : redressement financier, accompagnement social, accompagnement à la conception et l'exécution de travaux et ingénierie financière des travaux.

La copropriété est engagée dans un projet de travaux de rénovation énergétique et de sécurisation du bâti. Le principe du projet de travaux a été approuvé par le syndicat de copropriétaires réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 octobre 2025.

Le coût du projet de travaux avec les honoraires s'élève à 7 295 540 € à partager entre les 113 lots. Des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) sont mobilisables. Toutefois les restes à charge moyens par copropriétaire après subventions de l'Anah demeurent élevés, notamment pour une part significative des copropriétaires dont les niveaux de ressources sont modestes, comme l'indiquent les résultats de l'enquête sociale menée par l'opérateur CITEMETRIE en novembre 2024.

L'Anah prévoit une possibilité de bonification de ses subventions dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés, dans le cas où une collectivité octroie à la copropriété une aide financière complémentaire représentant au minimum 5% du montant HT des travaux. Le montant de la subvention de Cœur d'Essonne Agglomération a été calibré comme représentant 10% du montant HT des travaux estimés à la fin de l'année 2024, permettant de déclencher un abondement équivalent de l'ANAH au plan de financement de la copropriété.

Afin de soutenir la copropriété « Allegro », engagée de façon exemplaire pour la réhabilitation durable de son patrimoine, le Conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération réuni le 24 juin 2025 a décidé d'accorder au syndicat des copropriétaires une subvention de 448 000 €, complémentaire à celles versées par l'Anah.

CITEMETRIE, missionné par Cœur d'Essonne Agglomération, est spécialisé dans la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Il accompagne les copropriétés dans toutes les étapes de leur redressement : financier, social, bâti. A ce titre, il vérifie et valide toutes les factures concernant les travaux.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention vise à définir les modalités de versement de la subvention de Cœur d'Essonne Agglomération attribuée à la copropriété « Allegro » pour les travaux menés dans le cadre de l'OPAH-CD. Celle-ci prendra fin au 15 février 2027.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER

CITEMETRIE et le syndic s'engagent à respecter les modalités ci-dessous.

Pour être recevable, le dossier de demande de subvention doit comporter à minima les documents suivants :

- Courrier de demande de subvention signé par le syndic représentant le syndicat de copropriétaires ;
- Formulaire de demande de subvention complété ;
- Note explicative du projet de travaux éditée par CITEMETRIE, opérateur chargé du suivi-animation de l'OPAH-CD ;
- Plan de financement établi par CITEMETRIE ;
- Copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale de vote des travaux et autorisant le syndic à représenter la copropriété, la date de l'AG devant être antérieure au 15 février 2027 (date de la fin de l'OPAH-CD) ;
- Rapport d'audit énergétique ;
- Devis détaillés ;
- Non-opposition à la déclaration préalable de travaux, délivrée par le service Urbanisme de la commune ;
- Relevé d'identité bancaire du syndicat de copropriétaires, comportant le nom et l'adresse, ouvert dans le cadre du projet de travaux.

Des pièces supplémentaires pourront être demandées si besoin.

Le dossier complet sera présenté à Cœur d'Essonne Agglomération. Le dépôt de la demande sera réalisé par l'opérateur par mail à l'adresse habitat@coeuressonne.fr.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

CITEMETRIE et le syndic s'engagent à respecter les modalités ci-dessous :

La subvention sera versée sur le compte bancaire ouvert par le syndicat des copropriétaires au nom de la copropriété dans le cadre du projet de travaux. A cet effet, CITEMETRIE a fourni à Cœur d'Essonne Agglomération le relevé d'identité bancaire, comme l'indique la liste des pièces inscrite à l'article 3.

La subvention est versée en une fois, en totalité, à l'achèvement des travaux sur présentation des documents suivants. Dans ce cas précis, le solde de la subvention sera demandé et versé après la transmission des justificatifs cités ci-après. Toutefois, si le syndicat des copropriétaires de la résidence a recours au dispositif de préfinancement des subventions, des acomptes au démarrage ou en cours de chantier sont mobilisables. La totalité des sommes versées sous forme d'acompte ne peut excéder 70% du montant prévisionnel de la subvention. Ces acomptes sont limités à 2 selon l'échéancier suivant :

- Un acompte au démarrage de chantier à hauteur de 30% maximum du montant de la subvention soit 134 400€ pour cette résidence,
- Un acompte en cours de chantier à hauteur de 40% maximum du montant de la subvention soit 179 200€ pour cette résidence,
- Le solde à l'achèvement de l'opération.

1^{er} acompte : Liste des justificatifs à fournir

- Convention de préfinancement ou le contrat de prêt des aides publiques,
- Les pièces attenantes à savoir : le plan de financement, le planning travaux et le plan de trésorerie,
- Le RIB ouvert auprès du préfinanceur,
- Une attestation de démarrage des travaux signé du syndic et du maître d'œuvre,
- Les factures d'acomptes,
- Le formulaire de demande d'acompte signé par le syndic.

2^{ème} acompte : Liste des justificatifs à fournir

- Les factures d'acomptes correspondantes au plan de trésorerie,
- Rapport photographique et commenté succinct de l'opérateur attestant de l'état d'avancement du chantier,
- Le formulaire de demande d'acompte signée par le syndic.

Solde : Liste des justificatifs à fournir

- Courrier de demande de versement signé par le syndic représentant le syndicat de copropriétaires ;
- Factures détaillées ;
- Rapport de visite de l'opérateur attestant de la bonne exécution des travaux ;
- Pour les postes de travaux modifiant l'aspect extérieur du logement (isolation par l'extérieur, menuiseries, couverture, aménagement extérieur, ...), la copie de l'autorisation d'urbanisme. En effet, il appartient au maître d'ouvrage de réaliser ses déclarations de travaux auprès du service Urbanisme de la commune de Saint-Michel-sur-Orge. Après travaux, le maître d'œuvre aura la charge de vérifier la conformité des travaux au regard des éventuelles prescriptions de l'autorisation d'urbanisme.

La subvention est collective. Elle est versée à l'ensemble du syndicat des copropriétaires dont le RIB a été transmis lors de l'instruction de la demande ou potentiellement modifié en cas de recours au préfinancement des subventions. Dans ce cas précis, le syndic adressera un courrier pour indiquer le changement de RIB ou ce dernier sera déposé en même temps que la demande du 1^{er} acompte. La répartition sera opérée par le syndic aux copropriétaires selon les tantièmes détenus. La subvention étant considérée comme « à la pierre », tous les copropriétaires en bénéficient : la subvention est donnée à l'appartement et non au propriétaire au moment de la demande.

Le montant de la subvention ne pourra être revalorisé, y compris en cas de modification plus ambitieuse du projet.

MODIFICATION DE LA LISTE DES ANNEXES

Ajout du formulaire de demande d'acompte

Fait en 3 exemplaires originaux, à Saint-Michel-sur-Orge, le / / ,

Eric BRAIVE

Président de Cœur d'Essonne Agglomération

Alexandre DURAND

Président de CITEMETRIE

Le syndicat des copropriétaires de la copropriété « Allegro »,

Représenté par son syndic L'IMMOBILIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGAULT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGAULT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de versement modifiée pour les travaux de rénovation énergétique et de remise en conformité de la copropriété en difficulté « Rosenberg »

Délibération
N°26.026

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 46

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Représentés : 10

Absents : 3

Vu la délibération N°17.238 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) au titre de la compétence « équilibre social de l'habitat »,

Pour : 56

Vu la délibération N°20.106 du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2020 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (2021-2023) avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH),

Vu la délibération N°2023-48 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) du 6 décembre 2023 fixant le régime d'aide en faveur des copropriétés en difficulté et prévoyant notamment la mobilisation de financements complémentaires attractifs (primes et bonification) pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique,

Vu la délibération N°24.113 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2024 approuvant l'avenant n°1 de prolongation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (OPAH-CD),

Vu la délibération N°25.166 du Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2025 approuvant l'avenant n°2 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (OPAH-CD),

Vu la délibération n°25.212 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2025 approuvant l'octroi d'une subvention et la convention de versement de subvention pour des travaux de rénovation énergétique et de sécurisation du bâti à la copropriété en difficulté « Rosenberg »

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de versement de subvention qui stipule que le vote des travaux doit intervenir dans le temps de l'OPAH-CD et qui intègre la possibilité d'avoir recours, sous conditions, au déblocage d'acompte au démarrage et en cours de chantier,

Vu l'avis favorable de la commission communautaire « Habitat, Politique de la Ville, Inclusion Républicaine, Coordination des actions de prévention et de sécurité, Relations institutionnelles et Accès au droit » du 15 janvier 2026 ;

Considérant la volonté de Cœur d'Essonne d'accompagner les copropriétés identifiées sur le territoire comme étant en difficulté ;

Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriétés Dégradées (OPAH-CD), la copropriété « Rosenberg » située au 1 à 7 rue Ethel et Julius Rosenberg à Sainte-Geneviève-des-Bois, soit en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, envisage des travaux de rénovation énergétique et de remise en conformité sécurité incendie dont le montant avec les honoraires et aléas s'élève à 1 413 401 € à partager entre les 40 copropriétaires soit une quote-part moyenne de 35 335 € ;

Considérant qu'une partie significative des copropriétaires ont des niveaux de ressources correspondant aux catégories « modestes » et « très modestes » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), présentant ainsi une fragilité financière ;

Considérant le fait que le déblocage d'acomptes au démarrage et au cours de chantier a un impact sur le coût du projet et sa faisabilité ;

DELIBERE, et

APPROUVE le projet d'avenant n°1 de la convention de versement de la subvention octroyée syndicat des copropriétaires de la copropriété Rosenberg, située 1-7 rue Rosenberg à Sainte-Geneviève-des-Bois, d'une subvention de 134 037 € au titre des travaux de rénovation énergétique, remise en conformité sécurité incendie.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant précisant les modalités de versement de cette subvention entre la copropriété, l'agglomération et l'opérateur en charge du suivi animation de l'OPAH Copropriété Dégradée, Citémétrie, ci-annexé.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

DIT que la dépense est inscrite au budget principal.

**ERIC BRAIVE
PRÉSIDENT**





CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, L'OPERATEUR CITEMETRIE EN CHARGE DU SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT POUR COPROPRIETES DEGRADEES (OPAH-CD) 2022-2027 DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA COPROPRIETE « ROSENBERG » REPRESENTE PAR SON SYNDIC

Avenant n°1

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, représentée par Monsieur Eric BRAIVE, son Président, dûment habilité par la délibération n°xxx en date du 5 février 2026,

Ci-après dénommée « Cœur d'Essonne Agglomération »,

Et

L'opérateur CITEMETRIE, représenté par son président Alexandre DURAND, en charge du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) 2022-2027 de Cœur d'Essonne Agglomération, n° de SIRET 35066286200068 ayant son siège social au 23 rue de la Tombe Issoire 75014 PARIS,

Ci-après dénommé « CITEMETRIE »,

Et

Le syndicat de copropriétaires de la copropriété « Rosenberg » située aux 1 à 7 rue Ethel et Julius Rosenberg 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, représenté par son syndic le cabinet SILOGE, n° de SIRET 39919960300024 ayant son siège social au 159 route de Fleury 91170 VIRY-CHATILLON,

Ci-après désigné « le syndic »,

La convention de versement de subvention a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 (délibération n° 25.211). Le préambule, certains articles sont modifiés et une annexe a été ajoutée comme suit :

MODIFICATION DU PREAMBULE

Le Conseil communautaire réuni le 17 septembre 2020 a approuvé la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) pour une durée de trois ans (délibération n° 20.106), prolongée de deux années supplémentaires par le Conseil communautaire réuni le 26 juin 2024 (délibération n° 24.113). Celle-ci prendra fin au 15 février 2027. L'apport d'une aide aux travaux de l'agglomération, bonifiée par l'Anah, a fait l'objet d'un avenant à la convention de l'OPAH-CD validé en conseil communautaire du 16 octobre 2025 (délibération n°25.166).

Dans ce cadre, la copropriété « Rosenberg » située aux 1 à 7 rue Ethel et Julius Rosenberg à Sainte-Geneviève-des-Bois, en quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, est accompagnée à la résorption de ses difficultés : redressement financier, accompagnement social, accompagnement à la conception et l'exécution de travaux et ingénierie financière des travaux.

La copropriété est engagée dans un projet de travaux de rénovation énergétique et de remise en conformité sécurité incendie.

Le coût du projet de travaux s'élève à 1 413 401 € à partager entre les 40 lots. Des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) sont mobilisables. Toutefois les restes à charge moyens par copropriétaire après subventions de l'Anah demeurent élevés, notamment pour une part significative des copropriétaires dont les niveaux de ressources sont modestes, comme l'indiquent les résultats de l'enquête sociale menée par l'opérateur CITEMETRIE en novembre 2024.

L'Anah prévoit une possibilité de bonification de ses subventions dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés, dans le cas où une collectivité octroie à la copropriété une aide financière complémentaire représentant au minimum 5% du montant HT des travaux. Le montant de la subvention de Cœur d'Essonne Agglomération a été calibré comme représentant 11% du montant HT des travaux estimés à la fin de l'année 2024, permettant de déclencher un abondement équivalent de l'ANAH au plan de financement de la copropriété.

Afin de soutenir la copropriété « Rosenberg », engagée de façon exemplaire pour la réhabilitation durable de son patrimoine, le Conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération réuni le 24 juin 2025 a décidé d'accorder au syndicat des copropriétaires une subvention de 134 037 €, complémentaire à celles versées par l'Anah.

CITEMETRIE, missionné par Cœur d'Essonne Agglomération, est spécialisé dans la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Il accompagne les copropriétés dans toutes les étapes de leur redressement : financier, social, bâti. A ce titre, il vérifie et valide toutes les factures concernant les travaux.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention vise à définir les modalités de versement de la subvention de Cœur d'Essonne Agglomération attribuée à la copropriété « Rosenberg » pour les travaux menés dans le cadre de l'OPAH-CD. Celle-ci prendra fin au 15 février 2027.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER

CITEMETRIE et le syndic s'engagent à respecter les modalités ci-dessous.

Pour être recevable, le dossier de demande de subvention doit comporter à minima les documents suivants :

- Courrier de demande de subvention signé par le syndic représentant le syndicat de copropriétaires ;
- Formulaire de demande de subvention complété ;
- Note explicative du projet de travaux éditée par CITEMETRIE, opérateur chargé du suivi-animation de l'OPAH-CD ;
- Plan de financement établi par CITEMETRIE ;
- Copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale de vote des travaux et autorisant le syndic à représenter la copropriété, la date de l'AG devant être antérieure au 15 février 2027 (date de la fin de l'OPAH-CD) ;
- Rapport d'audit énergétique ;
- Devis détaillés ;
- Non-opposition à la déclaration préalable de travaux, délivrée par le service Urbanisme de la commune ;
- Relevé d'identité bancaire du syndicat de copropriétaires, comportant le nom et l'adresse, ouvert dans le cadre du projet de travaux.

Des pièces supplémentaires pourront être demandées si besoin.

Le dossier complet sera présenté à Cœur d'Essonne Agglomération. Le dépôt de la demande sera réalisé par l'opérateur par mail à l'adresse habitat@coeuressonne.fr.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

CITEMETRIE et le syndic s'engagent à respecter les modalités ci-dessous :

La subvention sera versée sur le compte bancaire ouvert par le syndicat des copropriétaires au nom de la copropriété dans le cadre du projet de travaux. A cet effet, CITEMETRIE a fourni à Cœur d'Essonne Agglomération le relevé d'identité bancaire, comme l'indique la liste des pièces inscrite à l'article 3.

La subvention est versée en une fois, en totalité, à l'achèvement des travaux sur présentation des documents suivants. Dans ce cas précis, le solde de la subvention sera demandé et versé après la transmission des justificatifs cités ci-après. Toutefois, si le syndicat des copropriétaires de la résidence a recours au dispositif de préfinancement des subventions, des acomptes au démarrage ou en cours de chantier sont mobilisables. La totalité des sommes versées sous forme d'acompte ne peut excéder 70% du montant prévisionnel de la subvention. Ces acomptes sont limités à 2 selon l'échéancier suivant :

- Un acompte au démarrage de chantier à hauteur de 30% maximum du montant de la subvention soit 40 211€ pour cette résidence,
- Un acompte en cours de chantier à hauteur de 40% maximum du montant de la subvention soit 53 615€ pour cette résidence,
- Le solde à l'achèvement de l'opération.

1^{er} acompte : Liste des justificatifs à fournir

- Convention de préfinancement ou le contrat de prêt des aides publiques,

- Les pièces attenantes à savoir : le plan de financement, le planning travaux et le plan de trésorerie,
- Le RIB ouvert auprès du préfinanceur,
- Une attestation de démarrage des travaux signée du syndic et du maître d'œuvre,
- Les factures d'acomptes,
- Le formulaire de demande d'acompte signé par le syndic.

2^{ème} acompte : Liste des justificatifs à fournir

- Les factures d'acomptes correspondantes au plan de trésorerie,
- Rapport photographique et commenté succinct de l'opérateur attestant de l'état d'avancement du chantier,
- Le formulaire de demande d'acompte signé par le syndic.

Solde : Liste des justificatifs à fournir

- Courrier de demande de versement signé par le syndic représentant le syndicat de copropriétaires ;
- Factures détaillées ;
- Rapport de visite de l'opérateur attestant de la bonne exécution des travaux ;
- Pour les postes de travaux modifiant l'aspect extérieur du logement (isolation par l'extérieur, menuiseries, couverture, aménagement extérieur, ...), la copie de l'autorisation d'urbanisme. En effet, il appartient au maître d'ouvrage de réaliser ses déclarations de travaux auprès du service Urbanisme de la commune de Saint-Michel-sur-Orge. Après travaux, le maître d'œuvre aura la charge de vérifier la conformité des travaux au regard des éventuelles prescriptions de l'autorisation d'urbanisme.

La subvention est collective. Elle est versée à l'ensemble du syndicat des copropriétaires dont le RIB a été transmis lors de l'instruction de la demande ou potentiellement modifié en cas de recours au préfinancement des subventions. Dans ce cas précis, le syndic adressera un courrier pour indiquer le changement de RIB ou ce dernier sera déposé en même temps que la demande du 1^{er} acompte. La répartition sera opérée par le syndic aux copropriétaires selon les tantièmes détenus. La subvention étant considérée comme « à la pierre », tous les copropriétaires en bénéficient : la subvention est donnée à l'appartement et non au propriétaire au moment de la demande.

Le montant de la subvention ne pourra être revalorisé, y compris en cas de modification plus ambitieuse du projet.

MODIFICATION DE LA LISTE DES ANNEXES

Ajout du formulaire de demande d'acompte

Fait en 3 exemplaires originaux, à Sainte-Geneviève-des-Bois, le / / ,

Eric BRAIVE

Président de Cœur d'Essonne Agglomération

Alexandre DURAND

Président de CITEMETRIE

Le syndicat des copropriétaires de la copropriété « Rosenberg »,

Représenté par son syndic SILOGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGAULT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGAULT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Budget primitif 2026 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil Communautaire,

Délibération
N°26.027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Présents : 46

Représentés : 10

Absents : 3

Pour : 56

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-PREF-DRCL/856 du 09 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 25 août 2016 et notifiant la prise de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 25.215 du 18 Décembre 2025 sur le rapport d'orientations budgétaires du budget annexe « Assainissement » pour l'année 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Eau Potable / Assainissement / Espaces Naturels & Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en date du 15 janvier 2026,

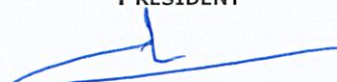
DELIBERE, et

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2026 « Assainissement », arrêté à un montant de :

- Fonctionnement : 9 881 341,00 EUROS

- Investissement : 6 563 964,00 EUROS

ERIC BRAIVE
PRESIDENT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005785900064	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	34
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	37
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O	9 881 341,00	9 881 341,00
T			
E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
E		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	9 881 341,00	9 881 341,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O	6 563 964,00	6 563 964,00
T			
E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)		
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
E		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 563 964,00	6 563 964,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 445 305,00	16 445 305,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 138 559,78	0,00	2 656 331,71	2 656 331,71	2 656 331,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 933 320,00	0,00	1 870 225,00	1 870 225,00	1 870 225,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	617 306,00	0,00	598 974,00	598 974,00	598 974,00
Total des dépenses de gestion des services		4 689 185,78	0,00	5 125 530,71	5 125 530,71	5 125 530,71
66	Charges financières	200 500,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	898 538,79	0,00	585 200,00	585 200,00	585 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	16 070,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 804 294,57	0,00	5 910 730,71	5 910 730,71	5 910 730,71
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 101 551,54		659 946,29	659 946,29	659 946,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 981 292,82		3 310 664,00	3 310 664,00	3 310 664,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 082 844,36		3 970 610,29	3 970 610,29	3 970 610,29
TOTAL		9 887 138,93	0,00	9 881 341,00	9 881 341,00	9 881 341,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 881 341,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 451 000,00	0,00	8 100 000,00	8 100 000,00	8 100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00	148 000,00
75	Autres produits de gestion courante	175 531,00	0,00	174 600,00	174 600,00	174 600,00
Total des recettes de gestion des services		8 641 531,00	0,00	8 422 600,00	8 422 600,00	8 422 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	156 895,78	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		8 798 426,78	0,00	8 692 600,00	8 692 600,00	8 692 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 088 712,15		1 188 741,00	1 188 741,00	1 188 741,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 088 712,15		1 188 741,00	1 188 741,00	1 188 741,00
TOTAL		9 887 138,93	0,00	9 881 341,00	9 881 341,00	9 881 341,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 881 341,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 781 869,29
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 851 490,00	0,00	1 756 223,00	1 756 223,00	1 756 223,00
21	Immobilisations corporelles	4 280 500,00	0,00	2 894 000,00	2 894 000,00	2 894 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 631 990,00	0,00	4 650 223,00	4 650 223,00	4 650 223,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	690 000,00	0,00	725 000,00	725 000,00	725 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	690 000,00	0,00	725 000,00	725 000,00	725 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 321 990,00	0,00	5 375 223,00	5 375 223,00	5 375 223,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 088 712,15		1 188 741,00	1 188 741,00	1 188 741,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 088 712,15		1 188 741,00	1 188 741,00	1 188 741,00
	TOTAL	8 410 702,15	0,00	6 563 964,00	6 563 964,00	6 563 964,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 563 964,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	760 000,00	0,00	859 481,00	859 481,00	859 481,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 025 881,79	0,00	358 872,71	358 872,71	358 872,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 785 881,79	0,00	1 218 353,71	1 218 353,71	1 218 353,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 541 976,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 541 976,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 327 857,79	0,00	2 593 353,71	2 593 353,71	2 593 353,71
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 101 551,54		659 946,29	659 946,29	659 946,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 981 292,82		3 310 664,00	3 310 664,00	3 310 664,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 082 844,36		3 970 610,29	3 970 610,29	3 970 610,29
TOTAL		8 410 702,15	0,00	6 563 964,00	6 563 964,00	6 563 964,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 563 964,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

2 781 869,29

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 656 331,71		2 656 331,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 870 225,00		1 870 225,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	598 974,00		598 974,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	585 200,00	0,00	585 200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	3 310 664,00	3 310 664,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		659 946,29	659 946,29
Dépenses d'exploitation – Total		5 910 730,71	3 970 610,29	9 881 341,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 881 341,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	1 188 741,00	1 188 741,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	725 000,00	0,00	725 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 756 223,00	0,00	1 756 223,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 894 000,00	0,00	2 894 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 375 223,00	1 188 741,00	6 563 964,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 563 964,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 100 000,00		8 100 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	148 000,00		148 000,00
75	Autres produits de gestion courante	174 600,00		174 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	270 000,00	1 188 741,00	1 458 741,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	8 692 600,00	1 188 741,00	9 881 341,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 881 341,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	859 481,00	0,00	859 481,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	358 872,71	0,00	358 872,71
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		3 310 664,00	3 310 664,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		659 946,29	659 946,29
	Recettes d'investissement – Total	2 593 353,71	3 970 610,29	6 563 964,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 563 964,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 138 559,78	2 656 331,71	2 656 331,71
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	220 000,00	284 100,00	284 100,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6135	Locations mobilières	15 500,00	17 500,00	17 500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 700,00	1 700,00	1 700,00
61523	Entretien, réparations réseaux	550 356,00	590 939,30	590 939,30
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	594 500,00	633 470,41	633 470,41
6161	Multirisques	14 085,00	15 752,00	15 752,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	80 000,00	80 000,00
618	Divers	99 590,00	105 730,00	105 730,00
6222	Commissions recouvrement redevance	70 805,78	210 000,00	210 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 400,00	9 200,00	9 200,00
6228	Divers	310 000,00	500 000,00	500 000,00
6231	Annonces et insertions	6 500,00	7 500,00	7 500,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 500,00	17 340,00	17 340,00
6288	Autres	75 123,00	100 000,00	100 000,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 933 320,00	1 870 225,00	1 870 225,00
6331	Versement de mobilité	16 141,00	15 000,00	15 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 015,00	3 700,00	3 700,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 813,00	12 500,00	12 500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	747 128,00	700 000,00	700 000,00
6412	Congés payés	70 507,00	71 470,00	71 470,00
6413	Primes et gratifications	165 686,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	118 901,00	285 000,00	285 000,00
6415	Supplément familial	6 210,00	13 500,00	13 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	140 380,00	135 000,00	135 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 478,00	7 800,00	7 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	220 847,00	245 000,00	245 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	6 160,00	6 000,00	6 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	37 000,00	35 000,00	35 000,00
648	Autres charges de personnel	384 054,00	340 255,00	340 255,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	617 306,00	598 974,00	598 974,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	617 306,00	598 974,00	598 974,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 689 185,78	5 125 530,71	5 125 530,71
66	Charges financières (b) (8)	200 500,00	200 000,00	200 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 500,00	200 000,00	200 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	898 538,79	585 200,00	585 200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	649 973,44	225 000,00	225 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	168 565,35	280 200,00	280 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	16 070,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	16 070,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 804 294,57	5 910 730,71	5 910 730,71
023	Virement à la section d'investissement	1 101 551,54	659 946,29	659 946,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 981 292,82	3 310 664,00	3 310 664,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 981 292,82	3 310 664,00	3 310 664,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 082 844,36	3 970 610,29	3 970 610,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 082 844,36	3 970 610,29	3 970 610,29
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 887 138,93	9 881 341,00	9 881 341,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		9 881 341,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	39 517,40
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	46 490,87
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 451 000,00	8 100 000,00	8 100 000,00
70128	Autres taxes et redevances	1 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	1 750 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
7068	Autres prestations de services	200 000,00	300 000,00	300 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	148 000,00	148 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	15 000,00	148 000,00	148 000,00
75	Autres produits de gestion courante	175 531,00	174 600,00	174 600,00
7581	FCTVA	160 000,00	160 000,00	160 000,00
7588	Autres	15 531,00	14 600,00	14 600,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		8 641 531,00	8 422 600,00	8 422 600,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	156 895,78	270 000,00	270 000,00
778	Autres produits exceptionnels	156 895,78	270 000,00	270 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		8 798 426,78	8 692 600,00	8 692 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 088 712,15	1 188 741,00	1 188 741,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 088 712,15	1 188 741,00	1 188 741,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 088 712,15	1 188 741,00	1 188 741,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 887 138,93	9 881 341,00	9 881 341,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 881 341,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 851 490,00	1 756 223,00	1 756 223,00
2031	Frais d'études	1 851 490,00	1 744 258,00	1 744 258,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	11 965,00	11 965,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 280 500,00	2 894 000,00	2 894 000,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	4 159 500,00	2 813 000,00	2 813 000,00
2182	Matériel de transport	49 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	62 000,00	70 000,00	70 000,00
2184	Mobilier	4 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	500 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 631 990,00	4 650 223,00	4 650 223,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	690 000,00	725 000,00	725 000,00
1641	Emprunts en euros	574 000,00	618 000,00	618 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	116 000,00	107 000,00	107 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		690 000,00	725 000,00	725 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 321 990,00	5 375 223,00	5 375 223,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 088 712,15	1 188 741,00	1 188 741,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 088 712,15	1 188 741,00	1 188 741,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	141 584,85	241 585,00	241 585,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	3 473,83	3 500,00	3 500,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	278 381,49	278 382,00	278 382,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	75 241,46	75 242,00	75 242,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	135 596,05	135 597,00	135 597,00
139188	des tiers	450 113,02	450 113,00	450 113,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	3 321,45	3 322,00	3 322,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 088 712,15	1 188 741,00	1 188 741,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 410 702,15	6 563 964,00	6 563 964,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 563 964,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	760 000,00	859 481,00	859 481,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	760 000,00	859 481,00	859 481,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 025 881,79	358 872,71	358 872,71
1641	Emprunts en euros	2 025 881,79	358 872,71	358 872,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 785 881,79	1 218 353,71	1 218 353,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 541 976,00	1 375 000,00	1 375 000,00
10222	FCTVA	1 541 976,00	1 375 000,00	1 375 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 541 976,00	1 375 000,00	1 375 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 327 857,79	2 593 353,71	2 593 353,71
021	Virement de la section d'exploitation	1 101 551,54	659 946,29	659 946,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 981 292,82	3 310 664,00	3 310 664,00
28031	Frais d'études	29 388,00	58 778,78	58 778,78
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 248,00	7 248,00	7 248,00
28131	Bâtiments	80 263,00	80 263,00	80 263,00
28135	Installations générales, agencements, ..	6 178,00	6 178,00	6 178,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 701 238,70	2 002 238,27	2 002 238,27
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 854,00	3 858,80	3 858,80
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 033 265,31	1 033 265,31	1 033 265,31
28181	Installations générales, agencements	664,00	664,00	664,00
28182	Matériel de transport	47 110,00	47 112,00	47 112,00
28183	Matériel de bureau et informatique	69 698,47	68 671,99	68 671,99
28184	Mobilier	2 108,34	2 108,85	2 108,85
28188	Autres	277,00	277,00	277,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 082 844,36	3 970 610,29	3 970 610,29
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 082 844,36	3 970 610,29	3 970 610,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 410 702,15	6 563 964,00	6 563 964,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 563 964,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					12 095 149,85									
1641 Emprunts en euros (total)					12 095 149,85									
148	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2010	25/12/2010	05/04/2011	990 200,00	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,470	EUR	T	C	O	A-1
155	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2011	25/11/2011	01/06/2013	1 200 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
165	CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/11/2012	24/12/2012	24/03/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.19 %	4,190	4,320	EUR	T	C	O	A-1
207	CREDIT AGRICOLE	29/12/2015	01/02/2016	01/05/2016	121 078,57	F	Taux fixe à 1.77 %	1,770	1,780	EUR	T	P	O	A-1
208	CREDIT AGRICOLE	13/12/2012	27/12/2012	27/12/2013	70 000,00	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,020	EUR	A	P	O	A-1
219	CREDIT MUTUEL	28/11/2013	31/12/2013	31/03/2014	600 000,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,440	EUR	T	C	O	A-1
243	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/08/2019	22/08/2019	01/09/2020	4 188 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.75	1,500	1,500	EUR	A	C	O	A-1
257	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	27/02/2020	57 329,12	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,120	EUR	T	P	O	A-1
258	CREDIT AGRICOLE	07/02/2017	01/01/2020	15/03/2020	123 316,63	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,260	EUR	T	C	O	A-1
259	CREDIT AGRICOLE	10/01/2013	01/01/2020	21/01/2020	44 000,09	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,730	EUR	T	C	O	A-1
260	CREDIT AGRICOLE	07/02/2017	01/01/2020	15/03/2020	255 208,37	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,260	EUR	T	C	O	A-1
261	CREDIT AGRICOLE	10/01/2013	01/01/2020	21/01/2020	41 250,00	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,730	EUR	T	C	O	A-1
262	CAISSE D'EPARGNE	01/02/2018	01/01/2020	05/02/2020	169 633,75	F	Taux fixe à 1.33 %	1,330	1,340	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
263	CAISSE D'EPARGNE	05/10/2009	01/01/2020	15/01/2020	110 000,00	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor -0.7 sur Euribor 3M	0,310	0,320	EUR	T	C	O	A-1
264	CAISSE D'EPARGNE	24/01/2020	08/01/2020	05/06/2020	57 000,00	F	Taux fixe à 0.88 %	0,880	0,880	EUR	T	C	O	A-1
265	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2018	01/01/2020	25/03/2020	68 133,32	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,550	EUR	T	C	O	A-1
273	CREDIT AGRICOLE	16/08/2022	28/10/2022	28/01/2023	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.25 %	2,250	2,270	EUR	T	C	O	A-1
284	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/11/2025	21/11/2025	21/02/2026	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.9)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,950	3,030	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					1 589 386,28									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					1 589 386,28									
099	Agence de l'eau Seine Normandie	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2020	13 548,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
100	Agence de l'eau Seine Normandie	28/08/2019	28/08/2019	28/08/2020	1 405,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
101	Agence de l'eau Seine Normandie	11/09/2019	11/09/2019	11/09/2020	5 758,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
102	Agence de l'eau Seine Normandie	11/07/2018	11/09/2019	11/09/2020	129 091,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
152	Agence de l'eau Seine Normandie	18/05/2010	11/08/2011	10/08/2012	37 978,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168	Agence de l'eau Seine Normandie	04/06/2012	04/06/2012	04/06/2013	38 793,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
169	Agence de l'eau Seine Normandie	05/02/2013	05/02/2013	05/12/2013	156 525,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
176	Agence de l'eau Seine Normandie	27/11/2012	22/07/2014	21/07/2015	36 914,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
177	Agence de l'eau Seine Normandie	27/11/2012	29/07/2014	28/07/2015	18 497,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
178	Agence de l'eau Seine Normandie	10/06/2013	19/08/2014	18/08/2015	136 142,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
179	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2012	21/10/2014	20/10/2015	57 177,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
198	Agence de l'eau Seine Normandie	05/08/2015	24/11/2016	23/11/2017	53 201,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
199	Agence de l'eau Seine Normandie	05/08/2015	24/11/2016	23/11/2017	104 042,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
200	Agence de l'eau Seine Normandie	26/06/2014	29/11/2016	28/11/2017	28 357,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
201	Agence de l'eau Seine Normandie	26/06/2014	29/11/2016	28/11/2017	70 515,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
202	Agence de l'eau Seine Normandie	26/06/2014	29/11/2016	28/11/2017	22 709,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
203	Agence de l'eau Seine Normandie	26/06/2014	29/11/2016	28/11/2017	16 941,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
204	Agence de l'eau Seine Normandie	16/04/2014	29/11/2016	28/11/2017	48 646,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
205	Agence de l'eau Seine Normandie	25/03/2015	24/11/2016	24/11/2017	109 330,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
206	Agence de l'eau Seine Normandie	26/09/2011	27/09/2012	26/09/2013	22 265,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
211	Agence de l'eau Seine Normandie	08/04/2011	04/12/2012	03/12/2013	81 490,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
215	Agence de l'eau Seine Normandie	30/11/2012	25/09/2013	24/09/2014	10 312,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
216	Agence de l'eau Seine Normandie	30/11/2012	25/09/2013	24/09/2014	52 356,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
217	Agence de l'eau Seine Normandie	10/07/2012	25/09/2013	24/09/2014	39 850,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
220	Agence de l'eau Seine Normandie	05/02/2013	05/02/2013	05/02/2014	16 639,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
222	Agence de l'eau Seine Normandie	18/10/2016	18/10/2016	18/10/2017	17 729,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
224	Agence de l'eau Seine Normandie	20/04/2012	20/04/2012	22/04/2013	65 724,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
236	Agence de l'eau Seine Normandie	17/08/2017	17/08/2017	17/08/2018	24 027,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
237	Agence de l'eau Seine Normandie	17/08/2017	17/08/2017	17/08/2018	16 451,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
238	Agence de l'eau Seine Normandie	17/08/2017	17/08/2017	17/08/2018	28 211,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
239	Agence de l'eau Seine Normandie	18/09/2017	18/09/2017	18/09/2018	2 237,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
253	Agence de l'eau Seine Normandie	13/02/2019	01/01/2021	16/04/2021	10 067,87	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
254	Agence de l'eau Seine Normandie	20/12/2017	01/01/2021	27/09/2021	20 563,40	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
255	Agence de l'eau Seine Normandie	25/09/2014	01/01/2021	28/09/2021	14 896,01	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
266	Agence de l'eau Seine Normandie	18/10/2018	03/08/2021	03/08/2022	42 486,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
277	Agence de l'eau Seine Normandie	02/05/2022	11/01/2024	11/01/2025	17 656,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
414	Agence de l'eau Seine Normandie	10/08/2009	01/08/2011	31/07/2012	20 857,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 684 536,13									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 457 292,12					654 526,17	189 981,59	0,00	40 544,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 457 292,12					654 526,17	189 981,59	0,00	40 544,23
148	N	0,00	A-1	16 503,53	0,01	F	Taux fixe à 3.43 %	3,470	16 503,53	141,52	0,00	0,00
155	N	0,00	A-1	209 929,99	1,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	102 625,15	9 572,81	0,00	2 840,72
165	N	0,00	A-1	133 333,16	1,98	F	Taux fixe à 4.19 %	4,320	66 666,68	4 599,29	0,00	54,31
207	N	0,00	A-1	17 567,14	1,33	F	Taux fixe à 1.77 %	1,780	11 659,49	233,83	0,00	17,14
208	N	0,00	A-1	11 701,68	1,99	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	5 614,08	382,64	0,00	1,66
219	N	0,00	A-1	120 000,00	3,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,440	40 000,00	3 570,00	0,00	0,00
243	N	0,00	A-1	3 769 200,00	53,67	V	Livret A(Préfixé) + 0.75	2,450	69 800,00	92 345,40	0,00	28 737,14
257	N	0,00	A-1	25 271,96	4,15	F	Taux fixe à 2.1 %	2,120	5 745,56	485,66	0,00	37,59
258	N	0,00	A-1	62 916,55	6,21	F	Taux fixe à 1.25 %	1,260	10 066,68	739,27	0,00	27,53
259	N	0,00	A-1	12 000,17	2,05	F	Taux fixe à 3.68 %	3,730	5 333,32	368,00	0,00	47,03
260	N	0,00	A-1	130 208,45	6,21	F	Taux fixe à 1.25 %	1,260	20 833,32	1 529,95	0,00	56,97
261	N	0,00	A-1	11 250,00	2,05	F	Taux fixe à 3.68 %	3,730	5 000,00	345,00	0,00	44,08
262	N	0,00	A-1	113 863,75	12,09	F	Taux fixe à 1.33 %	1,340	9 295,00	1 468,03	0,00	212,48

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
263	N	0,00	A-1	44 000,00	3,79	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor -0.7 sur Euribor 3M	2,800	11 000,00	1 099,03	0,00	190,58
264	N	0,00	A-1	40 612,50	14,18	F	Taux fixe à 0.88 %	0,880	2 850,00	347,99	0,00	23,08
265	N	0,00	A-1	38 933,24	7,98	F	Taux fixe à 1.54 %	1,550	4 866,68	571,46	0,00	7,29
273	N	0,00	A-1	700 000,00	6,82	F	Taux fixe à 2.25 %	2,270	100 000,00	14 906,26	0,00	2 325,00
284	N	0,00	A-1	2 000 000,00	11,89	V	(Euribor 3M + 0.9)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,030	166 666,68	57 275,45	0,00	5 921,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		530 022,46					106 596,93	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		530 022,46					106 596,93	0,00	0,00	0,00
099	N	0,00	A-1	8 128,80	8,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	903,20	0,00	0,00	0,00
100	N	0,00	A-1	842,98	8,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	93,67	0,00	0,00	0,00
101	N	0,00	A-1	3 454,78	8,69	F	Taux fixe à 0 %	0,000	383,87	0,00	0,00	0,00
102	N	0,00	A-1	77 454,58	8,69	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 606,07	0,00	0,00	0,00
152	N	0,00	A-1	2 531,82	0,61	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 531,82	0,00	0,00	0,00
168	N	0,00	A-1	5 172,40	1,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 586,20	0,00	0,00	0,00
169	N	0,00	A-1	21 054,85	1,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 527,48	0,00	0,00	0,00
176	N	0,00	A-1	9 843,77	3,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 460,93	0,00	0,00	0,00
177	N	0,00	A-1	4 932,57	3,57	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 233,13	0,00	0,00	0,00
178	N	0,00	A-1	36 304,57	3,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 076,13	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
179	N	0,00	A-1	15 247,20	3,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 811,80	0,00	0,00	0,00
198	N	0,00	A-1	21 280,43	5,89	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 546,73	0,00	0,00	0,00
199	N	0,00	A-1	41 616,83	5,89	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 936,13	0,00	0,00	0,00
200	N	0,00	A-1	11 342,77	5,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 890,47	0,00	0,00	0,00
201	N	0,00	A-1	28 206,00	5,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 701,00	0,00	0,00	0,00
202	N	0,00	A-1	9 083,63	5,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 513,93	0,00	0,00	0,00
203	N	0,00	A-1	6 776,40	5,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 129,40	0,00	0,00	0,00
204	N	0,00	A-1	19 458,37	5,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 243,07	0,00	0,00	0,00
205	N	0,00	A-1	43 731,97	5,90	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 288,67	0,00	0,00	0,00
206	N	0,00	A-1	2 968,71	1,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 484,33	0,00	0,00	0,00
211	N	0,00	A-1	10 865,29	1,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 432,67	0,00	0,00	0,00
215	N	0,00	A-1	2 062,36	2,73	F	Taux fixe à 0 %	0,000	687,47	0,00	0,00	0,00
216	N	0,00	A-1	10 471,20	2,73	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 490,40	0,00	0,00	0,00
217	N	0,00	A-1	7 969,96	2,73	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 656,67	0,00	0,00	0,00
220	N	0,00	A-1	3 388,97	2,09	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 129,71	0,00	0,00	0,00
222	N	0,00	A-1	7 091,63	5,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 181,93	0,00	0,00	0,00
224	N	0,00	A-1	8 799,01	1,31	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 399,51	0,00	0,00	0,00
236	N	0,00	A-1	11 212,60	6,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 601,80	0,00	0,00	0,00
237	N	0,00	A-1	7 677,16	6,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 096,73	0,00	0,00	0,00
238	N	0,00	A-1	13 165,16	6,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 880,73	0,00	0,00	0,00
239	N	0,00	A-1	1 043,96	6,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	149,13	0,00	0,00	0,00
253	N	0,00	A-1	6 472,22	8,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	719,13	0,00	0,00	0,00
254	N	0,00	A-1	12 654,40	7,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 581,80	0,00	0,00	0,00
255	N	0,00	A-1	8 689,36	6,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 241,33	0,00	0,00	0,00
266	N	0,00	A-1	31 156,40	10,59	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 832,40	0,00	0,00	0,00
277	N	0,00	A-1	16 478,93	13,03	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 177,07	0,00	0,00	0,00
414	N	0,00	A-1	1 390,42	0,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 390,42	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 987 314,58					761 123,10	189 981,59	0,00	40 544,23

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	55	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 987 314,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	2022-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS REALISATION DOCUMENTS URBANISME	5	15/12/2022
L	FRAIS ETUDES	5	15/12/2022
L	SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL	15	15/12/2022
L	SUBVENTION TRANSPORTEURS	5	15/12/2022
L	FONDS DE CONCOURS	15	15/12/2022
L	LOGICIELS	2	15/12/2022
L	MATERIEL OUTILLAGE DE SECURITE ET INCENDIE	6	15/12/2022
L	VEHICULES LEGERS	5	15/12/2022
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS ET AGRICOLES	8	15/12/2022
L	MATERIEL DE BUREAU	5	15/12/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	15/12/2022
L	MOBILIER	10	15/12/2022
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	15/12/2022
L	CONTENEURS	6	15/12/2022
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	8	15/12/2022
L	COFFRE FORT	20	15/12/2022
L	MATERIEL DIVERS	10	15/12/2022
L	CONSTRUCTION, AGENCEMENTS, ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS	30	15/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 913 741,00	1 913 741,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 345 610,29	5 345 610,29
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 431 869,29	3 431 869,29

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 913 741,00	1 913 741,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		725 000,00	725 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	618 000,00	618 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	107 000,00	107 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 188 741,00	1 188 741,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 188 741,00	1 188 741,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 345 610,29	III 5 345 610,29
Ressources propres externes de l'année (a)		1 375 000,00	1 375 000,00
10222	FCTVA	1 375 000,00	1 375 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 970 610,29	3 970 610,29
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	58 778,78	58 778,78
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 248,00	7 248,00
28131	Bâtiments	80 263,00	80 263,00
28135	Installations générales, agencements, ...	6 178,00	6 178,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 002 238,27	2 002 238,27
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 858,80	3 858,80
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 033 265,31	1 033 265,31
28181	Installations générales, agencements	664,00	664,00
28182	Matériel de transport	47 112,00	47 112,00
28183	Matériel de bureau et informatique	68 671,99	68 671,99
28184	Mobilier	2 108,85	2 108,85
28188	Autres	277,00	277,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	659 946,29	659 946,29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		21,00	0,00	21,00	19,00	1,00	20,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MATRISE	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		28,00	0,00	28,00	25,00	2,00	27,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	483	0,00	332-14	CDD
REDACTEUR	B	ADM	374	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/01/2026

Présenté par (1) Monsieur Sylvain TANGUY,

A Plessis-Pâté le 05/02/2026

(1) Monsieur Sylvain TANGUY,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Plessis-Pâté, le 05/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARASA Marie Claire	
BADINA Charlène	
BERAUD Christian	
BEURDELEY Florent	
BOUCHON Michelle	
BRAIVE Eric	
BUISSON Virginie	
CARCASSET Nadia	
CHERFA Lahcène	
CHOLLET Quentin	
CHOLLEY François	
COLLET Michel	
CORZANI Olivier	
DABADIE Véronique	
DAENINCK Sylvie	
DE JESUS CARLOS Maria	
DECOMBLE Philippe	
DELMOTTE Kim	
DELPIC Joseph	
DUMAS Augustin	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DURANTON Marianne	
FLORETTE Aline	
FRAYSSE Gilles	
FUENTES Alice	
GARCIA Danièle	
GIRAUDEAU Jean Michel	
GOURGUES Georges	
GUSTAVE Steevy	
JOUBERT Georges	
KERVAZO Christian	
KRIMI Sarah	
LAMOUR Alain	
LE FOL Philippe	
LECLERC Annie	
LECOUSTEY Christiane	
LEGUICHER Fabienne	
MALLET Isabelle	
MANCHON Thibault	
MARTIGNE Patricia	
MATT Edouard	
MAYEUR Véronique	
MEARY Nicolas	
MOSNAT Muriel	
OUAREM Brahim	
LOUDARD Isabelle	
PELTIER Michel	
PERDEREAU Isabelle	
PERRET Roger	
PETTITA Frédéric	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PICCOLO Christian	
RIGAULT Sophie	
ROGER Philippe	
ROUYER Thierry	
SANTIN Norbert	
SEBBAG Alice	
SPROTTI Bernard	
TANGUY Sylvain	
ZAOUI Mohammed	
ZLOWODZKI Thomas	

Certifié exécutoire par (1) Monsieur Sylvain TANGUY, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026

A Sainte Geneviève des Bois, le 13/02/2026

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Budget Primitif 2026

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTE

Pour : 56

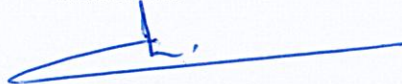
Abstentions : -

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Présenté par : Sylvain TANGUY - Vice Président
A Le Plessis-Pâté - Salle La Grange

Délibéré par le Conseil Communautaire le 5 février 2026

BRAIVE Eric



MAYEUR Véronique



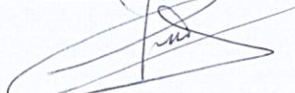
PETITTA Frédéric



RIGAULT Sophie



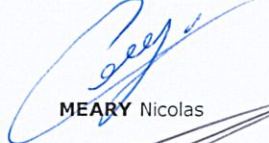
BERAUD Christian



DURANTON Marianne



CORZANI Olivier

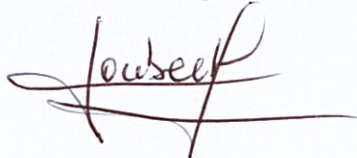


MEARY Nicolas

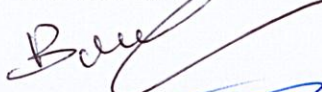


LAMOUR Alain

JOUBERT Georges



BOUCHON Michelle



DECOMBLE Philippe



DE JESUS CARLOS Maria



CARGASSET Nadia



ROGER Philippe



SEBBAG Alice



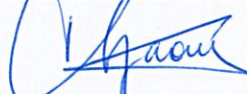
OUAREM Brahim

POUSSOIR

GARCIA Danièle

POUSSOIR

ZAOUI Mohammed



ZLOWODZKI Thomas

-

BEURDELEY Florent



MALLET Isabelle



MANCHON Thibault

POUSSOIR

ARASA Marie-Claire



GOURGUES Georges



MOSNAT Muriel



DELPIC Joseph




OUDARD Isabelle

POUSSOIR

PICCOLO Christian



KRIMI Sarah



GIRAUDEAU Jean-Michel

SANTIN Norbert

TANGUY Sylvain

CHOLLEY François

LEGUICHER Fabienne

ROUYER Thierry

FRAYSSE Gilles

DELMOTTE Kim

MATT Edouard

LE FOL Philippe

COLLET Michel

CHOLLET Quentin

LECOUSTEY Christiane

PELTIER Michel

MARTIGNE Patricia

CHERFA Lahcène

FLORETTE Aline

GUSTAVE Steevy

DAENINCK Sylvie

DUMAS Augustin

BUISSON Virginie

PERDEREAU Isabelle

LECLERC Annie

KERVAZO Christian

FUENTES Alice

PERRET Roger

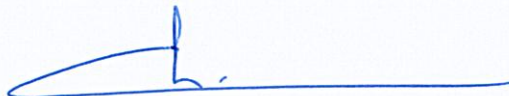
SPRÖTTI Bernard

DABADIE Véronique

BADINA Charlène

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture de Palaiseau
le 19 FEV. 2026 et de la publication le 19 FEV. 2026

A Sainte Geneviève des Bois, le 19 FEV. 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 19 heures et 40 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Plessis-Pâté, salle La Grange, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, Monsieur Eric BRAIVE le 23 janvier 2026, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 59

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGAULT (à partir de 20h42), Christian BERAUD (à partir de 20h25), Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 20h08), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET (à partir de 19h48), Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Mohammed ZAOUÏ (à partir de 20h15), Christiane LECOUSTEY, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Florent BEURDELEY, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA (à partir de 19h55), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h28), Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Sophie RIGAULT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h42), Christian BERAUD (pouvoir Mme KRIMI jusqu'à 20h25), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 20h08), Brahim OUAREM (pouvoir M. ROGER), Danièle GARCIA (pouvoir M. PETITTA), Mohammed ZAOUÏ (pouvoir Mme CARCASSET de 19h48 à 20h15), Michel PELTIER (pouvoir Mme FLORETTE), Patricia MARTIGNE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Virginie BUISSON (pouvoir Mme MALLET), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir M. GOURGUES), Annie LECLERC (pouvoir M. KERVAZO), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI).

Excusés :

Messieurs Philippe LE FOL, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET.

Monsieur Augustin DUMAS est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Benoit SOURY, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

C.C. du :
05.02.2026

Objet : Affectation de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance

**Délibération
N°26.028**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article R 421-5 du code de justice administrative, rappelle que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le Président de Cœur Essonne Agglomération, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Présents : 46

Représentés : 10

Absents : 3

Pour : 56

Vu le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L 425-20 du code des impositions sur les biens et les services,

Vu l'arrêté du Ministère des Transports du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour l'année 2024,

Vu la délibération n° 22.175 du 13 octobre 2022, relative à la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire »,

Considérant le linéaire total de voirie sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération s'élevant à 554 915 ml,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine bâti et accessibilité / valorisation des déchets, voirie / éclairage public et signalisation tricolore du 13 janvier 2026,

DELIBERE, et

PREND ACTE du montant de l'attribution individuelle affectée à Cœur d'Essonne au titre de l'exercice 2024, à hauteur de 47 286 €.

PRECISE qu'une quote-part de ce montant sera reversée à la commune n'ayant pas transféré l'intégralité de la compétence voirie à l'agglomération, au prorata du linéaire de voirie ne relevant pas de l'intérêt communautaire et détaillé comme suit :

Commune	Longueur de voirie non transférée (mètre linéaire)	Montant de l'attribution (euros)
Bruyères-le-Châtel	9 160	780,55

**ERIC BRAIVE
LE PRESIDENT**

